UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Contribution de l'Union européenne au processus de consolidation de la paix au Burundi (2005-2021)

Mugema, Landry; Sous la direction de : Dr. Guillaume Ndayikengurutse

2024-08
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2031

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

MASTER EN SOCIETES, POUVOIRS, TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (SPTD).

OPTION : SCIENCE POLITIQUE

CONTRIBUTION DE L'UNION EUROPEENNE AU PROCESSUS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI (2005-2021)

Par :

Landry MUGEMA

Mémoire présenté et défendu publiquement pour l'obtention d'un Diplôme de Master en Science Politique

Sous la direction de :

Dr. Guillaume NDAYIKENGURUTSE

Bujumbura, août 2024

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY

Président : Pr. Elias SENTAMBA

Directeur : Dr. Guillaume NDAYIKENGURUTSE

Secrétaire : Pr. Pascal NIYONIZIGIYE

DÉDICACE :

A mes parents ;

A mes frères ;

A mes sœurs.

REMERCIEMENTS

Quoique la réalisation d'un mémoire de fin d'étude exige un travail fastidieux qui demande beaucoup de rigueur individuel, nous admettons que le résultat de ce travail n'est pas le fruit de nous seul. Tant de fois, nous avons été encouragé, encadré, guidé, soutenu, sans relâche, de près ou de loin, par nos parents, nos enseignants et nos amis.

Ainsi, nos profonds sentiments de remerciement vont à l'endroit du Docteur Guillaume NDAYIKENGURUTSE, qui, malgré ses multiples responsabilités, a bien accepté de guider notre travail de recherche. Ses Critiques constructives, son expérience en matière de recherche et sa disponibilité nous ont été d'une grande utilité.

Nous engageons notre responsabilité à toute imperfection ou faute qui se trouverait dans ce travail. Nous témoignons aussi notre profonde reconnaissance aux autres membres du jury qui ont accepté de lire et d'évaluer notre travail.

Nous remercions également les enseignants de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (F.L.S.H) de l'Université du Burundi (UB) et spécialement à ceux du Département de Science Politique et Relations internationales pour la formation tant académique que morale qu'ils nous ont donnée.

Nous n'oublions pas les enseignants du primaire au secondaire qui nous ont donné le meilleur d'eux-mêmes, qu'ils trouvent ici le fruit de leurs efforts. Nous exprimons aussi notre satisfaction aux camarades étudiants de l'UB.

Nos remerciements s'adressent enfin à la Délégation de l'Union Européenne (DUE) au Burundi qui nous a offert un stage professionnel et qui nous a facilité l'accès aux informations nécessaires ainsi qu'à toute personne, qui de près ou de loin, a contribué à la réalisation de ce travail.

RÉSUMÉ MÉMOIRE

Depuis la signature de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, ce dernier est entré dans une phase post-conflictuelle. Certes, il y'a eu un cessez-le-feu entre le gouvernement et des groupes armés, mais la « paix positive » telle que théorisé par Galtung reste un idéal à atteindre.

À cet effet, le pays a encore besoin d'un développement multiforme pour répondre aux doléances de sa population croissante et très jeune. Pour cela, il faut une implantation effective de la stabilité politique, la sécurité et la paix pour permettre de faire face aux défis de sous-développement et de la satisfaction des attentes démocratiques, économiques et sociales du peuple burundais.

Partenaire privilégié du Burundi, l'Union européenne (UE) s'est révélée, être pacificatrice à une conflictualité à la fois endémique et prolifique. En collaboration avec ses États membres présents au Burundi, l'UE intervient dans divers secteurs de développement du pays.

L'objet de notre travail est de mettre à l'évidence la contribution de l'UE tout en identifiant les obstacles et les dysfonctionnements auxquels se heurte l'action de l'UE pour la paix au Burundi.

Mots clés : Union Européenne, Consolidation de la paix, Burundi.

ABSTRACT

Since the signing of the Arusha Agreement, Burundi has entered a post-conflict phase. Admittedly, there has been a ceasefire between the government and the armed groups, but "positive peace" as theorized by Galtung remains an ideal yet to be attained.

To this end, the country still needs multifaceted development to respond to the grievances of its growing and very young population. This requires the effective establishment of political stability, security and peace, to enable it to meet the challenges of underdevelopment and satisfy the democratic, economic and social expectations of the Burundian people.

As Burundi's privileged partner, the European Union (EU) has proved to be a peacemaker in a conflict situation that is both endemic and prolific. In collaboration with its member states present in Burundi, the EU is involved in various sectors of the country's development.

The aim of our work is to highlight the EU's contribution, while identifying the obstacles and dysfunctions that stand in the way of the EU's action for peace in Burundi.

Key words: European Union, Peacebuilding, Burundi.

TABLE DES MATIERES

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY i
DÉDICACE : ii
REMERCIEMENTS iii
RÉSUMÉ MÉMOIRE iv
ABSTRACT v
TABLE DES MATIERES vi
SIGLES ET ABREVIATIONS x
LISTE DES FIGURES xiv
AVANT-PROPOS xv
INTRODUCTION GÉNÉRALE 1
1. Cadre Contextuel de l'étude 1
1.1. Le retour du multipartisme et le coup d'état de 1993 2
1.2. L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi : Fondement de la consolidation de la paix au Burundi ? 4
1.3. Le rôle de la communauté internationale dans la construction de la paix burundaise 6
2. Problématique de recherche 7
3. Hypothèse de recherche 8
4. Choix et intérêt du sujet 8
4.1. Sur le plan scientifique 8
4.2. Sur le plan social 9
4.3. Sur le plan personnel 10
5. Fixation des objectifs 10
5.1. Objectif de recherche 11
5.2. Objectif général 11
5.3. Objectifs spécifiques 11
6. Cadre méthodologique 11
6.1. La notion de méthode 11
6.1.1. Techniques de collecte des données 12
6.1.1.1 Revue documentaire 13
6.1.1.2. Entretiens semi directifs 13
7. Méthode d'analyse 13

7.1. Analyse du discours critique 13
7.1.1. La construction de cohérence 14
7.1.2. L'analyse textuelle 14
7.1.3. La synthèse 14
8. Délimitation temporelle du travail 14
CHAPITRE I: CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE 15
I. Le cadre conceptuel 15
I.1. Elucidation des concepts clés 15
I.1.1. Processus 15
I.1.2.Processus de paix 16
I.1.3.Accords de paix 16
I.2. La notion de consolidation de la paix 17
I.2.1. La violence directe 18
I.2.2. La violence structurelle 18
I.2.3. La paix négative 19
I.2.4. La paix positive 20
I.3. Corrélation entre la consolidation de la paix et développement 21
I.4. Les actions en rapport avec la consolidation de la paix 23
I.4.1. Le domaine sécuritaire 23
I.4.2. Le domaine politique 23
I.4.3. Le domaine socioéconomique 24
I.5. Les acteurs de la consolidation de la paix 25
II. Le cadre théorique 26
II.1. La théorie du choix rationnel 26
II.1.1. Apports 26
II.1.2. Limites 27
II.2. La théorie constructiviste de la paix 28
II.2.1. Apports 28
II.2.2. Limites 29
II.3. La paix réaliste 29
II.3.1. Apports 29
II.3.2. Limites 30
II.4. La paix libérale 31

II.4.1. Apports 31
II.4.2. Limites 32
CHAPITRE II : ARCHITECTURE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA CONSTRUCTION DE LA PAIX 33
II.1.Présentation de l'Union européenne (UE) 33
II.1.1.Brève historique 33
II.1.2. Les valeurs de l'UE 33
II.1.3. La Politique Étrangère et de Sécurité Commune de l'UE (PESC) 34
II.1.4. L'économie de l'UE 35
II.2. L'approche européenne pour la paix 36
II.2.1.La stratégie du soft power 36
II.2.2. Les fondements juridiques tirés des conventions de Lomé et de Cotonou 36
II.3. Le partenariat UE-Afrique 38
II.3.1. Sommet Europe-Afrique du Caire (3-4 avril 2000) 38
II.3.2. Un partenariat stratégique 39
II.3.3. Un partenariat réaliste 40
II.3.4. L'UE et les pays ACP (Afrique Caraïbe et Pacifique) 42
II.3.5. Le multilatéralisme par des coopérations opérationnelles UE-ONU-UA 43
II.3.6. Le cadre politique de l'UE pour la paix et la sécurité 44
CHAPITRE III : ACTIONS DE L'UE POUR LA PAIX AU BURUNDI 47
III.1. Le programme indicatif national (PIN) au Burundi 47
III.2. Le PIN au niveau de l'Union Africaine (UA) 48
III.3. Le soutien de l'UE à l'intégration régionale du Burundi 49
III.4. Le programme indicatif régional (PIR) sur la paix, la sécurité et la stabilité 50
III.5. Soutien de l'UE à la région de la CEA (Communauté d'Afrique de l'Est) 50
III.6. Soutien de l'UE à la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs 51
III.7. Soutien de l'UE à travers l'enveloppe transrégional 52
III.8. Les actions directes de l'Union Européenne au Burundi 52
III.8.1. Dans le secteur sanitaire 52
III.8.2. Dans le secteur nutritionnel 53
III.8.3. Dans le secteur de l'énergie 53
III.8.4. Dans le secteur de transport 54
III.9. Autres interventions de l'Union européenne au-delà du financement 54

III.9.1. Femmes, jeunes et enfants 54
III.9.2. Le genre 55
III.9.3.La société civile 55
III.10. Les Etats Membres (EM) de l'Union Européenne au Burundi 55
III.10.1. La coopération belge 55
III.10.2. La coopération allemande 56
III.10.3. La coopération française 57
III.10.4. La coopération hollandaise 57
III.11. Les ONG internationales en partenariat avec l'UE 58
III.11.1. Oxfam et ses partenaires 58
III.11.2. INTERPEACE 58
III.11.3. Alerte Internationale 59
III.12.Crise politique de 2015 et relation tendue entre UE-Burundi 59
III.12.1.La candidature controversée du feu président Pierre NKURUNZIZA pour briguer un troisième mandat 60
III.12.2. Manifestation à l'encontre de la candidature de NKURUNZIZA pour un troisième mandat 60
III.12.3. Le positionnement de l'UE par rapport à la crise 62
III.12.4. Entre sanctions et dégel dans les relations UE-Burundi 62
CHAPITRE IV : ANALYSE CRITIQUE DE L'ACTION DE L'UE POUR LA PAIX AU BURUNDI 64
IV.1. Les rapports de coopération entre l'UE et le Burundi pour la paix 64
IV.1.1. La question de la gouvernance démocratique 64
IV.1.2. Quête d'équilibre des rapports UE-BURUNDI 66
IV.1.3. Le rôle dérisoire de la société civile 68
IV.2. Les rapports entre l'UE et ses États membres pour la paix au Burundi 70
IV.3. Les contradictions sur l'appropriation de l'aide publique au développement de l'UE au Burundi 71
IV.4. Synthèse de financement des projets de l'UE au Burundi 72
IV.5. Vérification des hypothèses 73
IV.6. Vérification théorique 74
CONCLUSION GÉNÉRALE 76
BIBLIOGRAPHIES 80
ANNEXES 90

SIGLES ET ABREVIATIONS

A/A : Année Académique

AAP : Facilité Africaine pour la Paix

AAPS : Architecture Africaine sur la Paix et la sécurité

ACP : Afrique, Caraïbes et du Pacifique

AELE : Association Européenne de Libre-échange

AMISOM : Mission africaine en Somalie

APF : Facilité de soutien de la Paix en Afrique

BAD : Banque Africaine de Développement

BM : Banque Mondiale

Brexit : British exit

Buja : Bujumbura

Càd : C'est-à-dire

CAD : Comité d'Aide au Développement

CEA. : Communauté d'Afrique de l'Est

CEDAC : Coopérative d'Epargne et de Crédit pour l'Auto-Développement

CEE : Communauté Economique Européenne

CEPGL : Communauté Economique des Pays des Grands Lacs

CER : Communautés Economiques Régionales

CICR : Comité International de la Croix-Rouge

CIRGL : Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs

CNDD-FDD : Conseil National de Démocratie- Forces de Défense de la démocratie

CNL : Congrès National pour la Liberté

COMESA : Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe

COSA : Comité de Santé

dir. : Sous la direction

Dr. : Docteur

DUE : Délégation de l'Union Européenne

EEE : Espace Economique Européen

EM : Etats Membres

Enabel : Agence Belge de Développement

Etc. : Et Caetera

EURATOM : Communauté Européenne de l'énergie Atomique

FLSH : Faculté des Lettres et Sciences Humaines

FNL : Front National de Libération

FRODEBU : Front pour la Démocratie du Burundi

FSSP : Faculté des Sciences Sociales et Politiques

GIZ : Deutsche Gesellschaft für International Zusammenarbeit

HCR : Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Refugiés

Http : HyperText Protocol

Ibid. :Ibidem

Id. :Idem

IDE : Investissements Directs Etrangers

IFB : Intitut Français du Burundi

IRRN : Initiative Régionale contre l'exploitation et le commerce illicite des Ressources Naturelles

MAECD : Ministère des Affaires Étrangères et de Coopération au Développement

MISCA : Mission Internationale de Soutien à la Centrafrique

N.B : Nota Ben

N° : Numéro

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OI : Organisation Internationale

OIM : Organisation Internationale pour les migrations

ON : Ordonnateurs Nationaux

ONG : Organisation Non-Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

Op.cit. : Opere citato

OSC : Organisations de la Société Civile

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

P : page

PER : Programme Economique Régional

PIN : Programme Indicatif National

PIR : Programme Indicatif Régional

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

Pr. : Professeur

PUF : Presses Universitaires de France

RFI : Radio France International

RGL : Régions des Grands Lacs

RI : Relations Internationales

SADC : Communauté de Développement de l'Afrique Australe

SPTD : Sociétés, Pouvoirs, Territoires et Développement durable

TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

UA : Union Africaine

UB : Université du Burundi

UE : Union Européenne

ULT : Université du Lac Tanganyika

UPRONA : Unité pour le Progrès National

URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

US Institute : United State Institute

USAID : United States Agency for International Development

VSBG : Violence sexuelle et basée sur le genre

www : World Wide Web

LISTE DES FIGURES

Figure n°1 17
Figure n°2 21
Figure n°3 22
Figure n°4 72

AVANT-PROPOS

Au cours de notre stage professionnel à la Délégation de l'Union européenne (DUE) au Burundi, par observation participante, nous nous sommes étonnés sur le rapport de crédit et de prépondérance que la Délégation met dans la quête d'une relation saine avec le Burundi.

Une question nous est alors venue à l'esprit : pourquoi tant de peine d'une institution au statut de l'Union européenne regroupant un nombre important de puissances à son sein (États, Entreprises, Institutions etc.) sur un tout petit pays du moins au niveau de l'espace et au potentiel limité (naturelles, matérielles etc.) ?

Guidé par cet esprit, nous nous sommes mis à poser cette question à nos supérieurs et spécialistes dans le domaine.

Des réponses nous ont été données, en voici, quelques-unes qui ont captées notre attention :

- ✓ Dans les relations internationales, il n'y' a point de petit pays, un fait.
- ✓ Il est dans l'intérêt stratégique que l'UE supporte le Burundi en l'occurrence son accès direct à l'immense République Démocratique du Congo, valable aussi.

De part et d'autre, ces réponses sont raisonnables et d'ailleurs se complètent.

Chaque État du monde est une composante universelle, un pion non négligeable dans les relations internationales. Et, encore chaque État est un atout stratégique pour atteindre les objectifs élevés dans les relations internationales.

Il en ressort que le Burundi constitue un espace stratégique important de l'UE pour atteindre la région en particulier et l'Afrique en général. Telle une hémorragie qui se propage dans le corps d'un humain ainsi serait qu'une réussite de l'action de l'UE au Burundi constituerait une grande probabilité de réussir dans la région et dans toute l'Afrique. Le vice-versa est tout à fait possible.

Étant donné que l'objet de la science politique est entre autres, le conflit et sa régulation par l'utilisation du pouvoir. Et profitant de notre cursus académique en Science politique de l'Université du Burundi, nous avons usé de justesse cette opportunité pour produire un travail de mémoire de fin d'étude sur l'apport de l'UE au Burundi dans le domaine précis de consolidation de la paix.

Nous ferons ultérieurement un étalage des actions de l'UE qui entrent dans un lien de consolidation de la paix au Burundi, lesquelles actions sont susceptibles de produire en contrepartie des effets à la fois pour le Burundi et l'UE.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

> *« Étant donné l'interdépendance des nations du monde, que pouvons-nous faire pour assurer partout dans le monde la démocratie, la paix et la prospérité ? »*
>
> Nelson Mandela, dans un discours à l'assemblée générale des Nations Unies, 3 octobre 1994

Dans cette introduction, nous allons présenter les points suivants : le cadre contextuel de notre étude, la problématique de recherche, le choix et intérêt du sujet, la fixation des objectifs ultimes, la méthodologie, le plan du travail et la délimitation temporelle du sujet d'étude.

1. Cadre Contextuel de l'étude

Depuis son accession à l'indépendance le 1er juillet 1962, le Burundi a traversé de crises profondes ethnico-sociales qui ont perturbé la stabilité nationale causant un handicap sur le développement harmonieux du pays[1].

Comme la plupart des jeunes nations indépendantes d'Afrique, le Burundi avait basculé tôt dans un système à parti unique[2]. Ceci étant que depuis l'arrêté royal de 1966 du roi Ntare V Charles Ndizeye, l'UPRONA (Unité pour le Progrès National) est devenue le seul parti de droit autorisé à exercer ses activités sur le territoire burundais[3].

S'en est suivi par après le renversement du pouvoir monarchique par coup d'état militaire du 28 novembre 1966 et la proclamation de la première République[4].

Par la suite, les militaires ont monopolisé la sphère politique en se succédant à la tête du pays par des coups de forces successifs. A commencer par le Capitaine Michel Micombero de 1966 à 1976, le Colonel Jean-Baptiste Bagaza de 1976 à 1987 et le Major Pierre Buyoya de 1987 à

[1] Développement et consolidation de la paix : Le cas du Burundi, disponible sur internet/documents1.worldbank.org.Consulté le 8 décembre 2023.

[2] Selon Gérard CONAC dans *Les institutions constitutionnelles de l'Afrique francophone et de la République malgache* ,1979.Avec ce type de régime on a une forte centralisation de pouvoirs et une administration présidentialisée avec dilatation verticale et horizontale et de forts disfonctionnements bureaucratiques caractérisés par un fort clientélisme et une gestion violente.

[3] BANSHIMIYUBUSA, D., *Les enjeux et défis de la démocratisation au Burundi*. Essai d'analyse et d'interprétation à partir des partis politiques. Science politique. Université Pau et des Pays de l'Adour, 2018, p.254

[4] Id.

1993, qui étaient de surcroit tous originaires du sud du pays et ayant un lien de parenté entre-eux[5].

C'est ce que Marc Manirakiza a résumé de sa façon à la manière suivante : « *trois coups d'Etat, trois militaires, trois cousins, une province, une commune, un clan, une sorte de dynastie militaire* »[6].

Néanmoins, c'est durant la période de la première République que le pays s'est heurté à des crises politiques majeures. On peut faire allusion aux événements liés à la tentative de coup d'Etat de 1969, au complot de coup d'Etat de 1971 et à la parodie judiciaire qui l'a suivi ainsi qu'aux tueries de 1972-73[7].

1.1. Le retour du multipartisme et le coup d'état de 1993

La fin des années 80 marque un tournant dans l'histoire du monde et celle du Burundi.

D'abord, sur le plan intérieur ; il y'a eu résurgence du conflit ethnique avec les tueries massives dans les communes de Ntega et Marangara au Nord du pays[8].

Ensuite, sur le plan extérieur ; un vent de démocratisation qui soufflait à travers le monde occasionnant la chute du mur de Berlin et la dislocation de l'ex-URSS[9] (Union des Républiques Socialistes Soviétiques).

Enfin, le seizième sommet France-Afrique tenu à La Baule en France qui est venu mettre les points sur les i. En effet, durant ce sommet, le président français François Mitterrand s'était adressé aux chefs d'Etats africains en leur déclarant que désormais la coopération et l'aide au

[5] MANIRAKIZA, M., *Burundi. De la révolution au régionalisme 1966-1976*, Paris/Bruxelles, Le Mât de Misaine, 1992 in BANSHIMIYUBUSA, D, *op, cit*.p.253.
[6] Id.
[7] Ibid.
[8].Dans ces deux communes Ntega et Marangara situées dans les provinces du Nord du Burundi, respectivement Kirundo et Ngozi, les troubles à caractère ethnique entre Hutu et Tutsi ont éclaté dans la nuit du 14 au 15 août 1988. Plusieurs personnes ont été tuées et d'autres ont pris le chemin d'exil vers le Rwanda et la Tanzanie ; pour plus de détails à ce sujet, voir Cahiers du CRA, La crise d'août 1988 au Burundi, n°6, avril 1989, Paris, Karthala, 1989.
[9] Dans un livre à grand succès publiait en 1992, *The end of History and the Last Man ;* Francis FUKUYAMA affirme que la fin de la guerre froide marque la victoire idéologique de la démocratie et du libéralisme (concept de démocratie libérale) sur les autres idéologies politiques. Fukuyama est, par ailleurs, conscient que la chute du Mur et la dislocation du bloc de l'Est vont entraîner d'importants troubles. La fin de l'Histoire signifie donc pour lui la suprématie absolue et définitive de l'idéal de la démocratie libérale, lequel ne constituerait pas seulement l'horizon indépassable de notre temps mais se réaliserait effectivement.

développement devraient tenir compte de la démocratisation des institutions synonyme du multipartisme[10].

Ainsi, une crise sociale intérieure alliée à un changement de paradigme dans la gouvernance mondiale, ont concouru à ce que le gouvernement du président Buyoya se décide à engager le pays dans une dynamique démocratique comme moyen de pacification nationale[11].
Ce faisant, une commission de réconciliation nationale fut établie avec comme objectif principal l'unité du peuple burundais en optant vers une transition politique[12].
L'élan du changement a continué avec l'adoption par la majorité des citoyens burundais de la Charte d'unité nationale et une nouvelle constitution durant le référendum de 1992[13].

La nouvelle constitution dans son article 53 venait légaliser les partis politiques d'opposition jusque-là interdits et un gouvernement de transition reflétant l'unité nationale avec 11Hutus, plus le premier ministre contre 11 Tutsi est mis en place[14].

En dépit de cette initiative du gouvernement vers une réconciliation nationale ainsi qu'une démocratisation institutionnelle, des inquiétudes non négligentes ont surgi pendant ce temps.
A l'exemple de ce constat d'un groupe d'experts d'International Foundation for Electoral Systems sur l'évaluation pré-électorale d'avril 1992[15] : « *Selon certains groupes politiques, le gouvernement de transition n'est qu'une tentative cosmétique par rapport au gouvernement précédent, dominé par le parti unique au pouvoir, l'UPRONA .De fait, le gouvernement de transition, tout en regroupant une gamme plus diverse d'élites politiques, continue une férule par décret, à la participation ou au contrôle populaire minimes. Les relations entre ethnies restent très tendues, comme le démontre la reprise de la violence entre les principaux groupes ethniques en novembre 1991.Les organisations internationales des droits de l'Homme continuent de recevoir des accusations d'exaction à l'encontre des droits de l'homme du gouvernement, des instances de sécurité et des forces de l'ordre. Les lois existantes et même la nouvelle Constitution et la Charte de l'unité nationale, stipulent des limites de la liberté*

[10] Sachant que la majorité des pays africains fonctionnaient à cette époque sur la base du système à parti unique.
[11] Voir International Foundation for Election System Burundi : Rapport d'Evaluation Pre-Electoral, avril 1992, disponible sur internet, https://www.ifes.org. Consulté le 8 décembre 2023.
[12] Id.
[13] Id.
[14] Constitution du 13 mars 1992, titre 3, art 53, disponible sur internet ; constitution du Burundi/www.mjp.univ-perp.fr/ constitution du Burundi, consulté le 7 déc. 2023
[15] Ibid.

politiques qui pourraient s'avérer être au détriment de la création d'une démocratie multipartite véritable».

L'autre constat est celui du Représentant spécial de l'union européenne dans la région des Grands-lacs, Monsieur Caldo Ajello qui a affirmé que même le candidat du principal parti d'opposition, Melchior Ndadaye avait approché le président Buyoya et lui avait suggéré que ce n'était pas un moment propice de faire les élections qu'il faudrait plutôt laisser les choses mûrir un peu[16].

Ce qui n'a eu aucun effet sur les dirigeants puisque les élections générales ont eu lieu en juin 1993 et ont été remportés par le parti FRODEBU (Front pour la Démocratie du Burundi) d'opposition et de son candidat Hutu à la présidentielle Melchior NDADAYE[17].

L'Union européenne et ses Etats membres se disaient satisfaits du processus de démocratisation au Burundi et allaient jusqu'à présenter le Burundi comme un modèle régional et même continental[18].

Cependant, le triomphe de la démocratie n'était que de façade d'autant puis que après seulement quelques mois au pouvoir, le président Melchior NDADAYE avec certains de ses proches collaborateurs ont été assassinés lors du coup d'état militaire du 21 juin 1993[19].

Ce qui a donné lieu à une guerre civile sans précédent et qui a entrainé d'énormes pertes en vies humaines, en infrastructures socio-économiques et encore plus un dysfonctionnement de l'appareil étatique[20] jusqu'à l'accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation Nationale intervenue en août 2000.

1.2. L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi : Fondement de la consolidation de la paix au Burundi ?

Le 28 août 2000, l'Accord d'Arusha a été signé en présence de nombreux dignitaires étrangers, dont Nelson Mandela qui a conduit la phase finale des négociations[21].

[16] Voir AJELLO, C., *Cavalier de la paix. Quelle politique européenne commune pour l'Afrique*, GRIP, éditions complexe, 2000.

[17] Burundi. Alternance ethnique à la tête de l'Etat.1er-29juin 1993 ; consulté le 7 décembre 2023 sur internet /www.universalis.fr.

[18] RFI, Archives d'Afrique, Spécial Pierre BUYOYA consulté 3déc 2021.

[19] Id.

[20] MUNTUNUTWIWE, J, S., *La violence politique au Burundi*, Essai d'analyse explicative, Pau, UPPA, 2009.

[21] NANTULYA, P., Burundi : *Why the Arusha Accords are central* in AFRICA CENTER FOR STRATEGIC STUDIES,2015.Disponible sur internet :https:// www.africacenter.org. Consulté le 10 février 2022.

Toutefois, cet accord de paix n'a pas été signé par toutes les parties en conflit ce qui a empêché une fin immédiate des hostilités. Il a été suivi et complété par d'autres négociations qui ont permis de convaincre les groupes armés récalcitrants de rejoindre le processus de paix[22].

La paix ne deviendra une réalité sur le terrain qu'après les accords complémentaires avec le Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) en 2003 et les Forces Nationales de Libération (FNL) en 2006.

Pour les signataires, observateurs et partenaires de l'accord d'Arusha, la paix partielle au début du siècle signifiait que la construction d'une paix définitive était la priorité dans un pays ravagé par des décennies de violence et de haine[23].

A ce titre, l'Accord d'Arusha était conçu comme un programme de construction de la paix ; il visait à mettre fin aux causes du conflit burundais[24] comme le stipule son protocole1.

« *L'instauration d'un nouvel ordre politique, économique, social, culturel et judiciaire au Burundi, dans le cadre d'une nouvelle constitution inspirée des réalités du Burundi et fondée sur les valeurs de justice, de la primauté de droit, de démocratie, de bonne gouvernance, de pluralisme, de respects de droit et libertés fondamentaux des individus, d'unité, de solidarité, d'égalité entre les hommes et les femmes, de compréhension mutuelle et de tolérance entre les différentes composantes politiques et ethniques du peuple burundais. La suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire pour rompre avec la tradition historique d'un présidentialisme militaire répétitif* »[25].

L'Accord d'Arusha visait à restaurer la confiance des burundais dans les institutions étatiques au moyen d'une gouvernance démocratique du pays comme le stipule dans son chapitre II, article5 ; 2 : « *une nouvelle organisation des institutions de l'Etat afin qu'elles soient à même d'intégrer et de rassurer toutes les composantes de la société burundaise* ».

L'accord montre aussi le degré d'implication des partenaires internationaux soucieux de ramener la paix au Burundi : « *L'implication de la communauté internationale dans*

[22] VIRCOULON, T,*op.cit*.
[23] Ibid.
[24] L'accord d'Arusha est divisé en 5 protocoles : nature du conflit burundais, problèmes de génocide et d'exclusions et solutions (protocole 1),démocratie et bonne gouvernance (protocole 2),paix et sécurité pour tous (protocole 3),reconstruction et développement (protocole 4) et garanties pour l'application de l'accord (protocole 5).
[25]Id., p.10.

l'application de l'accord est nécessaire, autant à titre de garantie morale et diplomatique que par l'apport d'une assistance technique, matérielle et financière. La mise en œuvre de l'ensemble des réformes et des programmes contenus dans l'accord nécessite un soutien financier des bailleurs de fonds(…) »[26] .

C'est dans cet esprit que le Burundi fut inscrit sur l'agenda de la commission des Nations unies pour le peacebuilding- ce qui est encore le cas aujourd'hui[27].

Ainsi, depuis les élections de 2005, l'Accord d'Arusha[28] a constitué une feuille de route de la construction de la paix au Burundi à travers la stratégie intégrée de la consolidation de la paix[29].

1.3. Le rôle de la communauté internationale dans la construction de la paix burundaise

Dans une perspective d'accompagnement et de solidarité, les acteurs internationaux se sont mobilisés pour mener à bon port le processus de paix au Burundi. En effet le projet de paix nécessitait des moyens colossaux dépassant de loin les capacités du Burundi. D'où une intervention étrangère était d'ores et déjà nécessaire[30].

A cet égard, l'UE s'est disposée en tant qu'acteur international et garant de l'Accord d'Arusha à appuyer le Burundi dans cet édifice à travers différents projet de coopération avec le Burundi. Cette forme de coopération est qualifiée par certains auteurs américains d'« *interdépendance complexe*» signifiant qu'aucun pays ne peut vivre comme une île repliée sur elle-même et qu'en fait l'interdépendance entre les nations, les institutions internationales et les organisations supranationales s'est imposée au fil des années[31].Pareil avec l'agenda pour la paix qui stipule : « *Au lendemain d'une guerre internationale, la consolidation de la paix peut prendre la forme des projets concrets de coopération, deux ou plusieurs pays s'engagent ensemble…* »[32].

C'est dans cette optique que nous avons choisi de travailler sur l'apport post-guerre de l'UE pour la paix à travers ces différents projets réalisés au Burundi.

[26] Ibid.,art 7.
[27] PBC Meeting on Burundi : Provisional agenda/www.un.org.,consulté le 9 décembre 2023.
[28] NANTULYA, P., Burundi : *Why the Arusha Accords are central* in AFRICA CENTER FOR STRATEGIC STUDIES,2015.Disponible sur internet : www.africacenter.org. Consulté le 10 février 2022.
[29] Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, 2000.
[30] NIYONZIMA, C, GATORE, L., *Union Européenne dans la construction de l'Etat du Burundais (2002-2010) : Essai d'analyse politique,* mémoire, ULTBujumbura, 2013.
[31] Id.
[32] BOUTROS-GHALI, B., *Agenda pour la paix,* UNPD, New York, 1995, 2ème édition augmentée de supplément et documents connexes ;

2. Problématique de recherche

Une problématique est l'ensemble construit, autour d'une interrogation principale, des questions qui permettent d'aborder scientifiquement le sujet choisi[33].

La coopération entre l'UE et le Burundi est marquée par des controverses périodiques qui ont occasionné des tensions politiques, des sanctions économiques ou encore des ruptures diplomatiques. Une réciprocité d'accusations notoires dans chaque camp a souvent été l'objet de manifestation et de débat politique. D'une part l'UE qui prend des sanctions contre le Burundi suite à une possible violation des principes démocratiques fondamentaux venant des autorités et d'autre part ces mêmes autorités[34] qui crient fort contre une Europe qui s'ingère dans les affaires d'organisation intérieure du pays[35].

Malgré ces discordes, des points de convergences non négligeables existent entre l'UE et le Burundi surtout dans le domaine de la paix. À commencer par des faits historiques qui démontrent que l'Europe a connu elle-aussi des périodes difficiles d'instabilité politique consécutives à des guerres et crimes atroces sur son territoire[36]. Par l'occasion, son histoire peut être une expérience riche et une source d'inspiration profonde pour le Burundi dans son architecture de paix durable[37].

Aussi le Burundi dans ces initiatives et projets de réforme en matière de gouvernance, d'Etat de droit, de droits humains, de prospérité et de paix, l'UE reste un partenaire solide et de premier plan au Burundi[38].

[33] MUKURI, M., *Cours de Séminaire sur les techniques des travaux scientifiques*, UB, SPTD, Bujumbura, 2021, inédit.
[34] https://www.iwacu-burundi.org/Le Burundi charge l'Union européenne, article du 12 juin 2017, disponible sur internet
[35] A l'exemple des sanctions économiques prises en mars 2016, au plus fort de la contestation contre le 3e mandat de feu président Pierre NKURUNZIZA suite au bafouement par le pouvoir en place de l'article 96 sur l'accord de Cotonou.
[36] Entre autres on peut citer les deux guerres mondiales et la reconstruction qui s'en est suivie.
[37] www.iwacu-burundi.org/L'Histoire de l'UE peut inspirer le Burundi/mot de l'ambassadeur de l'UE au Burundi Wolfram Vetter, 2017, consulté le 9 décembre 2023.
[38] Entre 2015 et 2021, les membres de l'équipe Europe ont financé des programmes et des projets à hauteur de 908 millions USD, ce qui représente 33,3% des appuis financiers des partenaires au développement. Source : Brochure sur le partenariat entre l'équipe Europe et le Burundi : Un engagement sur le long-terme.2022

C'est sur cette grille de lecture des relations d'ambiguë entre l'UE et le Burundi que nous avons formulé la question de recherche suivante :

- **Dans quelle mesure un acteur international au statut de l'UE, contribue-t-il dans le processus de consolidation de la paix au Burundi ?**

3. Hypothèse de recherche

Pour rappel : *une hypothèse est une proposition provisoire, une présomption qui demande d'être vérifiée (confirmer ou infirmer)*[39]*. Elle est la réponse présumée à la question qui oriente une recherche*[40].

Dans notre étude, nous avançons les hypothèses ci-après:

1° L'apport de l'UE dans le processus de consolidation de la paix est tributaire de la qualité de ses relations avec les autorités étatiques en place.

2° La configuration évolutive des dynamiques politiques internes au Burundi détermine le niveau des apports de l'UE en matière de consolidation de la paix.

4. Choix et intérêt du sujet

Notre choix d'étude s'oriente sur un sujet qui présente un intérêt évident sur divers plans :

4.1. Sur le plan scientifique

Les scientifiques émergent comme les détenteurs d'un pouvoir immense, prometteur d'où l'appellation « the future in their bones »[41] ou « the pursestrings of civilisation »[42] , c'est-à-dire qu'ils ont l'avenir du monde dans leurs os ainsi que les bourses de la civilisation universelle.

Les sciences sociales et la science politique en particulier ont le pouvoir d'introduire des comportements de compréhensions et d'évaluation rationnelle consécutive à une paix durable[43].

[39]Pinto,R et Grawitz,M., *Méthodes de Sciences Sociales*,Paris,Dalloz,1967.
[40] Id.
[41] SNOW, C, P., *The two cultures and the scientific revolution*,1959,p.246
[42] SHCHROEDER-GUDEHUS, B., *op.cit*.
[43] SHCHROEDER-GUDEHUS, B., *Les scientifiques et la paix ; La communauté scientifique internationale au cours des années 20*, Presses de l'Université de Montréal, consulté en ligne le 15/2/2023 ; www.openbooks.openedition.org.

La foi dans la valeur du savoir et de la « méthode scientifique » constitue en conséquence un élément important dans la quête de la paix, nous indique Polanyi[44].

Dans le cas présent de notre travail, notre particularité est d'amener à réduire les problèmes à leur contenu « objectif », en les dépouillant de leur caractère illusoire et partisane d'où l'intérêt scientifique qui nous guide, est consécutif au caractère distinctif de la science résidant dans sa *neutralité axiologique*[45] vis à vis de notre sujet d'étude.

Nous envisageons dans notre travail à apporter une plus-value sur le Burundi dans sa relation avec l'UE et dans sa quête pour la paix en émettant des propositions et des schémas de compréhension, utiles pour combler des divisions tant politiques que sociales qui récidivent souvent.

4.2. Sur le plan social

L'étude de la paix se veut universelle et une aspiration qui est inscrite au cœur des hommes et des peuples. Elle s'avère une vertu mondiale qu'il faut sauvegarder et consolider[46].

En connaissance de cause, aucun projet sociétal ou développement durable n'est guère possible dans le chaos[47].

Ceci dit, l'intérêt social de notre étude est arboré par le simple fait que la paix est une question sensible pour chaque société donnée, nous en revenons au fait que la paix peut s'équivaloir au développement car elle reste indispensable au commerce, elle est propice à un climat de coopération, d'ouverture économique etc.

[44]POLANYI, M., *Science, faith and society*, Chicago, University of Chicago Press, 1964, p.96.

[45] Dans *Le Savant et le politique*; Max Weber avance que le propre du chercheur en sciences sociales est de faire de la recherche sur des objets structurés par des valeurs, tout en offrant une analyse qui ne serait pas elle-même fondée sur un jugement de valeur. Selon ce concept, le chercheur devrait faire de ces valeurs son objet, sans pour autant porter sur elles un jugement normatif. Le travail d'analyse du chercheur est de respecter le principe de *neutralité axiologique*, fait des valeurs d'une culture des faits à analyser sans émettre de jugement normatif sur celles-ci, c'est-à-dire sans porter de « jugement de valeur ».

[46] Beaucoup d'instruments tout internationaux, régionaux que nationaux des droits de l'homme en tracent les contours : il s'agit essentiellement de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme (préambule 1er considérant, les articles 28 et 30 ; le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels dans le premier, considérant des deux préambules respectifs ; la Déclaration sur le droit des peuples à la paix, dans le premier, cinquième et sixième , considérants les articles 1,2,3 et 4 ; la convention-cadre pour la protection des minorités nationales en Europe en son 5e , considérant, le protocole relatif à la charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples en son 2e , considérant sans oublier la Constitution du Burundi de 2018 en ses articles 14,61 et 73.

[47] Expression faite en considération du désordre sociale qui amène la « guerre de tous contre tous », cf. HOBBES, T., *Léviathan*, London, 1651.

Nous citons, Dominique STRAUSS-KAHN[48] : « *la paix et la prospérité s'alimentent, et c'est une leçon de l'histoire.* »

Dans notre étude nous avons l'ambition d'informer le public (interne et externe), sur l'impact sociétal de la coopération UE-Burundi dans le processus de consolidation de la paix au Burundi.

4.3. Sur le plan personnel

Le mémoire de fin d'étude universitaire est un document de référence [49] jouissant d'une excellente réputation en tant qu'outil contribuant à aider les étudiants à acquérir des compétences et processus de pensée critique associés à la recherche dans un domaine précis.

Une telle démarche nous exige des efforts poussés et nous engage à une véritable soif de nouvelles connaissances ainsi que d'un réel enthousiasme à l'idée de parvenir à des nouvelles conclusions éclairées susceptibles de façonner nos futurs décisions et actions.

Ainsi, dans un premier sens, notre travail nous permettra de développer des capacités à trouver des réponses aux inévitables questions, qui se poseront dans la vie.

Deuxièmement, au cours de notre recherche, nous avons trouvé moins de travaux en lien direct avec notre sujet d'étude ce qui nous a motivé à prendre une initiative enfin d'innover et de contribuer pour la recherche scientifique.

Troisièmement, notre intérêt direct reste de creuser en profondeur les notions liées à la paix, sa problématique au Burundi ainsi que les différentes interventions couvertes par l'UE pour la paix au Burundi.

5. Fixation des objectifs

La fixation des objectifs est un processus formel qui consiste à déterminer les résultats qui méritent d'être atteint[50].

[48] Stabilité économique, coopération économique et paix- le rôle du FMI, Allocution par Dominique Strauss-Kahn, Directeur général du Fonds monétaire international, le 23octobre 2009, disponible en ligne sur www.imf.org/fr/News/Article, consulte le 17 février 2023.
[49] Voir UNIVERSITE DU BURUNDI., Règlement académique du cycle Mastère de l'Université du Burundi, Bujumbura, 2017.Disponible sur internet. Consulté le 16/2/2023.
[50] Harvard Business School Publishing Corporation, 2005.

5.1. Objectif de recherche

Le mot objectif vient du latin « *objectus* » qui signifie placer devant. « *L'objectif est un but ou cible poursuivi par un chercheur, c'est-à-dire un résultat vers lequel tend l'action de quelqu'un ou d'un groupe* »[51].

De cela, le présent travail veut atteindre certains objectifs dont un objectif général et des objectifs spécifiques:

5.2. Objectif général

L'objectif général de ce présent travail est d'examiner les dynamiques qui entourent la contribution de l'UE dans le cadre de la consolidation de la paix au Burundi.

5.3. Objectifs spécifiques

De cet objectif général, découlent d'autres objectifs spécifiques que ce travail cherche à réaliser. Il s'agit des objectifs suivants :

1° *Dégager tout en mettant en évidence les différentes interventions couvertes par l'UE dans le cadre de la consolidation de la paix au Burundi.*

2° *Identifier les obstacles auxquels se heurte l'action de l'UE dans l'accompagnement du processus de consolidation de la paix au Burundi.*

3° *Montrer les dysfonctionnements qui entourent les actions de l'UE et des différents acteurs nationaux autour de cette dynamique de la consolidation de la paix.*

6. Cadre méthodologique

6.1. La notion de méthode

Selon Grawitz, la méthode *« est constituée des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre et les vérifie* »[52].

Dans un autre sens, la méthode dicte surtout des façons concrètes d'envisager ou d'organiser la recherche, mais ceci de façon plus ou moins impérative, plus ou moins précise, complète et systématisée.

[51] Grand dictionnaire Encyclopédique Larousse, Paris, 1984, P.7512.

[52] GRAWITZ, M., *Méthode des sciences sociales*, 11ème édition, Paris, Editions Dalloz, 2001, p.398.[24] KAPLAN, cité par GRAWITZ, M., *Op.cit.p.1956*.

Kaplan l'explicite en montrant que « *Le propre de la méthode est d'aider à comprendre au sens le plus large, non les résultats de la recherche scientifique mais le processus de recherche lui-même* » [24]. Il s'avère important de préciser qu'il existe plusieurs méthodes de recherche en sciences sociales, mais celle qui a retenu notre attention est **la méthode qualitative**.

Selon encore Grawitz, cette méthode « (…) *regroupe des techniques telles que l'enquête de terrain ou encore le recueil des témoignages. Elle se centre sur l'étude de cas particuliers et complètent le plus souvent, les résultats obtenus au moyen de l'utilisation de la méthode quantitative* » [53].

Pour Evrard et al, la méthode qualitative « *est une méthode de recherche à base d'entretiens et de tests menés sur un petit nombre d'individus, pour obtenir des informations non chiffrables* »[54]. Elle regroupe un ensemble de méthodes de recherche utilisée en sciences sociales comme par exemple en sociologie, en ethnologie et en anthropologie. Elle laisse délibérément de côté l'aspect qualitatif pour gagner en profondeur l'analyse de l'objet d'étude.

Alpe et al, définissent, quant à eux, les méthodes qualitatives comme étant des « *méthodes d'analyse qui ne recourent ni aux calculs, ni aux dénombrements, mais qui privilégient les qualitatifs des actions sociales dans le but de les interpréter et de les comprendre* » [55]. Les entretiens compréhensifs, les analyses de conversion, les histoires de vie, sont des méthodes qualitatives très utilisées par la sociologie interactionniste.

Pour finir, Didier, ajoute que le but des études qualitatives « *est donc de comprendre les besoins des interviewés, mais aussi de voir surtout leurs motivations, leurs attitudes, leurs comportements, leurs freins ou leur langage* » [56].

6.1.1. Techniques de collecte des données

Selon toujours Grawitz, il précise que « *toute recherche ou application de caractère scientifique en sciences sociales comme dans les sciences en général , doit comporter l'utilisation des procédés opératoires rigoureux, bien définis, transmissibles, susceptibles d'être appliqués à nouveau dans les mêmes conditions , adaptés au genre de problème et de phénomène en cause* »[57].

Ainsi, le présent travail a fait recours :

[53] Id.p.41.
[54] EVRARD, Y et al, *Etudes de recherche en marketing*, Paris, Dunod, 2003, p.99.
[55] ALPE, Y et al, *Lexique de Sociologie*, 2ème édition, Paris, Dalloz, 2007, p.188.
[56] DIDIER, R., *Rédiger et soutenir un mémoire avec succès*, Groupe Eyrolles, 2007, p.47.
[57] GRAWITZ, M., *op.cit.p.398*.

6.1.1.1 Revue documentaire

Gautier indique que : « *la revue documentaire permet au chercheur de recueillir des informations en rapport avec le sujet, de se familiariser avec le domaine, d'acquérir le vocabulaire qui sera très précieux dans les étapes ultérieures de la recherche »*[58].

Dans un tel travail, il est impératif de puiser la pensée des auteurs qui nous ont précédés pour être éclairé par rapport à la compréhension de la question faisant objet d'étude. De ce fait, nous avons consultés les ouvrages généraux, les mémoires, les rapports, les sites internet, les syllabus des cours et les publications en rapport avec le sujet.

6.1.1.2. Entretiens semi directifs

Selon LOUBET DEL BAYLE, J.L., « *L'entretien semi-directif est une situation dans laquelle l'enquêteur a une grande marge d'initiative. Certes, avant l'entretien, son objectif est bien précis et les thèmes des questions sont soigneusement définis et préparés* »[59].

Toutefois, d'après toujours cet auteur, les questions qui seront posées ne sont pas toutes rédigées au préalable, leur nombre n'est pas strictement déterminé, pas plus que l'ordre dans lequel elles seront posées. Il appartient à l'enquêteur d'organiser le déroulement de l'entretien en fonction du climat de l'entretien et des dispositions de son interlocuteur.

Au cours de nos entretiens, nous nous sommes substitués au rôle d'apprenti qui tente de comprendre le fonctionnement, le rôle, l'apport et la limite des acteurs de consolidations de la paix auxquels nous nous sommes entretenus par des questions instantanées mais toutefois similaires et cohérentes avec notre questionnaire de départ.

7. Méthode d'analyse

7.1. Analyse du discours critique

L'analyse du discours critique est une méthode de recherche qualitative pour étudier le langage écrit ou parlé et comment le langage construit la réalité[60].

Dans notre travail, la méthode nous a été utile dans l'analyse de la façon dont les acteurs de la paix au Burundi utilisent le langage dans la gestion des conflits, dans l'établissement de la confiance et dans l'obtention des effets escomptés.

[58] GAUTHIER, B., *De la problématique à la recherche des données*, Québec, Presse de l'Université de Québec, 2002, p.23.

[59] LOUBET DEL BAYLE, J, L., *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Toulouse, Prival, 1978, p.39.

[60] https:// www.stayinformedgroup.com,consulté le 15 décembre 2023

Dans la même logique, nous avons fait appel aux composantes de l'analyse critique dont :

7.1.1. La construction de cohérence

Cette méthode nous a été utile dans la liaison des informations et l'intégration des divers éléments de textes, documents ainsi que des discours.

7.1.2. L'analyse textuelle

L'analyse textuelle nous a aidés à faire une perspective fonctionnelle dans la triangulation des sources pour faire prudence dans les rapports d'informations.

7.1.3. La synthèse

Suivant le processus, la synthèse a donné lieu à la conclusion par interprétation de chaque type d'analyse. Une lecture objective et impartiale était requise.

8. Délimitation temporelle du travail

Dans le but d'éviter une généralisation abusive, nous limitons notre travail de recherche dans une période qui va de 2005-2021, période dans laquelle les actions en rapport avec la consolidation de la paix se sont multipliées au Burundi. Néanmoins, il peut nous arriver de faire références ou appels à des faits qui dépassent cette borne (inférieure/supérieure) afin de rendre notre étude cohérente.

9. Annonce du plan de travail

Mis à part l'introduction générale et la conclusion générale, notre travail s'articule autour de quatre chapitres :

- Le premier chapitre porte sur le cadre conceptuel et théorique de l'étude où nous allons définir des concepts ainsi que des théories qui s'y rapportent.
- Le second chapitre énonce l'architecture de l'Union européen pour la consolidation de la paix au Burundi ; les accords-cadres, les fondements juridiques et les procédures qui régissent la coopération de l'UE avec les pays tiers.
- Le troisième chapitre fait le point sur les actions couvertes par l'UE dans le cadre de la consolidation de la paix au Burundi ; les différents programmes, les projets ainsi que les partenariats avec des organismes nationaux et internationaux qui s'y afférent.
- Enfin le dernier chapitre donne lieu à une analyse critique sur l'action de l'UE pour la consolidation de la paix au Burundi.

CHAPITRE I: CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE

> *Obtenir la paix exige l'engagement ferme et un courage extraordinaire de la part de toutes les parties afin de mettre un terme définitif à la violence.*
>
> Kofi ANNAN, octobre 2011 lors de la conférence internationale en faveur d'une résolution du conflit au Pays basque.

Dans ce chapitre, nous entendons fournir une base conceptuelle et théorique, tout en cernant un ensemble des éléments importants et des pensées scientifiques ayant un trait à notre sujet d'étude, qui vont servir de base à une compréhension et une analyse ultérieures de l'étude ainsi qu'à la vérification de nos hypothèses.

I. Le cadre conceptuel

Un cadre conceptuel dans notre étude, servira à clarifier les concepts aux considérations desquels ils sont entendus[61].

Dans cette étape, la conceptualisation ira au-delà des simples définitions des concepts sur lesquels s'articule le travail. Elle constituera une abstraction qui, au fil d'étude, nous permettra de réaliser un atterrissage empirique ou idéal type[62].

I.1. Elucidation des concepts clés

I.1.1. Processus

Du latin processus, de procedere, progresser ; un processus est un enchainement ordonné de faits ou de phénomènes, répondant à un certain schéma et aboutissant à quelque chose[63]. Au sens sociologique, il s'agit d'un enchainement de phénomènes successif supposés constituer une chaine causale et dynamique[64].

[61] QUIVY, R et CAMPENHOUDT, L.V.., *Manuel de recherche scientifique en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2006, p.20.
[62] Id.
[63] https : //www.larousse.fr
[64] ANSART et AKOUM., *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert/Seuil, 1999.

Durant notre étude, ce concept nous sera utile dans l'établissement de corrélation sur une suite d'événements, de séries d'opérations, d'actions conduisant à consolider la paix au Burundi.

I.1.2.Processus de paix

Par processus de paix, on entend à la fois la dimension formelle des négociations et pourparlers de paix officiels et les activités de paix menées au niveau informel par les acteurs non étatiques[65]. Le processus de paix vise à consolider dans un pays un état de paix plus ou moins solide[66]. Toutefois, il s'agit d'un processus long, qui n'est pas achevé tant que le conflit menace de ressurgir[67].

Ce concept est central pour notre étude du fait qu'il met en scène le rôle des acteurs hors État dans la consolidation de la paix au Burundi. Il entre également dans une logique de superposition suivant une série d'étapes en rapport avec la consolidation de la paix pour situer son degré d'implantation dans le pays.

I.1.3.Accords de paix

Document officiel et universel[68] élaborés à l'issue des pourparlers entre certains ou l'ensemble des protagonistes du conflit, et reflétant un accord mutuel, portant sur la violence militaire ayant entrainé la mort de plus de 25 personnes dans le cadre des combats au cours d'une année, dans le but de mettre fin à cette violence[69]. Les accords de paix intègrent un processus long et par conséquent ne constituent pas le point final dans la quête d'une paix durable ; Ils ne sont qu'une étape. Ils interviennent, en effet, à un moment donné dans le processus de paix et donnent lieu à des textes sur lesquels les parties en conflit s'engagent à faire respecter[70].

[65] MUSAMBA,E,B., *Etude sur la participation de la femme dans le processus de réconciliation et de consolidation de la paix dans le territoire de rutshuru de 2010-2016*,Distant production House University,Master,2016
[66] BLIN, A.,*Op.cit*.
[67] GATELIER,K,DIJKEMA,C et MOUAFO,H.,*La transformation politique des conflits*, Grenoble, 2007,consulté en ligne https://www.irenees.net, mars 2024.
[68]https://aedidh.org/ Déclaration Universelle sur le droit humain à la paix, consulté en ligne, mars 2024.
[69] MUSAMBA, E, B., *Op.cit.*
[70] GATELIER,K,DIJKEMA,C et MOUAFO,H,*op.cit*.

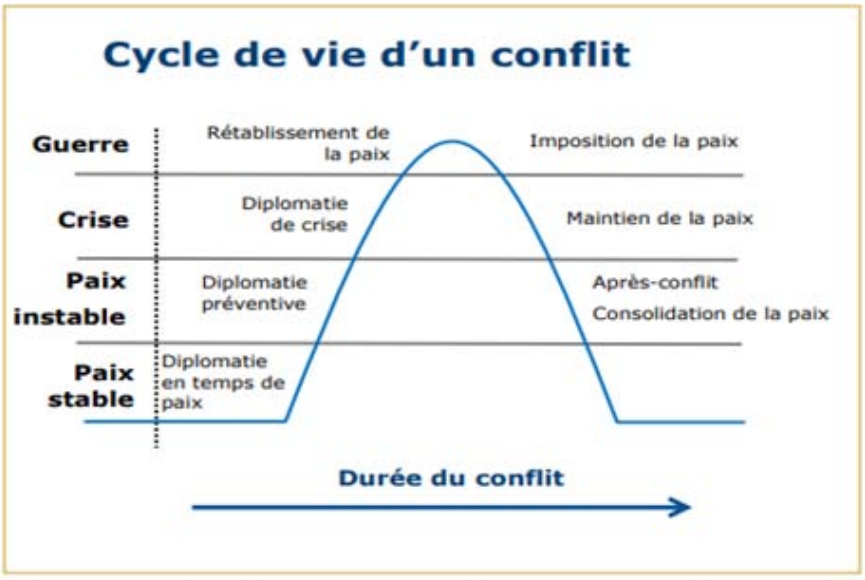
Notre travail fait recours à ce concept via l'Accord de paix d'Arusha synonyme d'un accord de paix et point de départ de la consolidation de la paix au Burundi.

I.2. La notion de consolidation de la paix

Selon Boutros Ghali : « *le concept de consolidation de la paix se réfère à l'ensemble des activités entreprises à la suite d'un conflit violent dans l'objectif d'instaurer la paix durable et d'ainsi éviter la reprise des hostilités* »[71].

La figure ci-après présente le modèle de Michael Lund[72], la partie gauche de la figure décrit les différentes approches adoptées face à un conflit alors que la partie de droite montre les approches adoptées pour résoudre un conflit violent. Le centre du sablier représente la portée ou l'étendue possible de l'action politique. Mention faite, toute guerre doit un jour prendre fin et ce modèle montre comment résoudre une guerre.

Figure n°1



Source : Créé à partir de l'ouvrage de Lund, Preventing Violent Conflict, 1996.

De nombreuses recherches ont été réalisées et continuent de se réaliser dans le domaine de la paix. Pour le cas de notre étude nous allons plus nous pencher sur des concepts liés à la violence

[71] GHALI, B., *op.cit.*(A /47/277)

[72] LUND, M., *Preventing Violent Conflict: A strategy for Preventive Diplomacy*, Washington,D.C : US Institute of Peace Press,1996.

directe et structurelle ainsi qu'à la paix négative et positive. Des concepts qui sont directeurs, surtout lors de la mise en pratique des mécanismes de pacification qui, précède un conflit armé comme au Burundi.

I.2.1. La violence directe

La violence directe est définie comme des actions entreprises soit par le recours à la force en vue d'engendrer un préjudice physique. Elle peut comprendre le meurtre, le viol, les agressions sexuelles, la torture ou le passage à tabac[73]. Selon Galtung, la violence directe tue rapidement et il est facile de l'appréhender[74]. Les guerres constituent des actes de violence directe, tout comme l'affrontement physique entre deux individus ou deux groupes[75].

Avec l'accord d'Arusha pour la paix et par après des négociations de cessez-le feu entre le gouvernement et les mouvements rebelles, la violence directe s'est effrénée au Burundi. Cependant des cas isolés de violence ont continué à se manifester.

Ce concept nous permet donc de savoir à quelle étape procédurale se trouve la consolidation de la paix au Burundi.

I.2.2. La violence structurelle

Par opposition à la violence directe, la violence structurelle est considérée comme une injustice sociale [76] .Le Dr. Dennis Sandole, Professeur en analyse et en résolution de conflits à l'Université George Mason aux Etats-Unis définit la violence structurelle comme « *une situation dans laquelle les membres de certains groupes nationaux, ethniques, raciaux, religieux, de classe, de genre, professionnels, régionaux et d'autres groupes « minoritaires » se voient refuser l'accès aux ressources politiques, sociales, économiques, éducationnelles et sécuritaires ainsi qu'à d'autres ressources typiquement administrées et détenues par les groupes dominants traditionnels »*[77].

[73] GALTUNG, J., Peace, War and Defense: Essays in Peace Research, vol.2 (Copenhagen; Christian Ejlers, 1976), p.908.
[74] GALTUNG, J.,Peace : Research, Education and Action in OLIVER,G,F., *Cours de Consolidation de la paix*, pdf, consulté en ligne le 20 septembre 2022.
[75] Id.
[76] GALTUNG, J., "Violence, Peace and Peace Research", in *Journal of Peace Research* 6, no 3, 1969, p.168.
[77] SANDOLE,J.D., Peacebuilding : Preventing Violent Conflict in a complex World (Cambridge ; Polity Press,2010),p.60 in OLIVER,G.F.,*op.cit*.p.17

Ce concept nous est indispensable du fait qu'au Burundi cette violence reste la plus enracinée et répandue notamment avec l'observation des pratiques de nature clientélistes ou patrimoniales dans les affaires publiques. Ces pratiques s'ils ne sont pas endiguer à temps, pourraient faire obstacle et par conséquent handicaper le processus de consolidation de la paix au Burundi[78].

I.2.3. La paix négative

La paix négative constitue selon Galtung, l'absence de violence organisée entre les groupes humains majeurs tels que les nations, mais également entre des groupes raciaux ou ethniques[79]. Lorsque les hostilités directes prennent fin (c.-à-d. lorsque la violence directe prend fin), la paix négative est atteinte. L'action des soldats de la paix est généralement couronnée de succès lorsqu'il s'agit de traiter de situations de paix négatives. Par exemple, après la conclusion d'un accord diplomatique entre deux groupes ou nations, des soldats de la paix peuvent être déployés afin de mettre fin à la violence directe. Par le biais de l'intervention des soldats de la paix, l'absence de violence implique qu'une paix négative a été atteinte. Toutefois cela ne signifie pas la fin de la violence structurelle ou l'atteinte de la paix positive. Au contraire, la paix négative est une *fausse paix*. Même en l'absence de meurtres, de mutilations ou de torture, la population peut continuer à souffrir. Elle ne traite pas les causes profondes ayant engendré la situation d'hostilités ouvertes.

Ce concept nous est significatif dans notre étude avec la situation conjecturale de la consolidation de la paix burundaise. En effet, cette définition en revient pour faire constat des faits, pour savoir à quel stade nous en sommes aujourd'hui au Burundi. Avec des crises récurrentes en l'occurrence celle de 2015, la tendance se porte vers une fausse paix.

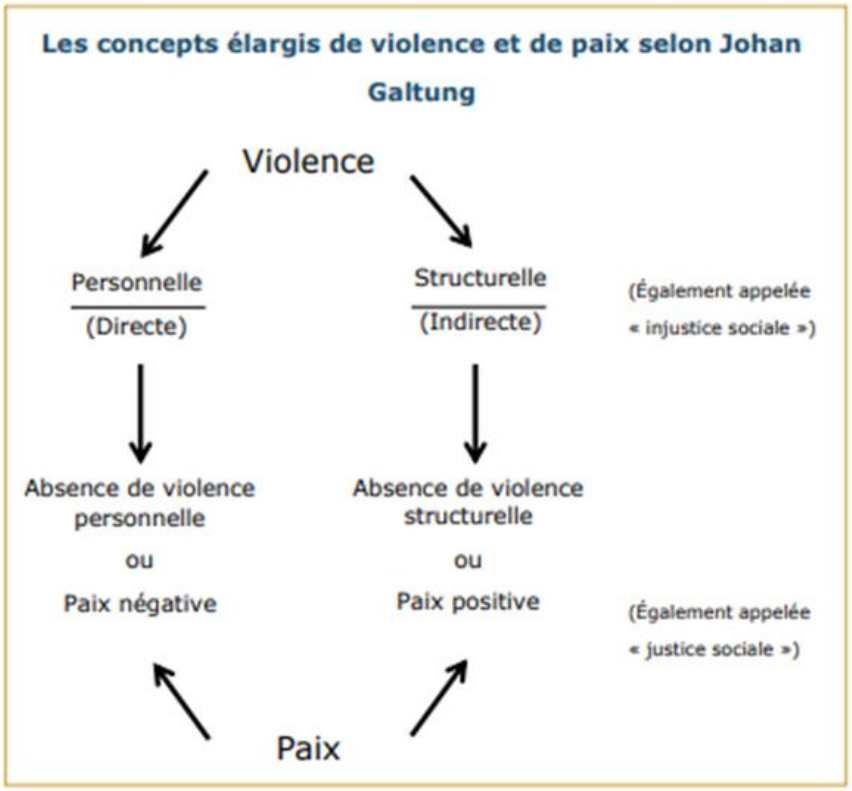
[78] VIRCOULON, T.,Leçons de la crise burundaise : Les ratés du peacebuilding démocratique,2016.,disponible sur internet/www.ifri.org,consulté le 11décembre 2023.
[79] Id.

I.2.4. La paix positive

La paix positive appelle à un modèle de coopération et d'intégration entre des groupes humains majeurs[80].Une paix positive ne peut s'instaurer qu'à travers une analyse approfondie et une grande coopération entre les parties au conflit. La paix positive recouvre de nombreux aspects, notamment la réconciliation des différentes opinions des groupes impliqués, la fin de la discrimination et l'ouverture de l'accès aux ressources et aux programmes gouvernementaux. L'atteinte d'une paix positive signifie que les causes profondes du conflit ont été traitées et résolues et ce processus demande du temps[81].

[80] GALTUNG.,*op.cit*.p.29
[81] OLIVER,G,F.,*op.cit*.p.18

Figure n°2



Source : Johan Galtung, « Violence, Peace, and Peace Research », Journal of Peace Research, vol. 6, no. 3, 1969, 182.

La figure ci-dessus montre que la paix positive ne peut être atteinte uniquement en mettant fin à la violence structurelle mais en identifiant et en résolvant les causes profondes du conflit ainsi qu'en travaillant étroitement avec les parties au conflit en vue de résoudre leurs différends.

Stade ultime de consolidation de la paix qui reste un idéal à atteindre pour le Burundi, le concept entre dans notre viseur sur l'impact que pourrait engendrer à long terme (paix positive) chaque action connue sous l'étiquette de consolidation de la paix.

I.3. Corrélation entre la consolidation de la paix et développement

La consolidation de la paix est une question transversale qui s'inscrit dans les actions en rapport avec le développement. En effet, la consolidation de la paix constitue un élément préalable pour le développement durable[82].

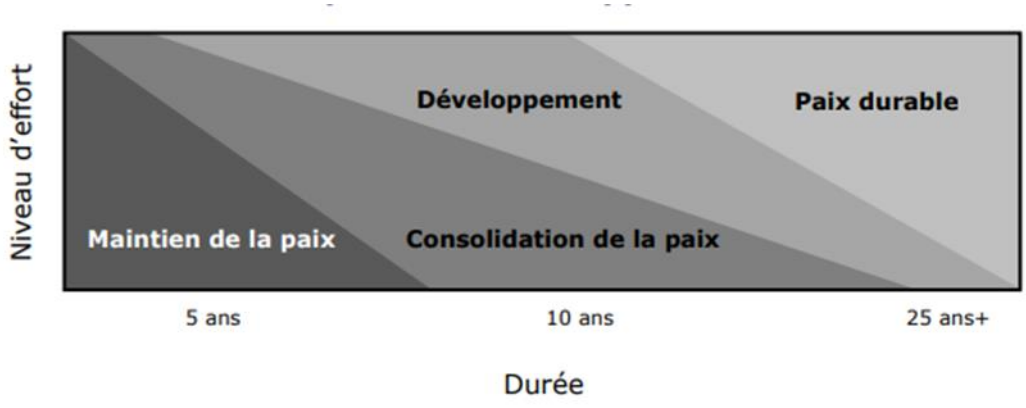
[82] Ibid.

L'ancien secrétaire général de l'ONU Kofi Annan dans son discours devant le Conseil de sécurité de l'ONU, le 5 février 2001 s'exprimait sur cette corrélation de manière suivante : « *la consolidation de la paix, c'est la reprise de l'activité économique, le rajeunissement des institutions, la restauration des services de base, les reconstructions des hôpitaux et des écoles, la réorganisation de l'administration publique et la résolution des différends par le dialogue et non par la violence* ».

Et le conseil de sécurité de l'ONU pour l'appuyer : « *Le Conseil réaffirme que la recherche de la paix nécessite une approche globale, concertée et déterminée qui cherche à traiter les causes profondes des conflits, y compris leurs dimensions économiques et sociales* »[83].

La consolidation de la paix va de pair avec le développement. Ils sont intimement liés l'un à l'autre. L'objectif final de la consolidation de la paix est une paix durable synonyme de développement durable et les principaux outils de disposition sont les différentes formes d'activités et d'aides au développement politique, économique et social[84].

Figure n°3



Cette figure illustre la façon dont ces concepts se confondent. Il n'existe pas de démarcation claire entre le moment où la consolidation de la paix prend fin et celui où le développement commence dans la mesure où ces deux concepts se chevauchent largement. Cette corrélation est d'autant importante dans notre étude par le fait que l'UE travaille activement dans les projets pour le développement durable dans son partenariat avec le Burundi. Elle nous est aussi utile

[83] JOHNSON, H., Les cadres stratégiques pour la consolidation de la paix. in *Afrique contemporaine*,n°209,2004,p7-21.
[84] Id.

dans le discernement des activités sous l'appellation de « développement » qui s'associe avec la consolidation de la paix.

I.4. Les actions en rapport avec la consolidation de la paix

La consolidation de la paix est un processus qui implique essentiellement des actions dans trois domaines, soit la sécurité**,** le politique et le socioéconomique[85] **:**

I.4.1. Le domaine sécuritaire

La dimension sécuritaire concerne la sécurité du pays et la sécurité personnelle de ses habitants. Ses quatre composantes sont[86]:

- Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants dans la communauté locale constituent un volet qui peut inclure des programmes spéciaux destinés aux femmes et aux enfants.
- L'action humanitaire contre les mines qui comprend le déminage, la destruction des stocks, l'aide aux victimes des mines terrestres et les programmes de sensibilisation.
- L'amélioration du contrôle des armes légères et de petit calibre qui comprend des mesures pour prévenir l'abus du port d'armes et le trafic illégal, des incitations pour rendre les armes et l'étude des causes sous-jacentes de la demande de ce type d'armes.
- La réforme du système de sécurité qui souligne l'importance du contrôle civil, de la transparence et de la responsabilité des autorités militaires et policières, du secteur judiciaire et des services pénitentiaires. Ceci est nécessaire pour adapter les forces de sécurité civiles et militaires à la paix plutôt qu'à la guerre.

Dans le partenariat UE-Burundi, la stabilité du système sécuritaire a une place centrale. L'UE est très active dans le domaine sécuritaire dans la région des Grands Lacs à travers CIRGL (Conférence International pour la Région des Grands Lacs). D'où notre intérêt pour ce domaine de coopération afin de mesurer la contribution de l'UE au niveau macro dans le processus de consolidation de la paix au Burundi.

I.4.2. Le domaine politique

Certaines des causes sous-jacentes ou facteurs de déclenchement des conflits violents sont la faiblesse et l'illégitimité des institutions, la corruption, le manque des respects des droits de

[85] Ali, T, M et MATTHEWS, R, O (dir.), *op.cit.p3*.
[86] HILDE, J., *op.cit , p.7*-21.

l'homme, le déficit démocratique et le sentiment que les structures administratives et politiques sont inadaptées ou inaccessibles[87].

Pour promouvoir la paix, on doit s'attaquer à ces causes sous-jacentes c'est-à-dire des facteurs de déclenchement des conflits. A cela :

- Une aide aux structures et aux autorités politiques et administratives peut être nécessaire pendant une période de transition pour contribuer à consolider la position des régimes favorables à la paix et au développement. Une telle aide peut aussi impliquer un soutien pour transformer une guérilla en parti politique. Cette aide peut permettre de créer des compétences et des capacités pour une prise en charge nationale de la consolidation de la paix.
- Une paix viable et durable dépend non seulement de l'engagement des leaders politiques mais aussi de l'acceptation de la paix au sein de la population. La consolidation de la paix requiert la réconciliation et la promotion d'un règlement pacifique des conflits à tous les niveaux de la société.
- La construction des institutions et les processus qui favorisent la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme.
- La place prépondérante de la société civile et des médias.
- Un équilibre entre vérité, justice, réconciliation, sanctions et impunité.

Cette liste n'a pas la prétention d'être exhaustive, il faut s'ajuster aux conditions particulières de chaque situation, les actions concrètes requises dans un endroit spécifique pourront changer. Le politique permet donc à notre travail d'avoir une vision holistique des actions qui entrent dans le processus de consolidation de la paix au Burundi.

I.4.3. Le domaine socioéconomique

Parmi les causes du conflit, il y'a les différences socioéconomiques croissantes, la répartition inégale des bénéfices, la marginalisation des groupes ou des régions géographiques vulnérables et la relative pauvreté[88].

[87] Id.
[88] Voir la notion de « frustration relation » in Why men rebel, GURR, T, Princeton, 1970.

Le rapatriement et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays. Il importe de trouver des solutions durables, et de donner à ces réfugiés et personnes déplacées une aide juridique, physique et matérielle pour qu'ils puissent réintégrer la société comme des citoyens positifs.

Après les conflits, les infrastructures et les fonctions administratives importantes doivent être construites ou reconstruites.

Les services de santé et d'éducation de haute qualité accessible à tous.

Enfin, il y'a le développement du secteur productif, l'emploi, le commerce et l'investissement. Il y'a aussi la réforme juridique et économique, la coopération entre les institutions ainsi qu'une collaboration technique sur la gestion des ressources.

Ce domaine socioéconomique, nous aide au cours de notre travail dans la démarcation des activités et aux efforts conjugués pour le bien-être de la population à travers différents activités du partenariat UE- Burundi.

I.5. Les acteurs de la consolidation de la paix

L'évolution de la paix fait appel à une multitude d'acteurs pour résoudre les conflits ou atténuer leurs traces[89].

Au Burundi, on peut citer : les corps de police et de l'armée, la société civile, les organisations non gouvernementales locales et internationales, les leaders locaux, les églises ou groupes religieux, les Etats voisins (individuellement ou collectivement), les institutions internationales présentes au Burundi dont l'UE, etc. [90].

Pour le cas de notre étude, nous ne pouvons pas nous passer du rôle essentiel de ces acteurs pour la consolidation de la paix. La paix ne s'impose pas par la force sinon elle reste précaire. Elle doit être imprégnée par chacun de ces acteurs avec une volonté commune. Nous allons faire allusion de la contribution directe ou indirecte de ces acteurs dans le partenariat UE-Burundi pour la paix.

[89] Conférence d'ouverture Forum mondial Normandie pour la paix, 2019, disponible sur internet www.normandiepourlapaix.fr,consulté le11 décembre2023

[90] GARON, R, *op.cit*.p.238.

II. Le cadre théorique

Le mot ''théorie'' vient du grec *theôria* qui signifie proprement : vision d'un spectacle, vue intellectuelle, spéculation. Une théorie est « *une construction spéculative de l'esprit, rattachant des conséquences à des principes*.» (André Lalande)[91].

Dans un passage célèbre de *l'Introduction à la médecine expérimentale,* Claude Bernard écrit : « *La théorie est l'hypothèse vérifiée, après qu'elle a été soumise au contrôle du raisonnement et de la critique expérimentale. Mais une théorie pour rester bonne, doit toujours se modifier avec le progrès de la science et demeurer soumise à la vérification et à la critique des faits nouveaux qui apparaissent »*[92].

Selon l'article ''Théorie'' du volume *Notions de l'Encyclopédie philosophique universelle*[93], une théorie : « *permet de synthétiser virtuellement un grand nombre de données, de suggérer des observations nouvelles, d'interpréter, de prédire et d'expliquer une classe spécifique des phénomènes. Elle est toutefois conjecturale, partielle et approximative »*[94].

Le cadre théorique nous servira dans notre étude à la compréhension, à la mise à l'épreuve puis à la compréhension des données empiriques.

II.1. La théorie du choix rationnel

II.1.1. Apports

Principale théorie dominante dans les études de la paix[95], elle met l'accent sur le rôle des intérêts et des contraintes matérielles dans la formulation des stratégies d'intervention de paix[96].

[91] De MONTBRIAL., Réflexions sur la théorie des relations internationales in Politique étrangère, n°3-1999-64e année, p.467-490.
[92] BERNARD, C., Introduction à la médicine expérimentale, Baillière (Paris) ,1965 in De MONTBRIAL, T., *op.cit., p.p.14*
[93] Presses universitaires de France, Paris, 1989-1992, in *ibid*.
[94] Id. Cf. aussi Karl Popper dans *''Conjectures et réfutations''*.
[95] AUTESERRE, S., *Construire la paix* : *Conceptions collectives de son établissement, de son maintien et de sa consolidation*. Article disponible en ligne à l'adresse ; https ;// www.cairn,info/revue-critique-intewrnational-2011-page -153.htm
[96] Voir,DOYLE,M et SAMBANIS, N ., *Making War and Building Peace*: *United Nations Peace operations*, Princeton, Princeton University Press, 2006; STEDMAN,S,J, ROTHCHILD,D,COUSENS,E., *Ending Civil Wars*: *The implementation of Peace Agreements*, Boulder,RIENNER,L,2002; ZARTMAN,W., *Ripe for Resolution : Conflict and intervention in Africa*, New York, Oxford University Press,1989.

Le choix rationnel postule que la réalité politique est déterminée par des individus instrumentalement motivés qui agissent selon une logique utilitaire de coûts et bénéfices[97].

James Rule continue pour dire que l'essentiel de l'action humaine est instrumentale, et les acteurs calculent rationnellement quelles lignes d'actions sont plus susceptibles de maximiser leur récompenses globales. Ainsi, s'en ressort deux notions essentielles; l'*instrumentalisme* et *l'analyse coût-avantage* qui distingue la théorie du choix rationnel de toutes les autres théories[98].

Quant à Boudon, il ajoute un autre élément celui de l'*égoïsme* (l'égoïste étant un acteur pour qui les seules conséquences intéressantes de ses actions sont celles qui le touchent personnellement).

Les individus deviennent des acteurs qui disposent des ressources pour faire triompher leurs intérêts à travers des stratégies rationnelles c'est-à-dire minimisant les coûts et maximisant les profits.

Cette théorie a également inspiré le réalisme dans l'opposition des Etats et leurs intérêts[99].

II.1.2. Limites

Cette approche paraît problématique à double titre : Premièrement parce qu'elle n'interroge pas le processus de construction des intérêts comme des contraintes matérielles.

Deuxièmement, parce qu'elle envisage les échecs comme un problème auquel les solutions techniques peuvent être apportées via, entre autres, l'allocation des ressources supplémentaires ou un engagement plus robuste[100].

Dans notre travail, cette théorie nous est incontournable pour regarder au-delà des actions qui sont proposées dans le cadre de consolidation de la paix ; l'ambition, le motif derrière, l'intérêt escompté du partenariat UE-Burundi pour la paix.

[97] BOUDON,R., Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique? In *Revue du Mauss*,n°21 2004
[98] Ibid.
[99] NIMUBONA, J., *Cours de Méthodes de Recherche en Science politique*, UB, M2, Bujumbura, 2023, inédit.
[100] RUBINSTEIN, R., *Peacekeeping under Fire*: *Culture and Intervention*, Boulder, Paradigm publishers, 2008, p.9.

II.2. La théorie constructiviste de la paix

II.2.1. Apports

La thèse constructiviste est très populaire parmi les chercheurs de la paix pour expliquer les origines des conflits de même que les normes qui influencent les Etats et le système international et qui rejettent par conséquent la théorie dominante du choix rationnel.

La problématique constructiviste renvoie à l'idée que la réalité sociale est construite par des acteurs individuels et collectifs sur base d'expériences passées (donc intériorisées) et présentes (de la vie quotidienne), celle-ci fonctionnant comme des contraintes souvent inconscientes[101]. Ces contraintes font objet de croyances, cultures, discours, cadres cognitifs, habitus, identités, idéologies, normes, représentations, symboles et visions du monde[102].

Le monde est un construit social, en perpétuelle évolution et nécessite un processus permanent d'ajustement[103].De ce point de vue, ce que les gens perçoivent comme une réalité n'est que ce qui est construit par les expériences, les interprétations et les interactions[104].

De cette façon, être constructiviste, c'est d'abord considérer que les choses ont une histoire et qu'elles sont tributaires de cette histoire.

D'où leur construction est qualifiée de processuelle[105].

La consolidation de la paix suit bien une logique constructiviste, dans la mesure où elle souhaite reconstruire des Etats dévastés selon les normes privilégiés par les intervenants. Puisque les normes constituent les Etats, il serait possible en principe de changer l'identité de ces normes pour qu'elles correspondent à celle recherchée dans la mise en œuvre d'une mission de paix.

La vision constructiviste est aussi énoncée avec éloquence par les partisans du modèle démocratique (les *democratizers*), qui mettent l'accent sur les normes suivantes : justice, respect des droits de la personne, démocratisation et ingérence internationale afin de façonner l'identité des Etats en reconstruction[106].

[101] BERGER, P et LUCKEMAN, T., *La construction sociale de la réalité*, 1966.
[102] AUTESERRE, S., *op.cit.p.154*
[103] DESCHAUX-DUTARD, D., *Introduction à la sécurité internationale*, 2018, p.57-69.
[104] SINANE, B., *La Théorie constructiviste en relations internationales*, 2021.
[105] Id.
[106] STRAZISAR,N., *Rethinking the concept of Peace building :The case of Bosnia and Herzegovina*.,texté presenté à la réunion annuelle de international Studies Association,Mineapolis,1998,p.16

Cette réforme s'effectue à tous les niveaux et est engagée par une armée de Peacebuilders , émanant des organisations les plus diverses qui s'approprient ses normes , indépendamment des motivations et intérêts exprimés par les Etats.

La consolidation de la paix représente ainsi un exemple concret de constructivisme en action, une stratégie destinée à établir (imposer) des normes de comportements aux pays reconstruits, afin que soient réduites si ce n'est pas éliminé les chances de reprises des hostilités.

Une telle vision généralisée à toutes les missions de consolidation de la paix, fait naitre l'espoir qu'un pays puisse un jour découvrir les merveilles de la paix perpétuelle[107].

II.2.2. Limites

Une critique souvent faite au constructivisme est celle du relativisme. Tout est relatif ; il n'y a que des points de vue qui sont tous aussi valables les uns que les autres puisque la réalité est inatteignable[108].

Une autre critique est que tout est construction sociale. Les constructivistes rétorquent qu'ils ne prétendent pas que la réalité n'existe pas et que tout soit social, mais que la démarche constructiviste porte en priorité le regard sur les processus historiques et sociaux de production du sens et leurs effets en retour sur la réalité sociale[109].

L'apport de cette théorie sur notre étude est significatif dans l'analyse et l'évaluation de projets, sur leur facteur du succès ou d'échec. Il nous permet de faire une appréhension de la réalité historique sur des phénomènes sociaux ultérieurs qui constituent des balbutiements du conflit inter-burundais et auxquels devraient s'appuyer les mécanismes de la consolidation de la paix au Burundi.

II.3. La paix réaliste

II.3.1. Apports

La thèse réaliste rejette ce perspectif constructiviste et affirme que les conflits sont inhérents et non « construit ». Elle part en conséquence d'un postulat incontestable : « la politique est d'essence conflictuelle », parce qu'elle concerne les rapports de commandement et d'autorité,

[107] Voir *Vers la paix perpétuelle* d'Emmanuel Kant.
[108] HARERIMANA, G., *Cours de Courants de la pensée sociologique*, ULT, Bujumbura, Bac II, 2019, inédit.
[109] Id.

les disputes entre individus et groupes sociaux sur la répartition des ressources rares, leur désaccords sur les valeurs, sur les conceptions du monde et le sens de l'histoire[110].

Tenir compte des contraintes du réel , c'est-à-dire de ce qui est, du monde non idéal dans lequel nous vivons, pour analyser les situations politiques en toute connaissance de cause, est l'exigence du réalisme[111].Il est anti-utopique dans le sens où il juge la valeur d'une proposition à sa faisabilité, sans se faire d'illusion sur la volonté ou la capacité des acteurs de respecter les principes qu'ils invoquent. Il a conscience que les politiques sont ancrées dans les circonstances et qu'elles ne dépendent pas tant de convictions que des rapports de force.

Les réalistes jugent pertinents et utiles les objectifs de gestion (si possibles de résolution) de conflits mais trouvent d'en faire de trop les opérations en rapport avec la consolidation de la paix[112].La gestion devrait se traduire par des politiques de négociation et non de reconstruction, afin de suspendre ou mettre fin aux hostilités et non de résoudre les conflits.

Bref, la paix est obtenue non par la démocratisation ou consolidation mais par la gestion des conflits, seule approche soutenue par les réalistes permettant (temporairement) de contenir les menaces que posent les affrontements ethniques pour la sécurité[113].

Toutefois, les réalistes admettent que des acteurs variés peuvent agir dans la quête de la paix comme les institutions internationales, les entreprises internationales ou les acteurs internationaux, mais, à leurs yeux, ces acteurs dérivent leur existence et leur importance relative à leurs intérêts respectifs[114].

II.3.2. Limites

Le réalisme confère une place centrale à l'Etat (analyse stato-centrée) pour la consolidation de la paix. Cependant les Etats ne sont pas des instances abstraites, échappant aux conflits d'intérêts et des valeurs inhérentes au politique. Le pouvoir politique au sein des Etats est souvent monopolisé par des élites dirigeantes défendant un groupe privilégié[115].

[110] NIYONIZIGIYE, P, *.op.cit*, 2018, inédit.
[111] VILMER, J.B. *Le réalisme dans Théories des relations internationales*, Cairn.info, 2020, pp.23-42.
[112] BAKER, P., ''Conflict Resolution versus Democratic Governance: Divergence Paths to Peace?''.in CROCKER,C,HAMPSON,F et al, P (eds)., *Managing Global Chaos*. Sources of and Responses to International Conflict, Washington.US Institute of Peace Press, 1996, p.564-568.
[113] Ibid.
[114] RUKUNDO, S et SAHABO, Y., *L'apport des organisations internationales Humanitaire dans la résolution pacifique des conflits au Burundi : Cas du CICR* (1993-2008), mémoire, ULT, Bujumbura, 2009.
[115] NIYONIZIGIYE, P., *Op.cit.* , 2018.Inédit :

Faire l'inventaire des actions du partenariat UE-Burundi en matière de la paix est l'apport de cette théorie dans le cas de notre étude.

II.4. La paix libérale

II.4.1. Apports

Le paradigme de la paix libérale occupe depuis la fin des années 1990 une place croissante dans les travaux consacrés aux interventions de paix. A l'opposé des réalistes, les libéraux croient que l'histoire a un sens et que ce sens est positif.

La paix ici ne résulte pas comme le pensent les réalistes de l'équilibre des forces mais des interactions entre les Etats qui partagent certaines valeurs communes, et la plus fondamentale de tous est ; *la démocratie*[116].L'idéologie des droits de l'Homme est donc très liée à la philosophie libérale[117].

L'approche libérale de la paix postule une interdépendance des Etats, ils insistent sur le rôle formateur des normes, de la coopération et des institutions internationales aussi différentes que l'Union européenne, l'Union africaine, le Fonds monétaire international, les Nations unies, la Banque mondiale, les Etats-unis ou diverses ONG etc..

Ces intervenants partageraient une même culture mondiale (*world-polity culture*) adossée à des valeurs libérales occidentales, dont la prépondérance dans les arènes internationales favoriserait la convergence des stratégies et la défense d'un agenda libéral pour la paix comprenant la tenue d'élections, l'instauration d'une économie de marché et la promotion des droits de l'homme et de l'Etat de droit[118]

L'idée date depuis des analystes classiques tels que ; John Locke, Grotius et Emmanuel Kant. Ces derniers en leur temps estimaient déjà que les constitutions républicaines, les échanges commerciaux, et un système de droit international et d'organisations internationales pourraient être les éléments constitutifs d'une paix durable[119].

Les libéraux se font donc les avocats des thèmes suivants :

- Promouvoir et répandre la démocratie libérale ;

[116] JOE, J., *La paix démocratique : Un autre fossé perpétuel entre réalistes et libéraux*, http ://www.academia.edu.consulté le 2 décembre 2022.
[117] Id. *Voir le mythe du bon sauvage* de Jean Jacques Rousseau.
[118] PARIS, R., *At war's End: Building Peace after Civil Conflict*, Cambridge, Cambridge University Press,2004.
[119] ONEAL, J, RUSSET, B., *A la recherche de la paix dans un monde d'après-guerre froide caractérisée par l'hégémonie et le terrorisme*, Etudes internationales, vol 35, n°4, 2004, P.641-665.

- Promouvoir et renforcer les institutions multilatérales ;
- Promouvoir le libre-échange et l'économie du marché ;
- Renforcer le pouvoir de l'opinion publique en général, le poids de la société civile, celui des ONG ;
- Renforcer le droit international.

II.4.2. Limites

La pensée libérale est critiquée de postuler pour ses propres contradictions. Elle donne par exemple une grande place au concept de tolérance, alors que celle-ci ait ses limites : le libéralisme a du mal à reconnaitre le bien fondé des particularismes[120].En effet, le libéralisme est favorable à l'émergence d'un standard culturel commun, à la normalisation des rapports humains ce qui encourage la disparition des particularités[121].

D'autres contradictions résultent du libre-marché d'échange mais pas pour la drogue, ni pour les armes, ni pour certaines technologies comme le nucléaire. Droits de l'Homme certes, mais ceux-ci ne comprennent pas nécessairement les droits sociaux qui s'opposent à certaines conséquences sociétales[122].

Dans le cadre du partenariat UE-Burundi pour la paix, cette théorie nous est incontournable par le fait que les actions de l'UE en rapport avec la paix sont guidés par des textes, des principes, des conventions, des traités et des accords internationaux qui structurent sa coopération internationale . Nous faisons recours à tous ces éléments dans notre étude.

[120] Moravcski, A., ''Taking Preferences Seriously. A Liberal Theory of International Politics'', in *International Organisation*, vol 51, 1997, p.513-553.
[121] RUNYAGU, V., *Cours d'Afrique et Mondialisation*, UB, Master II SPTD/Science Politique, 2023, inédit.
[122] NIYONIZIGIYE, P., *Cours des Grands enjeux des relations internationales*, UB, Master II SPTD/Science Politique, 2022, inédit.

CHAPITRE II : ARCHITECTURE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA CONSTRUCTION DE LA PAIX

> *« L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre. L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait ».*
> Robert SCHUMAN, Ministre des Affaires étrangères français, 1950.

L'Union européenne possède une structure organisationnelle qui lui est propre dans sa stratégie de consolider la paix à son intérieur ainsi que dans le reste du monde.

Ce chapitre survole les quelques lignes directrices, les paradigmes dominants qui guident l'action de l'UE pour la paix dans le monde.

II.1.Présentation de l'Union européenne (UE)

II.1.1.Brève historique

L'Union européenne est une association volontaire d'Etats européens (27 aujourd'hui) qui ont décidé pacifiquement de mettre en commun leurs compétences dans les domaines économique et politique. Elle existe juridiquement depuis le traité de Maastricht et constitue à ce jour une organisation unique dans son genre[123]. Elle est néanmoins dotée de la personnalité juridique par le traité de Lisbonne, ce qui lui permet de conclure des traités ou d'adhérer à des conventions. L'Union possède des institutions fortes, auxquelles les Etats membres ont transféré une partie de leur pouvoir politico-économique. Les Etats membres de l'UE se sont regroupés afin d'assurer le maintien de la paix en Europe et de favoriser le progrès économique et social sur le continent[124].

II.1.2. Les valeurs de l'UE

La définition de ces valeurs et principes est le fruit d'une évolution. La construction européenne se situait au départ exclusivement sur un plan économique. Le traité de Rome (1957) évoquait uniquement ''les sauvegardes de la paix et de la liberté''. Mais dans l'acte unique (1986), les Etats se déclaraient : « *décidés à promouvoir ensemble la démocratie en se fondant sur les*

[123] https//www.vie-publique.fr/fiches//Qu'est-ce que l'UE, consulté le 25 janvier 2023.
[124] art.47 du traité de l'Union européenne ,1992.

droits fondamentaux ». Ces valeurs constituent désormais des éléments de l'identité de l'Union[125].

Le traité de Lisbonne précise ces valeurs, il s'agit : du respect de la dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, Etat de droit, respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Elles sont dites communes aux Etats membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes[126].

Affirmées pour la première fois par le traité de l'UE, signé à Maastricht en 1992, ces valeurs ont été par la suite confirmées et complétées par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000)[127].

II.1.3. La Politique Étrangère et de Sécurité Commune de l'UE (PESC)

Bien que les Etats européens conservent une pleine souveraineté sur leurs politiques étrangères respectives, ils partagent un certain nombre d'intérêts communs grâce auxquels l'Union peut aujourd'hui s'exprimer d'une seule voix et jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale. A l'origine, la Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC) était conçue comme un mécanisme de concertation de la politique étrangère des différents pays. Elle est intégrée par la suite aux Traités de l'UE par le Traité de Maastricht de 1992, puis consolidée par le Traité de Lisbonne, en 2009.

Ce dernier a créé la figure du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (un poste occupé actuellement par l'espagnol Joseph Borrell, qui occupe également le poste de vice-président de la Commission européenne) et le Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE), véritable corps diplomatique européen au service du haut représentant. Outre la SEAE, le Traité de Lisbonne a doté l'Union d'une personnalité juridique propre et de la capacité de conclure des accords avec des Etats et des organisations internationales[128].

[125] Id. art.47.
[126] Art.2 du traité de L'Union européenne, 1992.
[127] Id.
[128] https : //www.exteriors.gob.es.fr/Politique étrangère de l'UE

Les objectifs de la PESC, tels qu'énoncés à l'article 21 du Traité de l'UE, sont de maintenir la paix et de renforcer la sécurité internationale, de promouvoir la coopération internationale avec les pays tiers et de développer et consolider la démocratie et l'Etat de droit, ainsi que le respect des droits humains et des libertés fondamentales.

A cette fin, l'UE met en place des partenariats et maintien un dialogue politique avec les principaux acteurs internationaux sur la base d'intérêts et d'avantages mutuels ; elle organise régulièrement des sommets avec les pays qui sont liés à l'UE par un partenariat stratégique, ainsi que de nombreuses réunions à différents niveaux avec d'autres pays et organismes régionaux des différents continents[129].

En vue d'atteindre l'objectif de maintien de la paix et de renforcement de la sécurité internationale, l'Union adopte une politique de sécurité et de défense commune (PSDC) qui fait partie intégrante de la PESC et qui lui permet de disposer de sa propre capacité opérationnelle à l'étranger sous la forme de missions civiles et d'opérations militaires dans des pays tiers[130].

II.1.4. L'économie de l'UE

L'UE est la première zone de production de richesse dans le monde. Elle contribue pour 22,6% au PIB mondial devant les Etats-Unis qui fournissent 21,4%[131].

L'UE est aussi la première puissance commerciale du monde :

Elle représente 16,5% des échanges mondiaux (42% si on inclut le commerce intracommunautaire).Elle est le principal exportateur de marchandises et de services commerciaux du monde. Elle est enfin le principal investisseur avec 420 milliards d'euros dont les investissements directs étrangers (IDE) avec 319 milliards d'euros. Son marché intérieur est d'environ 500 millions de consommateurs ce qui constitue une force. Son savoir-faire est reconnu et estimé et on dénombre de nombreuses entreprises européennes parmi les leaders mondiaux. L'UE bénéficie aussi d'une monnaie commune, l'euro, qui, depuis 1999, s'est imposé comme une monnaie de référence dans le monde[132].

[129] Id.
[130] Id.
[131] JOANNIN,P.,op.cit.
[132] Id.

II.2. L'approche européenne pour la paix

II.2.1.La stratégie du soft power

Théâtre de guerre et conflits depuis des millénaires, dont les deux Guerres mondiales, l'Union européenne s'est construite sur la paix ainsi que sur un certain nombre de valeurs qui constituent un socle solide et qui l'ont façonnée au fil du temps, de telle manière qu'elle est devenue une sorte de modèle[133].

En effet, l'UE n'est pas une puissance militaire d'autant qu'elle investit moins dans le domaine de la défense par rapport à d'autres puissances comme les Etats-Unis ou encore la Chine (exemple 250 milliards de dollars contre 500 milliards pour les Etats-Unis)[134].Elle opte pour le *soft power*[135].

Comme théorise Joseph Nye le *soft power*, ou l'art de la persuasion et de la séduction dont l'UE se serve, s'identifie dans les faits par la démocratie qui s'impose non pas par la force, mais par le droit ; la puissance militaire n'est pas le seul moyen de résoudre les conflits, le dialogue et la négociation multilatérale sont indispensables pour consolider la paix[136].

II.2.2. Les fondements juridiques tirés des conventions de Lomé et de Cotonou

Le Conseil Européen réuni, au Luxembourg les 28 et 29 juin 1991, a adopté une « Déclaration sur les droits de l'homme » .Celle-ci, établissait un lien direct entre les droits de l'homme, la démocratie et le développement [137] , en plaçant l'homme au cœur du processus de développement dans les pays bénéficiaires. La Résolution incluait les accords futurs avec des pays en développement (dont les ACP) de clause de conditionnalité politique[138].

Dans ces conventions, une place centrale est accordée au respect des droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. Leur rôle est dorénavant prépondérant dans le cadre de la coopération entre l'UE et les Etats tiers.

[133] JOANNIN, P.,*Op.cit*.
[134] Id.
[135] Voir,NYE,J,S., *Soft Power :The Means to Success In World Politics*,New York,Public Affairs,pp.9-11
[136] JOANNIN, P.,*Op.cit*.
[137] Conseil Européen, Conclusions de la Présidences, Annexe V Déclarations sur les droits de l'homme, SN 151/2/91, Luxembourg, les 28 et 29 juin 1991.
[138] Résolution du Conseil et des Etats membres réunis au sein du Conseil sur les droits de l'homme, la démocratie et le développement, Bulletin des Communautés européennes, 11-1991, point 2.3.1.pp.130-132.

D'autres modalités complémentaires sont mises en place pour l'application de ces conditionnalités politiques de l'UE envers les pays tiers, comme nous le constatons ci-dessous[139] :

« - Le Conseil réaffirme que le respect, la promotion et la sauvegarde des droits de l'homme constitue un facteur essentiel des relations internationales et l'une des pierres angulaires de la coopération européenne ainsi que des relations entre la Communauté et ses Etats membres et les pays tiers. A cet égard, il souligne son attachement aux principes de la démocratie représentative, de l'Etat de droit, de la justice sociale et du respect des droits de l'homme. (…)

- La communauté et ses Etats membres accorderont une haute priorité à une approche positive encourageant le respect des droits de l'homme et favorisant la démocratie. Un dialogue ouvert et constructif avec les gouvernements des pays en développement peut apporter une contribution très importante à la promotion des droits de l'homme et de la démocratie. (…)

- Alors qu'en règle générale la priorité doit être donnée à une approche positive et constructive, en cas de violations graves et persistances des droits de l'homme ou en cas d'interruption sérieuse des processus démocratiques, la communauté et ses Etats membres ,guidés par des critères objectifs et équitables, étudieront les mesures appropriés aux circonstances. De telles mesures, proportionnelles à la gravité du cas d'espèce, pourraient comporter des démarches confidentielles ou publiques, la modification du contenu des programmes de coopération ou canaux utilisés, ou encore le report de signatures ou de décisions nécessaire à la mise en œuvre de coopération ou de canaux utilisés, ou, au besoin, la suspension de la coopération avec les Etats concernés.

- En cas de violations des droits de l'homme, la communauté évitera, par sa réaction, de pénaliser la population pour les actions du gouvernement. (…)

- La Communauté et ses Etats membres prévoiront formellement la prise en compte des droits de l'homme dans leurs relations avec les pays en développement ; les clauses relatives aux droits de l'homme seront insérées dans leurs futurs accords de coopération. Des discussions régulières sur les droits de l'homme et la démocratie seront menées dans le cadre de la coopération au développement, afin de rechercher les améliorations (…) »

[139] MOUNDOUNGA,S., *op.cit*,p.129

La Communauté et ses Etats membres s'engagent, en outre, à intégrer la promotion du respect des droits de l'homme et le processus de démocratisation à leurs futurs programmes de coopération.

Ces principes vont devenir les éléments essentiels dans l'accord signé entre l'UE et le Burundi, dont le non-respect peut donner lieu à une procédure de suspension de l'assistance[140].Le cas le plus récent est celui de 2015.

II.3. Le partenariat UE-Afrique

II.3.1. Sommet Europe-Afrique du Caire (3-4 avril 2000)

Le sommet du Caire, entre l'OUA et l'UE, des 3 et 4 avril 2000, a posé les jalons pour l'établissement d'un nouveau partenariat Europe-Afrique, qui sera officiellement institutionnalisé, à Lisbonne, le 8 et 9 décembre 2007.Il a eu lieu à un moment de transition importante pour les deux organisations, tout en préservant les fondements de dépendance construits dans le cadre économique durant plus de cinq décennies[141].

Les Etats membres de l'UA, qui se sont inspirés de l'UE pour ses structures et son fonctionnement, n'ont malgré, pas pu bénéficier des moyens nécessaires pour atteindre le niveau d'indépendance et d'autonomie dont bénéficie l'UE dans ses relations extérieures[142]. Les sections IV et V de la Déclaration du Caire concernent les questions politiques, de paix et de sécurité, qui intéressent les deux parties. Le texte met en évidence les thèmes des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gestion des affaires publiques, qui figureront dans l'accord de Cotonou, signe le 23 juin 2000[143].

En matière de paix et de sécurité, les Etats signataires réaffirment leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies, tels que l'égalité entre les Etats, le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, et de la non-ingérence dans les affaires intérieures et reconnaissent leurs responsabilités respectives en matière de gestion de crises et de prévention des conflits[144].

[140] Id.
[141] Sommet Afrique-Europe sous l'égide de l'OUA et de l'UE, Déclaration du Caire, 3 et 4 avril 2000, p.15.
[142] Id.
[143]Id.
[144] Sommet Afrique-Europe sous l'égide de l'OUA et de l'UE, Déclaration du Caire, 3 et 4 avril 2000, p.15.

Les Etats signataires déclarent de par leur volonté privilégier les moyens pacifiques de règlement des crises et de la prise en considération du besoin de trouver des solutions durables, par des processus de reconstruction et de consolidation de la paix[145].

II.3.2. Un partenariat stratégique

Le partenariat UE-Afrique est le résultat de l'évolution des relations politiques, économiques et de sécurité entre les deux parties à la fin du XXe siècle. En 1999, l'UE a ajouté une dimension politico-militaire de gestion des crises et de prévention des conflits. En même temps, la situation en matière de crises et conflits en Afrique commençait à se stabiliser, avec une amorce de processus de paix dans la région des Grands lacs[146].

Les Etats africains décidèrent aussi, lors de la réunion des Chefs d'Etats et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), à Syrte, en Libye, les 8 et 9 septembre 1999, de refonder leur coopération politique, économique et de sécurité en annonçant la création de l'Union Africaine.

Cette convergence évènementiel entre les deux institutions l'UE et l'OUA/ l'UA, a conduit au remodelage de coopération entre l'UE et l'Afrique, jusque-là centrée sur l'économie. Des éléments politiques et de sécurité vont être intégrées et se développer par la suite.

La Déclaration de Lisbonne, adoptée lors du deuxième Sommet Europe-Afrique, des 8 et 9 décembre 2007, a formalisé le nouveau partenariat stratégique euro-africain. La déclaration de Lisbonne souligne les intérêts communs des deux parties, en déclarant que « notre avenir commun exige une démarche audacieuse, qui nous permette de faire face avec confiance aux exigences de la mondialisation que connait notre planète »[147].Il est aussi fait mention des évolutions qu'ont connues l'UA et l'UE, depuis 2000.

Le texte met en avant l'interdépendance et le besoin de coopération pour répondre aux grands défis politiques de notre époque, tels que l'énergie et les changements climatiques, les migrations ou les questions de l'égalité des sexes et annonce un partenariat stratégique entre égaux en dépassant nos relations traditionnelles établies sur le mode des bailleurs de fonds/ bénéficiaires et en nous appuyant sur des valeurs et des objectifs communs dans notre recherche

[145] Id.
[146] Id.
[147] Id.

de la paix, de la stabilité, de la démocratie et de l'Etat de droit, du progrès et du développement[148].

II.3.3. Un partenariat réaliste

Le partenariat se voulait « Stratégique » et « entre égaux », basé sur une vision et sur des principes communs et partagés. Nous retrouvons ici, les références au « respect des droits de l'homme, la liberté, l'égalité, la solidarité, la justice, l'Etat de droit et la démocratie ». Ces concepts sont placés sous la dénomination de « communauté de valeurs »[149].

Les défis et les préoccupations de sécurité européenne, telles que l'approvisionnement énergétique, le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive sont dorénavant partagés avec les Etats africains[150].

En matière économique, le développement durable et l'industrialisation, sont des objectifs présents dans les relations entre l'UE et l'Afrique, depuis la Convention de Yaoundé, de 1963 qui restent en attente d'investissements et de transferts de savoir-faire, de technologies et d'équipements qui ne se concrétisent pas entre l'Europe et l'Afrique. La promotion des acteurs non-étatiques est aussi à l'avantage de l'Europe, qui finance beaucoup d'ONG, qui à leur tour alignent leurs initiatives sur les orientations politiques et économiques de l'UE, dont elles dépendent. Font aussi partie des acteurs non-étatiques, le secteur économique privé et les organisations syndicales[151].

En dépit des déséquilibres et la dépendance de l'Afrique envers l'UE, la stratégie commune, appelle à un partenariat entre égaux, « gagnant-gagnant », comme dans les discours sino-africain.

Nous citons l'égalité et la poursuite d'objectifs communs, les expériences et les enseignements de la pratique entre l'UE et l'Afrique, la connaissance mutuelle, la compréhension mutuelle entre les peuples et les cultures et une « utilisation meilleure et plus systématique » de la richesse et du potentiel économiques. Pour la mise en œuvre de la Stratégie, quatre cadres de coopérations ont été identifiés, qui sont :

[148] Id.
[149] '' Le partenariat stratégique Afrique-UE-une stratégie commune Afrique-UE'', Lisbonne 8-9 décembre 2007, p.24 in MOUNDOUNGA, S., *op.cit*, p.482.
[150] Id.
[151] Id.

- La paix et la sécurité ;
- La gouvernance et les droits de l'homme ;
- Le commerce et intégration régionale ;
- le développement durable.

En matière de la paix et la sécurité, sujet de notre étude ; l'objectif est d'approfondir la coopération euro-africaine déjà existante « L'approche compréhensive et globale de l'UE, de prévention des conflits et de gestion des crises, est ainsi introduite dans le cadre du partenariat avec l'UA, en tant que modèle à suivre et à adapter aux conditions et aux moyens africains. En même temps, la coopération en matière de paix et de sécurité est appelée à s'étendre à d'autres questions d'intérêt commun sur la scène internationale », des crises et des conflits internationaux. Cependant cette possibilité n'a pas encore eu une application pratique[152].

Le partenariat réaffirme l'engagement de l'UE dans la mise en place de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS), dont la responsabilité relève de l'UA. La contribution de l'UE comporte un volet d'assistance technico-opérationnelle, avec des concepts et une transposition adaptées des mécanismes et des procédures déjà testées et utilisées dans les missions et les opérations de l'UE, et un volet d'assistance économique et de prise en charge de certaines dépenses, relatives aux équipements, à la formation et à l'entrainement des Forces africaines en attente.

Cet engagement européen finit par accroitre la dépendance des Etats africains et de l'UA envers l'UE car, du côté africain il y'a de grandes insuffisances et des lacunes et termes quantitatifs/ financiers et opérationnels/techniques.

De son côté l'UE dispose d'un ensemble d'instruments, de moyens et de capacités, qu'elle met à la disposition de l'UA, tout en gardant le contrôle sur les modalités, les conditions et le calendrier[153].

[152] Id.
[153] Id.

II.3.4. L'UE et les pays ACP (Afrique Caraïbe et Pacifique)

La coopération entre l'UE et les pays ACP a évolué d'une relation qui se voulait avant tout commerciale (Lomé 1975) vers une relation progressive de plus en plus conditionnée politiquement au respect des droits de l'homme, à la démocratie et à la bonne gouvernance depuis la fin de la guerre froide[154].

En effet, dès 1989, l'article 5 de la quatrième convention de Lomé reprend le lien explicite entre la promotion des droits de l'homme et le développement[155].La conditionnalité politique entre progressivement et formellement dans les relations de coopération au développement.

D'abord en 1991, par l'adoption d'une résolution du Conseil, puis en 1995, par l'amendement de l'article 5 de la Convention de Lomé (Lomé IV) signée en novembre à l'Ile Maurice. Et enfin, les derniers Accords signés à Cotonou en juin 2000 conditionnent politiquement l'aide publique au développement dans les articles 8,9 de l'Accord de Cotonou signé le 23 juin 2000.

L'enjeu reste la stabilisation des pays d'Afrique Caraïbe et Pacifique (ACP) et à la prévention des conflits**.** « […] la paix et la stabilité démocratique deviennent des données prioritaires de la coopération »[156].

D'autant que la violation de ces principes et de ces droits humains conduit à des consultations, voire à une suspension de la coopération et de l'assistance de l'Union européenne[157].

A ces principes, s'ajoute le mode dit « différencié » de gestion de la coopération avec les pays ACP ; ce principe s'explique par la diversité des situations des pays ACP qui impose de moduler la politique de coopération de l'UE en fonction des caractéristiques et des réalités propres à chacun d'eux. Ainsi donc, la différenciation des politiques et des modalités de coopération est exigée pour des raisons d'efficacité[158].

[154] MANAHL,C., ''L'Union européenne face à l'escalade régionale des conflits des Grands lacs'', MARYSSE,S., REYNTJENS,F., L'Afrique des Grands lacs, Annuaire 1998-1999,Paris,L'Harmattan,1999,pp.370-384 ;.NKUNDABAGENZI,F.,''L'Union européenne et la prévention des conflits' 'Rapports du GRIP,n°5,2000,pp14-15.in ANDRE,C et LUZOLELE,L., *Politique de l'Union européenne et effets pervers pour le conflit dans les Grands Lacs*, L'Afrique des Grands Lacs annuaire 2000-2001.

[155] EU COUNCIL., *Negociating directives for the negociation of a development partnership agreement with the ACP contries*,30 june 1998 in NKUNDABAGENZI,F.,*op.cit*.,p.14

[156] NKUNDABAGENZI, *op.cit, p.16*.

[157] Article 11 de la Convention UE-ACP signée à Cotonou, le 23 juin 2000.

[158] Commission européenne, Livre vert…,pp.X .

II.3.5. Le multilatéralisme par des coopérations opérationnelles UE-ONU-UA

Le soutien de l'UE aux missions des Nations Unies et de l'UA, est l'un des moyens choisis par l'Union pour démontrer sa volonté d'être un acteur global en matière de paix.

Toutefois, dans cette matière, l'UE est dépendante du degré de coordination entre ses Etats membres, de la convergence de leurs intérêts et des moyens qu'ils sont prêts à mettre à disposition de l'organisation, afin que celle-ci agisse en leur nom[159].

Le fondement des principes d'interdépendance, de coopération, de complémentarité et d'action sur des valeurs et des principes jugés universels prévalent sur ces derniers[160].

Dans la mise en œuvre du multilatéralisme efficace, l'UE a développé ses relations avec les Nations Unies et l'UA. Tout en préservant son opportunité de choix d'intervention, son autonomie opérationnelle et le contrôle stratégique de ses missions et opérations. L'Union européenne apporte son soutien aux Nations Unies et à d'autres organisations régionales, si celles-ci lui font la demande.

Cette assistance est aussi basée sur la référence à des valeurs universelles, communes et partagées, qui fondent ses relations avec le reste du monde et ses actions sur la scène internationale : « *la meilleure protection pour notre sécurité est un monde fait d'Etats démocratiques bien gouvernés. Propager la meilleure gouvernance, soutenir les réformes sociales et politiques, lutter contre la corruption et l'abus de pouvoir, instaurer l'Etat de droit et protéger les droits de l'homme ; ce sont là les meilleurs moyens de renforcer l'ordre international.*

Les politiques commerciales et les politiques de développement peuvent constituer les outils puissants de promotion des reformes. En tant que plus important contributeur en termes d'aide publique et principale entité commerciale au niveau mondiale, l'Union Européenne et ses Etats membres sont bien placés pour poursuivre ses objectifs.

La contribution à une meilleure gouvernance par des programmes d'aide, par la conditionnalité et par des mesures commerciales ciblées demeure l'un des aspects importants

[159] MOUNDOUNGA, S., *op.cit*.p.494
[160] Id.

de notre politique, qu'il nous faut renforcer. Un monde dont on estime qu'il offre à tous la justice et à chacun sa chance sera plus sûr pour l'Union Européenne et pour ses citoyens »[161].

L'article 21 du Traité sur l'Union Européenne (modifié par le Traité de Lisbonne) stipule ainsi que l'Union « s'efforce de développer des relations et de construire des partenariats avec les pays tiers et avec les organisations internationales, régionales ou mondiales » et qu'elle « favorise des solutions multilatérales aux problèmes communs, en particulier dans le cadre des Nations unies ».

La coopération entre l'UE et les Nations Unies en Afrique s'est accentuée en même temps que les Etats européens réduisaient leur contribution en forces aux opérations de maintien de la paix. Dans le cadre de la coopération politique et opérationnelle entre les deux organisations, la première obtient davantage de légitimité et la seconde dispose d'un soutien capacitaire et opérationnel qui lui permet de faire l'économie de ses propres moyens.

Les autonomies politiques respectives sont aussi respectées, chacune étant indépendante dans le choix et l'opportunité d'intervenir dans une crise ou dans un conflit.

Toutefois, si la caution des Nations unies est une plus-value internationale, utile, elle n'est pas ni indispensable ni incontournable pour des interventions militaires et des missions de gestion de crises. En ce qui concerne l'UE, la recherche de l'accord des Nations Unies tient aussi au besoin d'obtenir le soutien des opinions publiques des Etats membres pour des interventions militaires.

II.3.6. Le cadre politique de l'UE pour la paix et la sécurité

La paix et la sécurité font partie intégrante du Consensus européen sur le développement depuis 2005. La paix et la sécurité dans le monde sont des défis que l'UE cherche à résoudre en vue de promouvoir le développement durable.

Le traité de Lisbonne de 2009 a renforcé ce domaine politique en créant entre autres le SEAE, qui est le corps diplomatique de l'UE. Il s'agit de « la politique étrangère de l'UE qui vise à préserver la paix et renforcer la sécurité internationale ; à promouvoir la coopération

[161] MONDOUNGA,S.,*op.cit*,p.480

internationale ; à développer et renforcer la démocratie, l'Etat de droit, le respect des droits humains et des libertés fondamentales »[162].

L'UE poursuit également une approche globale de la paix et de la sécurité, en proposant une gamme complète de politiques et d'outils allant de l'alerte précoce et de la prévention à la réhabilitation, à la stabilisation et à la consolidation de la paix afin de mieux répondre aux conflits et crises.

Deux grands cadres législatifs régissent le partenariat entre l'UE et les pays africains dont le Burundi. Le plus ancien est celui qui a été mis en place avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), lors de la signature de la Convention de Lomé en 1975, et actualisé en 2000 par l'accord de Cotonou. En 2007, une autre approche continentale a été mise en place avec l'adoption de la stratégie commune Afrique-UE(JAES) par les chefs d'Etats africains et européens. Le Quatrième Sommet UE-Afrique à Bruxelles en 2014 a adopté une feuille de route pour la coopération UE et Afrique pour la période 2014-2017, en définissant 5 domaines prioritaires à savoir :

Paix et Sécurité, Démocratie, Bonne gouvernance et droits de l'homme, Développement humain, Développement et Croissance durables et inclusifs et intégration continentale, et questions globales et émergentes.

Sept actions ont été identifiées pour atteindre les objectifs régionaux, avec une enveloppe interrégionale de €205 millions sur la paix dont ; la sécurité et la stabilité régionale , l'intégration économique régionale, et la gestion des ressources naturelles au niveau régional, avec un avantage comparatif au soutien fourni au titres d'autres instruments de l'UE dans trois domaines prioritaires de la coopération régionale, tels que la paix et la sécurité , l'intégration économique et la gestion des ressources naturelles.

Le principal instrument financier mis en place par l'UE pour appuyer la coopération avec l'Afrique dans le domaine de la paix et de la sécurité est la Facilité de soutien de la Paix en Afrique (APF), soutenant l'AAPS.L'APF a été établie à la demande des dirigeants africains en 2003. Pour la période 2014-2016, l'APF est financée à hauteur de €750 millions.

[162] http://Europa.eu/pol/cfsp/index fr.htm

Dans le même cadre de stratégie commune Afrique-UE, en 2013 est créé le Programme Panafricain, financé l'instrument de Coopération au Développement, avec un montant de €845 millions pour la période 2014-2020, pour réaliser des projets dans les secteurs de migration, d'éducation, de la recherche, de gestion des finances publiques et du développement des informations statistiques.

En guise de conclusion de ce chapitre, nous réalisons que la quête de la paix en Europe et dans le reste du monde est la pierre angulaire de la construction de l'Union européenne, en témoigne son parcours historique (entre guerre[163] et paix), ses différentes structures de base interne et externe (textes, accords, conventions, traités, coopération avec un pays-tiers etc.) qui constituent son fondement. La dynamique de la paix est au centre et au cœur même de l'architecture de l'UE.

[163] Ici, nous nous référons aux deux guerres mondiales qui ont plus que ravagé et ruiné l'Europe que le reste du monde.

CHAPITRE III : ACTIONS DE L'UE POUR LA PAIX AU BURUNDI

> *« J'estime que la 'consolidation de la paix' représente davantage que la simple recon struction après un accord. La consolidation de la paix s'entend ici comme un concept global qui englobe, génère et soutient l'ensemble des processus, approches et étapes n écessaires pour transformer un conflit en une relation plus durable et pacifique ».*
>
> John Paul Lederach, Building Peace, Washington, 1997.

Comme nous venons de le voir dans le chapitre précèdent, l'UE poursuit une approche globale de la paix en proposant une gamme de politiques et d'outils afin de mieux répondre aux conflits et crises[164].

Ce chapitre fait un état des lieux de la contribution de l'UE pour la paix au Burundi.

En effet, l'UE est un partenaire de longue date (depuis 1978) dans des projets pour le développement du pays. Dans son action, la mise en œuvre des projets est assurée par des agences des Etats membres de l'UE, des organisations internationales, des ONG nationales et internationales, ainsi que les organisations de la société civile.

III.1. Le programme indicatif national (PIN) au Burundi

Le Programme indicatif national (PIN) a été préparé dans le cadre d'une programmation conjointe effectuée par l'UE et les Etats Membres (EM) présents au Burundi, avec un montant de €432 millions. Il visait surtout l'objectif de surmonter la fragilité avec des axes retenus, de développement rural axé sur la nutrition, la gouvernance, la santé et l'énergie.

Les objectifs du PIN au Burundi reflétaient la vision de l'UE sur le développement, exprimée dans le programme pour le changement, le consensus pour le développement, dans la communication conjointe de l'Action Extérieure de 2011 sur les droits de l'homme, sur la société civile et sur la Lutte contre la corruption dans le cadre de la coopération de l'UE pour la Paix et la Sécurité.

[164] La coopération européenne à travers le 11è FED//https : www.overseas-association.eu/disponible sur Internet, consulté le 19 décembre2023.

Ces objectifs prenaient également en compte la communication conjointe « Cadre stratégique pour la Région des Grands Lacs » et l'Accord cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans la région ainsi que l'implication du Burundi au sein de la CAE et de la CEPGL en matière d'intégration économique et commerciale. C'est à travers ce programme que le Burundi a contribué militairement à la Mission africaine en Somalie(AMISOM), et depuis décembre 2013 à la Mission Internationale de Soutien à la Centrafrique (MISCA)[165].

Cependant avec les évènements autour des élections présidentielles de 2015 et l'éclatement de la violence, ont entravé ce processus.

III.2. Le PIN au niveau de l'Union Africaine (UA)

L'Union Africaine (UA) est une organisation panafricaine regroupant tous les Etats d'Afrique, créée à l'issue de la Déclaration de Syrte en Libye en 1999 en remplacement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). La vision de l'UA est d'accélérer l'intégration du continent pour lui permettre de jouer le rôle qui lui revient dans l'économie mondiale tout en abordant les problèmes sociaux, économiques et politiques ainsi que les aspects négatifs de la mondialisation[166].

L'UA joue un rôle moteur dans la promotion de l'intégration régionale bâtie sur les principes solides de consolidation de la paix et de la stabilisation régionale avec la mise en place du Pacte sur la stabilité, la sécurité et la paix en Afrique. L'UA a piloté et initié plusieurs mécanismes de recherche de la paix et la stabilité en Afrique y compris la sous-région des Grands Lacs. La vision de l'UA est de bâtir une Afrique unie et forte, susceptible d'établir un partenariat entre les gouvernements et tous les segments de la société civile-en particulier les femmes, les jeunes et le secteur privé- afin de renforcer la solidarité et la cohésion entre les peuples d'Afrique[167].

L'UA s'est fixé plusieurs objectifs dont : la promotion de paix, la sécurité et la stabilité du continent ; la promotion des principes et des institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance ; l'atteinte d'une plus grande unité et solidarité entre les pays africains et les peuples d'Afrique ; la promotion du développement durable sur les plans économique, social et culturel ainsi que l'intégration des économies africaines ; la promotion

[165] Programme indicatif national pour la période 2014-2020//https : www.eeas.europa.eu, consulté le 22 janvier 2023
[166] L'Afrique prend charge de son programme de développement.//https :www.au.int, consulté le 22 janvier 2023
[167] Id.

de la coopération dans tous les domaines de l'activité humaine permettant d'élever le niveau de vie des peuples africains ; la coordination et l'harmonisation des politiques entre les communautés économiques régionales existantes et futures, pour la réalisation progressive des objectifs de l'Union[168].

L'UA a mis en place différents organes : l'Assemblée, le Conseil exécutif, la Commission, le Comité des représentants permanents, le Conseil de paix et de sécurité, le Parlement africain, le Conseil économique, social et culturel, la cour de justice, les Comités techniques spécialisés ainsi que les institutions financières dont la Banque Africaine de Développement (BAD)[169].

L'UE est en partenariat avec le Conseil de paix et sécurité de l'UA dont le Burundi est membre et ont développé une étroite collaboration dans les mécanismes de l'Architecture Africaine sur la Paix et la sécurité (AAPS), en finançant une bonne partie des programmes de l'AAPS à travers la « Facilité Africaine pour la Paix »(APF)[170].

III.3. Le soutien de l'UE à l'intégration régionale du Burundi

Bujumbura abrite le secrétariat permanent de la Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) depuis 2007.

Au cours de cette même année, le Burundi a rejoint la CAE, et a ratifié le protocole de marché commun de la même organisation régionale qui est entrain en vigueur le 1er juillet 2010.Ainsi depuis 2010, le pays a mis en place un ministère en charge des affaires de la communauté Est Africaine. En outre, le pays a pris part à la relance de la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) en 2007.

Le Burundi est partie prenante de l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans la région des Grands Lacs avec l'UE. Par cet accord avec l'UE, les Etats de la région se sont engagés à respecter l'intégrité territoriale de leurs voisins et à s'abstenir de susciter ou de soutenir des groupes armés hors de leurs frontières[171].

[168] Agenda 2063 : Vue d'ensemble Union africaine.//https :www.au.int, consulté le 22 janvier 2023
[169] Id.
[170] Programme de l'union européenne pour le Burundi : identification et formulation du projet régional paix et sécurité pour la stabilité dans la région des grands lacs,11ème fed,2015.

[171] Id.

III.4. Le programme indicatif régional (PIR) sur la paix, la sécurité et la stabilité

Le Projet régional de paix et sécurité pour la stabilité de la région des Grands Lacs (dont le Burundi) fait partie de la programmation régionale 2014-2020, PIR, 11ème (FED) Fond européen du développement pour la région.

Le montant total accordé à la région est de €1,332 millions avec un montant de €450 millions pour les Communautés Economiques Régionales (CER), desquels €30 millions pour les questions de paix et de sécurité dont €10 millions pour la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs(CIRGL) et €20 millions pour les aspects socio-économiques en partenariat avec la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL).

En plus, l'UE a prévu une enveloppe de financement des infrastructures avec €600 millions et une enveloppe interrégionale de €205 millions sur la paix, la sécurité, et la stabilité régionale, l'intégration économique régionale, et la gestion des ressources naturelles au niveau régional[172].

III.5. Soutien de l'UE à la région de la CEA (Communauté d'Afrique de l'Est)

L'accord entre la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et l'UE prévoyait de réserver un montant indicatif de €15 millions sur le renforcement de la paix, la sécurité et la stabilité. Le soutien de l'UE visait à promouvoir la gouvernance démocratique en lien avec le protocole de la CAE sur la bonne gouvernance et la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance. À savoir aussi que l'ultime but de la CAE reste la réalisation d'une fédération politique consacrée aux principes fondamentaux de la démocratie, de la primauté du droit, de la responsabilité et de la transparence[173].

L'autre objectif était de lutter contre le terrorisme transfrontalier et la criminalité transnationale organisée (y compris la traite des personnes, ainsi que le trafic des armes légères et de petit calibre, de la faune et des stupéfiants) dans la région de la CAE.L'UE a consacré un montant indicatif de €10 millions pour la réalisation de cet objectif.

La région dispose quant à elle, des instruments qui constituent la base de la lutte contre la criminalité organisée. Il s'agit du Protocole de la CAE et la Stratégie régionale sur la Paix et la Sécurité , du protocole de la CEA sur la lutte contre le trafic de drogue ainsi que du protocole

[172] Ibid.
[173] Le soutien apporté par l'UE à la région des Grands Lacs//https : www.welcomeeurope.com, consulté le 12 janvier 2024

de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs ainsi que la Corne de l'Afrique.

Le programme s'insérait dans la création d'un cadre juridique régional global, dans le renforcement des capacités avec les agences impliquées, dans la sensibilisation des communautés frontalières et dans la coopération avec les organisations de la Société civile. Une attention particulière a été accordée aux jeunes et aux femmes et au renforcement des capacités d'enquête[174].

III.6. Soutien de l'UE à la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs

Les perspectives de la politique de l'UE dans la région trouvent fondement sur la vision partagée des organisations régionales impliquées dans le développement comme la CAE, le COMESA, la CEPGL, la CIRGL etc.

Ces institutions régionales sont activement engagées dans la mise en œuvre de l'accord-cadre d'Addis-Abeba de 2013 pour la paix, la sécurité et la coopération régionale.

Outre ces organisations, d'autres sont impliquées dont: la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) qui a signé l'Accord cadre d'Addis-Abeba en tant que témoin et qui a un rôle clé, en partenariat avec la CIRGL, pour le suivi et la mise en œuvre de cet accord.

Le Plan stratégique à moyen terme du COMESA comprend également un engagement à travailler avec les Etats membres sur la paix et la sécurité dans la sous-région. La CIRGL se charge à priori de la paix et la sécurité dans son agenda ; ce qui s'exprime dans la déclaration de Dar-es-Salaam et dans le pacte pour la sécurité, la stabilité et le développement. Il en ressort qu'une cohérence doit être assurée avec des mesures de paix et de sécurité soutenue par l'UE au niveau Panafricain. A cet effet, une enveloppe indicative de €30 millions est consacrée sur ces projets.

L'accord-cadre appuyait le judiciaire avec une attribution de €10 millions destinés à soutenir les mesures d'atténuation, de l'exploitation des ressources naturelles et minières par des groupes armes, à soutenir des mécanismes et les mesures de résolution des conflits-notamment des mesures prises par le mécanisme conjoint de vérification de la CIRGL, en soutien aux

[174] Stratégie renouvelée de l'UE auprès de la région des Grands Lacs//https : www.afrique.lalibre.be, consulté le 5janvier 2024

programmes régionaux conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et aux lignes directrices de l'Union Africaine sur le rapatriement des réfugiés. Les dirigeants locaux, les organisations de la Société Civile (OSC), les parlements et les medias font également partie de cette coopération[175].

III.7. Soutien de l'UE à travers l'enveloppe transrégional

Le soutien porte entre autres sur la paix, la sécurité et la stabilité régionale, en mettant l'accent sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs pour lesquelles un montant indicatif de €30 millions été affecté. L'objectif est d'aider les organisations régionales, les gouvernements et les acteurs de la société civile à mettre en œuvre certains aspects de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba. Cet appui complète les actions menées dans le cadre des enveloppes sous régionales du COMESA, de la CAE et la SADC.

L'UE appuie également dans le domaine migratoire avec un montant indicatif de €25 millions. L'objectif est d'améliorer la gestion des flux migratoires et de fournir une protection aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux autres migrants, à la fois pour faciliter la migration légale et lutter contre les migrations irrégulières et forcées. L'appui est complété par le Programme panafricain financé par l'UE sur la migration et la mobilité ainsi que sur le bien public universel et par le Programme thématique sur la migration et l'asile[176].

III.8. Les actions directes de l'Union Européenne au Burundi

Ces actions s'inscrivent dans une vision stratégique partagée avec le pays dans les secteurs essentiels[177] :

III.8.1. Dans le secteur sanitaire

Dans ses valeurs, l'UE considère les services sanitaires comme un droit élémentaire pour le bien être humain. Par conséquent, Elle s'investit dans le domaine sanitaire dans le monde et au Burundi. L'UE accompagne le Burundi dans les actions de réduction de la mortalité maternelle et infantile, de lutte contre les maladies infectieuses et non transmissibles en facilitant l'accès

[175] https://www.eeas.europa/EEAS Burundi Qui sommes-nous? Disponible sur internet, consulté le 10 septembre 2023
[176] Id.
[177] Le partenariat entre l'équipe Europe et le Burundi : Un engagement sur long-terme, 2021.

aux services de santé sexuelle et reproductive de qualité ainsi qu'à l'amélioration de la gestion des risques sanitaires, des épidémies, des crises causées par les catastrophes naturelles, etc.. L'UE apporte un support à la politique phare du pays sur la gratuité de soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans.

L'UE étend son intervention dans le secteur sanitaire avec la couverture des soins de santé sur des groupes en situation de vulnérabilité (notamment jeunes filles et femmes victimes de violences basées sur le genre (VBG) et des personnes en situation d'extrême pauvreté, personnes handicapées, les Batwa, les déplacés intérieurs entre autres).

L'UE a appuyé aussi la politique nationale de décentralisation de la santé qui a créé les districts sanitaires, unité de base du fonctionnement du système de santé, très proche des citoyens. En soutenant la participation de la société civile dans la gestion afin de renforcer l'aspect qualité et le respect des droits des patients. Ce soutien, prend la forme d'une participation de la population des collines dans leurs centres de santé comme des cogestionnaires à travers des Comités de Santé (COSA) tout en leur donnant des formations et des équipements[178].

III.8.2. Dans le secteur nutritionnel

L'UE finance les projets sur la nutrition et contribue également à renforcer la résilience des ménages surtout aux moyens limités. En effet, la malnutrition entrave le bien être humain et chaque individu a besoin d'une alimentation pour son épanouissement.

Ainsi, l'UE intervient dans le développement nutritionnel en réalisant des investissements qui permettent d'optimiser la croissance de l'agriculture en vue de l'éradication de la malnutrition. Un lien fort existe entre la population burundaise et le secteur agricole, majoritairement cultivateurs qui tirent souvent de l'agriculture, leurs moyens de subsistance[179].

III.8.3. Dans le secteur de l'énergie

L'UE a fait de l'énergie un de ses domaines principaux d'intervention. Elle finance à hauteur de 30 millions d'euros la construction d'une ligne d'interconnexion avec le Rwanda (ligne Gitega-Kigoma) et d'une ligne amenant à Bujumbura l'énergie électrique produite par un barrage en projet partagé entre le Burundi, la République Démocratique du Congo et le Rwanda

[178] Id.
[179] Id.

(ligne Bujumbura-Kamanyola). Elle participe au financement d'un projet de construction de deux centrales hydroélectriques sur les rivières Jiji et Mulembwe et, en particulier, de leur connexion au réseau national.

III.8.4. Dans le secteur de transport

L'UE a financé la construction et la réhabilitation de plus de 600 km de routes, dont 300 km de routes bitumées, pour un montant de plus de 170 millions d'euros : RN 4, RN 12, RN 13, RN 14, RN 19 et la voirie de Bujumbura. De plus, 300 km de pistes rurales ont été réhabilitées.

Elle finance pour un montant total de 10 millions d'euros la réhabilitation des 16 km de la Route nationale numéro 4 (RN4) qui relie Bujumbura à la frontière avec la République Démocratique du Congo (RDC) ainsi que le pont sur la Rusizi[180].

III.9. Autres interventions de l'Union européenne au-delà du financement

Dans ce point, nous tenons à montrer les quelques interventions ciblées de l'UE qui ne découlent pas nécessairement d'appui en terme de finances mais plutôt à la défense de ces valeurs en particulier les droits de l'homme[181] :

III.9.1. Femmes, jeunes et enfants

L'UE fait une promotion sur la protection des minorités et des populations vulnérables. Elle offre un soutien aux enfants et jeunes et promeut le droit des femmes au moyen des programmes socio-professionnelles. Ces programmes contribuent à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, l'accompagnement des femmes violées pour leur insertion dans la société ainsi que des jeunes démunis et des plus vulnérables. À cet effet, 1000 femmes violées ont été assistées du point de vue juridique et sanitaire et plus de 1000 jeunes ont été accompagnés dans l'insertion socio-professionnelle au Burundi grâce à des programmes de l'UE[182].

[180] Id.
[181] Brochure UE-Burundi,2019.
[182] Id.

III.9.2. Le genre

L'UE s'investit également dans l'égalité homme-femme au Burundi. Un problème aigu est constitué par les violences infligées aux femmes. Les femmes burundaises connaissent un traitement inégal dans leur accès au capital, dont la propriété foncière et sont, en général, dans une situation de dépendance et inégalité économique par rapport aux hommes. Un volet fondamental de l'UE au Burundi est la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG).Les actions de l'UE visent dans ce domaine à améliorer la connaissance de la loi et des droits chez les populations (femmes et hommes) à travers des campagnes d'information et de sensibilisation d'une part et à renforcer les dispositifs pour l'accueil et la prise en charge des victimes de violences d'autre part. Elles visent également à créer des opportunités pour les femmes leur permettant de surmonter les obstacles qu'elles rencontrent dans la société. À noter que dans l'ensemble ses partenariats de coopération avec un pays tiers, l'UE tient toujours compte du volet genre[183].

III.9.3.La société civile

L'UE accompagne les organisations de la société civile dans leurs planifications stratégiques et gestions, et appuie dans le développement de coopératives. Grâce à de différents accompagnements de l'UE, plus de 150 organisations ont su bénéficier d'actions de renforcement des capacités au Burundi[184].

III.10. Les Etats Membres (EM) de l'Union Européenne au Burundi

Des initiatives et efforts des Etats Membres de l'UE contribuent aux actions de promotion de paix et de la stabilité au Burundi et dans la région des Grands Lacs[185] :

III.10.1. La coopération belge

La Belgique est un partenaire de taille dans la promotion de la paix et cohésion nationale au Burundi. À travers Enabel (Agence belge de développement), Elle appuie l'éducation, la recherche et l'innovation. Deux programmes ont été initiés : Le premier est un appui

[183] Id.
[184] Id.
[185] Programme de l'Union européenne pour le Burundi : identification et formulation du projet régional paix et sécurité pour la stabilité dans la région des grands lacs,11ème fed,2015.

complémentaire à la formation professionnelle et technique. Le second vise à appuyer le secteur de l'enseignement post-fondamental par le renforcement des compétences en ressources humaines. La Belgique apporte également un appui au niveau universitaire : des instituts d'enseignement supérieur ont été soutenus dans leur mission d'éducation, de recherche et de contribution à la société. Ces dernières années, grâce au soutien de la Belgique, près de 9500 jeunes ont appris un métier, plus de 4500 autres ont pu suivre un stage d'insertion professionnelle et près de 25000 enseignants pour la 2ème, 3ème et 4ème année ont été formés. La Belgique finance aussi les programmes pour promouvoir les droits des femmes et soutenir les jeunes et la société civile avec la création des structures communautaires durables et participatives. Plus de 130000 personnes ont été sensibilisés à leurs droits, à la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes ou encore à la prévention et résolution des conflits[186].

III.10.2. La coopération allemande

La coopération allemande à travers la GIZ a appuyé la CIRGL depuis ses premiers pas. L'apport financier et technique de la GIZ a permis de développer la CIRGL qui est actuellement une institution régionale qui jouit de pleine légitimité. La GIZ a apporté un appui substantiel à travers le programme, démocratie et bonne gouvernance, notamment dans le processus de la gestion des ressources naturelles, la certification, la traçabilité et l'audit financier des minerais, un processus qui commence à produire des effets. A titre illustratif, l'Allemagne s'est engagée au côté de la CIRGL à travers l'accompagnement technique de l'Initiative Régionale contre l'exploitation et le commerce illicite des Ressources Naturelles (IRRN) ainsi que le soutien du Secrétariat de la CIRGL. De même, la GIZ a appuyé le renforcement institutionnel de cette institution en la dotant d'une expertise de qualité pour leur accompagnement en planification stratégique et opérationnelle, en gestion financière et administrative. La CIRGL a bénéficié du financement de l'UE depuis décembre 2016.La GIZ est motivée d'agir directement sur les questions de paix et sécurité dans la région des Grands Lacs[187].

[186] Id.
[187] Id.

III.10.3. La coopération française

Le canal principal du soutien de la France au Burundi est l'Institut Français du Burundi (IFB).Il est un lieu de dialogue interculturel entre le Burundi, la France et, plus largement, avec l'UE et la RGL. La France à travers l'Agence Française de Développement (AFD) soutient également la mise en œuvre du Plan Transitoire de l'Éducation (PTE) à travers le programme Twige neza. Ce programme permet d'une part, d'appuyer la préservation des acquis et du droit à l'éducation, la poursuite des avancés du secteur ainsi que la continuité du secteur éducatif avec les autorités nationales et, d'autres parts, de contribuer à la réduction des vulnérabilités en soutenant des initiatives ciblées, au niveau communautaire, afin d'accompagner au mieux les publics les plus vulnérables à l'inclusion dans le système éducatif[188].

III.10.4. La coopération hollandaise

Elle a mis en place une stratégie de coopération au développement multi-annuel 2014-2017 pour la région des Grands Lacs. Le Burundi était inclu comme faisant partie de la région des Grands Lacs. L'objectif général de cette stratégie était de contribuer à la stabilité de la région au travers l'amélioration de la situation sécuritaire et la promotion d'une croissance inclusive. Le budget était € 79 millions, avec 50 % attribuée à la sécurité alimentaire, et l'autre moitié distribuée entre la sécurité, l'état de droit et la gestion des eaux, et un volet plus petit sur la santé sexuelle et reproductive. La stratégie contenait tant des approches bilatérales comme la réforme de l'armée et de la police au Burundi. Il y'a une forte cohérence avec la Coopération Suisse, et une collaboration étroite avec l'Allemagne sur les minerais de conflits[189].

III.10.4. La coopération Suisse

Pays non membre de l'UE mais qui a tissé un lien très étroits dans toutes une série de domaine avec le Burundi, le plus important étant le domaine de la paix, sécurité et stabilité à travers son partenaire INTERPEACE (une ONG suisse qui travaille dans la RGL depuis 10 ans), qui a conduit un programme « Transborder dialogue for in the Great Lakes Region » et qui contribue encore à la reconstruction de la paix par une approche communautaire. La Suisse a joué et

[188] Id.
[189] Id.

continue à jouer un rôle dans la réforme de la justice et du secteur de sécurité, domaine dans lequel la coopération française est aussi active[190].

III.11. Les ONG internationales en partenariat avec l'UE

III.11.1. Oxfam et ses partenaires

Oxfam international a développé un programme régional sur la transformation des conflits dans la région des Grands Lacs, en partenariat avec différentes organisations œuvrant dans la région. Le programme a mis en place des mécanismes communautaires d'analyse et de gestion pacifique des conflits avec l'implication des Partisans de la paix. Ce programme forme et encadre pour prévenir et résoudre les conflits. Une dynamique communautaire et nationale a été initiée en vue d'échanger et de débattre sur les sujets fortement ressentis par les communautés et inspirant les décideurs à agir sur les signes précurseurs[191].

III.11.2. INTERPEACE

INTERPEACE est une organisation de droit Suisse. Ses interventions dans la région des Grands Lacs datent de 2001 et ses activités se sont répandus depuis 2007 au Burundi où l'organisation a focalisé son attention sur les causes profondes des conflits et a révélé la faible connexion entre mécanismes communautaires de résolution des conflits et les mécanismes régionaux mis en place. Depuis 2012, cette ONG en partenariat avec l'UE au Burundi, a développé un programme de recherche-action, de développement d'un dialogue national et transfrontalier, alimenté par les résultats de la recherche participative et inclusive comme processus de plaidoyer afin d'impliquer les différents décideurs à tous les niveaux. Cette approche a permis de toucher tous les acteurs et responsabiliser tous les décideurs à partir de la présentation d'informations réelles et parfois après les occasions de partage en groupes de faits réels vécus par les communautés surtout à la base. Les résultats ont permis d'arriver à des actions concrètes contribuant à la recherche de la paix et la stabilisation de la région[192].

[190] Id.
[191] https://www-cdn.oxfam.org
[192] Construire la paix de l'intérieur : voyages à travers les expériences concrètes 2020-2022

III.11.3. Alerte Internationale

Alerte International, est une organisation anglaise qui intervient dans le domaine de la paix et de la cohésion sociale, dans les pays de la région des Grands Lacs. Le contexte particulier de chaque pays oriente les interventions d'Alerte Internationale. Au niveau du Burundi, les actions spécifiques ont été menées sur différentes thématiques notamment sur les aspects de la justice, de la recherche de la paix en incitant l'implication des groupes marginalisés comme les femmes et un renforcement des capacités avec les OSC susceptibles de partager la formation au niveau communautaire. Alerte Internationale a une longue expérience sur les questions de consolidation de la paix et un travail avec les communautés agissant sur les facteurs du conflit notamment, et l'intégration de la dimension conflit dans l'élaboration des programmes et stratégies au niveau des Etats[193].

III.12.Crise politique de 2015 et relation tendue entre UE-Burundi

Cette crise a fait surgir de mal entendu et de distorsion entre les acteurs internes (les politiques, le corps de défense et de sécurité, la société civile etc.) et les acteurs externes (la communauté internationale en générale et l'UE en particulier). Conséquemment, elle a fait vaciller le processus en cours pour la consolidation de la paix au Burundi. L'appui de l'UE pour le Burundi à rencontrer des épreuves, ce qui a perturbé et fait obstacle sur la concrétisation de certaines actions de l'UE au Burundi du moins dans leur allure.

[193] https://www.international –alert.org/

D'où nous revenons dans notre étude sur les facteurs déterminants de cette crise :

III.12.1.La candidature controversée du feu président Pierre NKURUNZIZA pour briguer un troisième mandat

Candidat du CNDD-FDD, élu au suffrage indirect par le parlement en 2005 et réélu au suffrage direct par le peuple en 2010.Le président Pierre NKURUNZIZA voudra se représenter une troisième fois consécutive au poste de président de la République et se succéder à lui-même.

Certains acteurs politiques du parti au pouvoir, d'oppositions et des leaders des organisations de la société civile avaient déjà émis des objections quant à la tentative du président NKURUNZIZA de briguer un troisième mandat[194].

Dans un entre-temps, le Parlement du Burundi avait rejeté un projet de révision de la Constitution, qui aurait donné les pleines droits au président NKURUNZIZA de se représenter dans les élections de 2015[195].

À la fin de compte, malgré des multiples oppositions, le CNDD-FDD valide NKURUNZIZA à sa tête comme candidat au scrutin présidentiel de 2015.Validation aussi de la Cour constitutionnelle du candidat dans une controverse puisque le vice-président de la dite Cour, avait déclaré sa démission et s'était enfui vers le Rwanda voisin évoquant une pression énorme allant jusqu'aux menaces de mort[196].

III.12.2. Manifestation à l'encontre de la candidature de NKURUNZIZA pour un troisième mandat

Les appréciations de cette candidature ont été sujettes aux interprétations différentes et ont donné lieu à un clivage politique :

Premièrement, les contres du troisième mandat de NKURUNZIZA, ont jugé ce mandat anticonstitutionnel, ils ont évoqué l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation Nationale dans son article 7, alinéa 3 qui statut sur le mandat présidentiel : « *Il est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Nul ne peut exercer plus de deux mandats*

[194] https://www.jeuneafrique.com/politique/crise-au-burundi,consulté le 12 avril 2024.
[195] www. JeuneAfrique.com, Burundi : l'Assemblée nationale retoque le projet de révision constitutionnelle de Nkurunziza-Jeune Afrique, mars 2014, consulté 25mai 2024.
[196] LEPIDI, P., *Violences politiques : des piliers de Burundais se précipitent au Rwanda*,Le Monde Afrique,2015

présidentiels »[197].Ils ont ajouté aussi l'article 96 de la constitution du Burundi de 2005 : « *Le président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois* »[198].

Secundo, les partisans de NKURUNZIZA qui ont trouvé un alibi pour légitimé la candidature de ce dernier par consultation du même article 96 de la constitution de 2005 mais sous un angle différent. Ils ont défendu l'argument qu'en 2005, le président NKURUNZIZA n'a pas été élu « au suffrage universel direct ».Donc, le président NKURUNZIZA ne compte qu'un seul mandat, il est en passe d'entamer une seconde[199].

C'est à partir de ce clivage et désaccord réciproquent entre ces acteurs de la scène politique burundaise que la crise a pris racine. Et chacun des parties ci-haut citées fonçaient en maintenant tout en concrétisant leurs objectifs et opinions dans la réalité. Le premier a fait appel à la manifestation générale de la population contre le troisième mandat et le second a mobilisé ses fidèles partisans à rester ferme et soutenir le candidat[200].

Le 13 mai 2015, alors que le président NKURUNZIZA se trouvait dans le sommet avec les présidents de la région en Tanzanie, une tentative de coup d'état s'est déroulée à Bujumbura. La crise a par la suite pris une tournure différente, avec des tueries, assassinats des manifestants ; des leaders politiques, de la société civile et du haut commandement de l'armée. Vient la fermeture des principaux médias privés, des emprisonnements massifs, bref le pays récidive dans la violence et la résurgence de la carte ethnique est constatée. Dans la foulée, la communauté internationale et certains médias internationaux ont été pointés de doigt et accusés par le pouvoir de comploter avec les putschistes[201].

[197] Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi, Arusha, août 2000.
[198] Constitution de la République du Burundi, loi du 18 mars 2005.
[199] À Gatumba, le président de l'époque du parti CNDD-FDD, Pascal NYABENDA avait laissé entendre que le président NKURUNZIZA, pouvait briguer un troisième mandat consécutif. En réalité, disait-il, le président n'est qu'à la fin de son premier mandat : « *C'est en 2010 que le chef de l'État a été élu au suffrage universel direct, par le peuple. Cela signifie que le chef de l'État que nous avons aujourd'hui a déjà été élu une seule fois. Ecoutez-moi bien : le chef de l'État a déjà été élu une seule fois par la population* ».
[200] Discours de NKURUNZIZA devant le congrès extraordinaire du parti CNDD-FDD, avril 2015 .
[201] REUTERS/J.P/HARERIMANA,A : Pour le gouvernement burundais, l'Union européenne est impliquée dans les manifestations anti-troisièmes mandat en 2015 à Bujumbura. https://www.rfi/fr/afrique/20170606-burundi-accuse-union-européenne-destabilisation-sanctions , consulté sur internet le 20 janvier 2024.

III.12.3. Le positionnement de l'UE par rapport à la crise

L'UE s'est abstenue de prendre position sur la candidature du président NKURUNZIZA, a préféré au départ prendre ses distances tout en évaluant d'une manière indépendante à ce qui pourrait être les conséquences d'une telle candidature. Par le biais de son délégué au Burundi Patrick SPIRLET, l'UE a envoyé un message au gouvernement burundais : «*Il y'a de nombreux débats autour du 3e mandat (…) nous avons souligné que la paix reste fragile et qu'il est important (…) de tenir compte de la constitution (…). Il est certain, dans notre analyse, que la candidature du président actuel pour un 3e mandat peut créer un certain nombre de tensions et de risques. C'est pour cela que nous avons lancé un appel au gouvernement pour qu'il aborde cette question avec beaucoup de prudence*. »L'UE appelait aussi au respect de l'accord de paix d'Arusha.

Avec la conjecture de la situation et des évènements surtout avec le coup d'état manqué du 13 mai 2015, l'UE a été accusé de soutenir les putschistes et les mouvements de protestation contre le 3e mandat qui visent à déstabiliser le pays[202].

III.12.4. Entre sanctions et dégel dans les relations UE-Burundi

Selon certains rapports et enquêtes[203] sur la situation socio-politique, le Burundi connaissait de graves violations des droits de l'homme, des crimes contre l'humanité avec l'implication des membres du service national de renseignement, de la police, de l'armée et les Imbonerakure (ligue des jeunes du parti au pouvoir),ces derniers accusés d'être responsables de la majorité de ces violations des droits de l'homme[204].

Ainsi, l'UE après consultation avec le gouvernement du Burundi au titre l'article 96 relatif au droit de l'homme et la démocratie, de l'accord de partenariat UE-ACP (communément appelé « accord de Cotonou »)[205], le Conseil de l'UE a conclu à la suspension des appuis financiers directs fournis à l'administration burundaise, y compris les appuis budgétaire. Toutefois, l'UE a maintenu de manière quasi intégrale son soutien à la population et son aide humanitaire.

[202] Ibid.
[203] À l'égard du rapport d'une enquête menée par la Commission d'enquête des Nations unies au Burundi et rendu public le 5 septembre 2018 dans lequel elle pointait du doigt de graves violations des droits de l'homme, dont les crimes contre l'humanité qui se sont poursuivis dans le pays entre 2017 et 2018.
[204] https://www.jeuneafrique.com/654283/politique/crise-au-burundi-lunion-europeenne-prolonge-ses-sanctions-dun-an/,consulté sur internet le20janvier 2024.
[205] Cf. Les fondements juridiques tirés des conventions de Lomé et de Cotonou, chapitre II.

Ceci-dit que l'UE a continué à appuyer des projets touchants directement la population burundaise, à ce qu'Elle a appelé « une aide d'urgence ».

C'est jusqu'en février 2022, après dialogue politique avec le gouvernement du Burundi, que l'UE a levé les sanctions contre le Burundi pour reprendre l'appui budgétaire, déclarant observer des progrès en matière des droits de l'homme et de la gouvernance[206].

Pour clore ce chapitre, nous estimons que les actions de l'UE inclus ceux de ses États membres présents au Burundi sont multiples et non quantifiable numériquement. Les domaines d'interventions sont aussi nombreux et variés. De notre part, nous avons fait une liste non exhaustive des interventions qui ont été à nos portées, qui peuvent être susceptibles aussi de contribuer à consolider la paix au Burundi.

[206] https://www.rfi.fr/afrique,consulté sur internet le 10 février 2024.

CHAPITRE IV : ANALYSE CRITIQUE DE L'ACTION DE L'UE POUR LA PAIX AU BURUNDI

> *Environ la moitié des pays qui sortent d'une guerre retombent dans la violence dans les cinq années qui suivent.*
>
> Assemblée générale des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général, A/59/2005, 21 mars 2005.

L'UE est le principal pourvoyeur d'aide au développement au Burundi. Par l'occasion, le présent chapitre vise à décortiquer en évaluant objectivement l'ensemble des activités de l'UE en rapport avec la consolidation de la paix au Burundi.

IV.1. Les rapports de coopération entre l'UE et le Burundi pour la paix

IV.1.1. La question de la gouvernance démocratique

L'accord de Cotonou met un accent particulier sur le renforcement de la dimension politique des relations entre les pays ACP et l'UE. Cette dimension suppose le respect des droits humains, les principes démocratiques et la bonne gestion des affaires publiques[207].

En principe l'UE n'accorde son aide qu'aux Etats qui manifestent une réelle volonté de garantir le respect de la démocratie et qui s'engagent activement dans des reformes de bonne gouvernance[208].

C'est pour cette raison que l'UE a rejoint l'initiative burundaise post-conflit qui s'inscrivait dans la mise en œuvre de l'accord d'Arusha et a accompagné le Burundi dans les deux rendez-vous électoraux post- conflit (2005 et 2010)[209].

Le commissaire européen au développement Andris Piebalgs avait déclaré : « *Nous saluons le chemin parcouru par le Burundi. Ce pays est aujourd'hui en paix, même si cette paix reste fragile. La situation sécuritaire est stabilisée. Des progrès dans le domaine du développement ont été enregistrés. La démocratie a franchi une étape importante avec les élections de 2010.Il*

[207] Accord post-Cotonou-conselium.europa.eu, disponible sur internet https://www.consilium.europa.eu
[208] TOTTÉ, M., La bonne gouvernance selon l'UE : entre accords commerciaux et coopération décentralisée ? in TOTTÉ,M,DAHOU,Tet BILLAZ,R., La décentralisation en Afrique de l'Ouest. *Entre politique et développement*, Cota-Karthala-Enda GRAF,Bruxelles-Paris-Grand Yoff-Dakar,2003.
[209] NIYONZIMA, C, GATORE, L.,*Op.cit.*

est clair que les défis importants demeurent, notamment dans les domaines de la justice et de la gouvernance économique et politique (…).

L'UE a l'intention de rester un des partenaires les plus importants du Burundi, en étroite coopération avec le gouvernement lui-même, dans le cadre clair d'engagements réciproques »[210].

L'entre 2005-2010, le processus de consolidation de la paix au Burundi connait une avancée significative. Le partenariat avec l'UE est à son âge d'or et une satisfaction est à constater de la part des deux partenaires comme l'annonce Philippe Dongier, Directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Burundi, la Tanzanie et l'Ouganda, partenaire de l'UE dans les projets de développement au niveau régional : « *Ce n'est pas le moment d'hésiter dans notre aide au Burundi, qui a plus que jamais besoin de cet appui. Les autorités burundaises ont montré qu'elles sont capables de déployer les efforts requis (…) malgré les nombreux obstacles qui se dressent sur le chemin. Notre nouvelle stratégie d'aide-pays pour le Burundi montre que nous sommes prêts à appuyer ce pays à réaliser ses objectifs »*[211].

En 2012, la conférence de Genève[212] organisée par le gouvernement burundais avec l'appui de l'UE et de ses EM moyennant la participation des institutions et organisations locales et internationales avait émis aussi une volonté réciproque de l'UE et du Burundi à poursuivre leur collaboration afin d'assurer la bonne exécution des plans de développement du pays[213].

Cependant, au fur des années la situation est devenue imprévisible, la gouvernance démocratique a été pointée de doigt, des manquements notoires se sont vites observés, regrette un acteur politique d'opposition et signataire de l'accord d'Arusha : « *Avec l'accord d'Arusha nous avons opté pour la réconciliation nationale, la cohabitation pacifique et un développement intégré ce qui n'est pas malheureusement le cas, des réflexes ethniques subsistent, des désordres politique, économique et socioculturel causés notamment par l'irresponsabilité des autorités burundaises »*[214].

[210]https://www.banque mondiale.org/Les partenaires internationaux réitèrent leur appui au Burundi-en reconnaissance des réalisations et des engagements du pays, 2012, disponible sur internet, consulté le 19 décembre2023.
[211] https://www.banquemondiale.org,disponible sur internet, consulté le 19 décembre 2023.
[212] Il s'agit d'une Conférence tenue à Genève du 29-30 entre le gouvernement du Burundi et ses partenaires au développement.
[213] Entretien avec un fonctionnaire de l'UE, jeudi 10 mars 2022 à 9h 30' au siège de la DUE à Bujumbura.
[214] Entretien avec un acteur politique burundais, jeudi 1er février 2024 à 10h30' à Bujumbura.

En effet, poursuit-il : « *la coopération UE-BURUNDI est basée sur des termes de références ainsi que l'accord d'Arusha et ces derniers ne sont pas respectés. L'état de droit, l'équité, la justice sont toujours désirables au Burundi. D'ailleurs, se traduit aujourd'hui par le simple fait que l'UE préfère financer indirectement l'Etat à travers les sociétés civiles ce qui est due à un manque de clarté de la part des autorités étatiques* »[215].

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, avec la crise de 2015, l'UE a sanctionné le Burundi suite au possible violations des droits humains[216]. Le partenariat coopératif UE-BURUNDI s'est vite pris au travers de la situation politique qui prévalait dans le pays. Les dites sanctions de l'UE contre le Burundi ont persisté jusqu' à leurs enlèvement en juin 2022 après constat d'une amélioration positive en matière de bonne gouvernance[217].

L'action de l'UE pour la consolidation de la paix au Burundi suit le modèle de la gouvernance démocratique. Bien entendu, le contexte sociopolitique d'instabilité que le pays a souvent traversé à constituer une entrave et un retard à cette action.

IV.1.2. Quête d'équilibre des rapports UE-BURUNDI

Selon les propos d'Albert SHINGIRO, Ministre des Affaires et de la coopération au développement : « *il doit y avoir de confiance et de compréhension mutuelle pour que le partenariat soit basé sur la sécurité, le respect mutuel et la convergence des intérêts comme est dans le contenu de la Déclaration finale du sommet UA-UE. En effet le partenariat devrait se fonder en particulier sur la reconnaissance de l'histoire, les liens humains, le respect de la souveraineté, la responsabilité et le respect mutuels, les valeurs partagées, l'égalité entre les partenaires et les engagements réciproques aussi bien des valeurs communes qu'au niveau du développement* »[218].

A cela lui réplique Claude BOCHU, Ambassadeur de l'UE au Burundi : *« la coopération UE-Burundi est de nature à promouvoir les deux entités et est basée sur des principes et des valeurs*

[215] *Idem.*
[216] Entretien avec un personnel de la DUE, mercredi 17 janvier 2024 à 11h au siège de la DUE à Bujumbura.
[217] https://www.rfi.fr/Burundi: L'UE lève de nouvelles sanctions, satisfaite des progrès,
[218] https://www.mae.gov.bi

universelles communes et connues de tous. L'UE n'est pas opaque, Elle travaille dans la clarté ce qui n'est pas toujours le cas des autres pays »[219].

A l'état réel des choses, l'équilibre dans les rapports de coopération n'est qu'une illusion utopique d'autant que l'UE a le monopole sur le portefeuille. Il s'en suit une relation verticale et de dépendance que le Burundi ne peut pas échapper comme nous a affirmé un fonctionnaire du Ministère des Affaires Étrangères et de Coopération au Développement (MAECD), du département service de l'UE et de l'Europe occidental : « *C'est eux qui nous financent, ils ont de l'argent, nous n'avons rien à leur offrir sauf lorsqu'il s'agit de voter dans les conférences internationaux ou au niveau de l'ONU*.»

L'écart de différence dans le partenariat de coopération est grand et le trou est profond, il revient au Burundi de s'aligner sur les propositions de l'UE en vue de bénéficier son appui pour mieux faire face à la problématique de la paix.

Pour un membre du Conseil National de Libération(CNL) et principal parti d'opposition, il avise le gouvernement burundais de ne pas trop compter sur l'apport de l'UE dans la construction de la paix au Burundi : « *L'Union européenne a des intérêts autant que n'importe quel pays. Et si on regarde de plus près, ces intérêts ont un poil au-dessus des principes que l'UE prétend défendre* »[220]. Ce qui laisse entendre que l'appui de l'UE est calculé sur ses intérêts supérieurs que ceux du Burundi. Il en ressort que consolider la paix au Burundi est une affaire complexe qui présuppose une sagesse dans chaque stratégie de coopération. Une prudence pour faire face au jeu diplomatique est requise surtout avec un partenaire au statut de l'UE.

De là, suggère un des leaders du parti UPRONA : « *le Burundi se doit d'accéder aux exigences de l'UE reposant sur la démocratie, les droits de l'Homme, l'ouverture de l'espace politique, la lutte contre la corruption,…Et que l'UE, de son côté, tienne compte du désir de souveraineté du Burundi. Bref, qu'il y ait respect mutuel entre les deux parties »*[221].

[219] https://www.iwacu-burundi.org/ interview de Claude Bochu, Ambassadeur de l'UE au Burundi, consulté sur internet, 15 mars 2022.
[220] Entretien avec un acteur politique burundais, mardi 16 février 2024 à Bujumbura à10h.
[221] https://Iwacu-burundi.org/Coopération Burundi-UE : entre jubilation et indignation, juin 2021.

Sur la dynamique actuelle de coopération, un personnel dans le département de Politique Presse et Information à la DUE Burundi nous rassure du bon rapport et se dit même optimiste sur son avancement dans divers domaines de coopération : « *Nous sommes aujourd'hui dans une bonne dynamique de partenariat, nous travaillons sur des programmes en commun, une bonne entente est à constater* »[222].

Le train est parti et il est sur le bon chemin, déclare l'ambassadeur Claude BOCHU, ce qui reste ; est de savoir si ce train va continuer d'avancer ou de s'arrêter comme a été souvent le cas dans le passé.

IV.1.3. Le rôle dérisoire de la société civile

L'UE reconnaît le rôle essentiel des OSCs en tant que promoteur de la paix au Burundi. Néanmoins, comme le fait savoir Albert MBONERANE, ancien ministre de l'environnement aujourd'hui représentant de l'Action Ceinture Verte pour l'environnement (ACVE), les OSCs font face à une terrible déconvenue des moyens de fonctionnements empêchant par conséquent son efficacité. Se remémorant, il donne l'exemple d'une organisation de la société civile qui reste gravée dans la mémoire de beaucoup de gens à savoir la Ligue Iteka.

En effet, cette OSC a beaucoup aidé les populations qui se sont adressés à elle et a enregistré un grand succès. La raison de cette réussite dit-il, est qu'auparavant les OSCs avaient des financements. Ce qui leur permet de louer des bureaux, de payer les primes du personnel, de se payer les déplacements, etc[223]. Nonobstant, il s'inquiète du fait qu'aujourd'hui, le financement des OSCs constitue un casse-tête. Et conclut-il : « *C'est pour cette raison que la plupart des OSCs naissent et disparaissent quelques jours après. Les OSCs sont actuellement confrontées au manque de financement*»[224].

L'UE reconnait aussi cette limite de fonctionnement des OSCs au Burundi en indiquant que malgré leur importance, au cours de ces dernières années, la participation et les capacités techniques, financières et humaines des OSCs se sont affaiblies. Au-delà de ces faiblesses, elles affichent parfois une image négative[225].

[222] Entretien avec un personnel de la DUE au siège à Bujumbura, mercredi 24 janvier 2024 à 14h.
[223] L'UE au Burundi : A l'œuvre pour la redynamisation des organisations de la société civile/www.burundi-eco.com
[224] Id.
[225] Entretien avec un fonctionnaire de la DUE au siège à Bujumbura, jeudi 3 mars 2022 à 11 h.

Un acteur de la société œuvrant dans le domaine de consolidation de la paix et résolution pacifique des conflits au Burundi va dans le même sens pour dire que les OSCs sont des vecteurs de partenariats de l'UE pour la consolidation de la paix au Burundi. Cependant, nous fait savoir *: « on déplore encore une insuffisance des moyens de soutien de la part de l'UE et des autorités publiques. »* Les OSCs sont ainsi délaissés et leur rôle est joué à peu, un vide pour les mécanismes de consolidation de la paix au Burundi.

L'administrateur assistant et Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD[226] invite les acteurs de la consolidation de la paix au Burundi de faire preuve de détermination pour engager des réformes qui doivent demeurer entière et d'y veiller des reformes pour la bonne marche des OSCs :« *les partenaires nationaux et internationaux du Burundi doivent collaborer de manière à offrir en temps à ce pays une aide efficace et efficiente qui lui permettra de passer d'une période de conflit à une période de paix et de développement. Il faudra pour cela s'attaquer résolument au défi de la coordination de l'aide et offrir aux autorités burundaises le soutien cohérent dont elles ont besoin … »*[227].Entre déclarations de principes et leurs traductions sur terrain, il faut cependant bien admettre que la distance est grande. Nous sommes encore loin du compte.

Pour autant, l'action de l'UE au niveau de l'appui des OSCs existe mais nécessite un renforcement financier, technique etc. pour bien mener le processus de consolidation de la paix au Burundi nous déclare un chargé de projet de CENAP INTERPEACE, tout en regrettant qu'il subsiste une grande carence des bailleurs de fonds au Burundi ce qui oblige les OSCs de toujours recourir à l'aide de certains organismes étrangers en grande partie l'UE.

L'UE est aussi taxé par certaines ONG locales d'intransigeance : « *Dans les appels de financement des projets de l'UE, on nous exige une couverture d'une ONG internationale pour faire un consortium dans nos activités sur terrain et la gestion des finances revient à des ONG internationales qui par la suite nous distribue des miettes. Et encore après la fin de chaque projet le mérite est attribué à ces derniers. C'est amer comme réalité alors que c'est nous les ONG locales qui font le dur. Le grand problème ce qu'il s'agit d'un cercle vicieux, un système bien établi et bien organisé* ». , nous annonce un activiste de la société civile[228].

[226] Ibid.
[227] Ibid.
[228] Entretien avec un acteur de la société civile, mardi 16 janvier 2024 à Bujumbura à 11h 30' .

S'il est vrai que dans ces programmes d'appui à la société civile, l'UE a un parti pris pour les organisations internationales au dépend des locales, ceci constituerait un angle faible qui peuvent aller même jusqu'à handicap des actions de l'UE pour la consolidation de la paix au Burundi. Le processus de mise en œuvre des différents projets de l'UE nécessite, en effet, une grande partie un partenariat avec les organisations locales de la société civile. Or, si ces dernières sont mécontentes et frustrées, les dites actions de l'UE pourraient ne pas atteindre les objectifs escomptés au départ.

A notre compte, nous trouvons que la société civile burundaise fil conducteur de la consolidation de la paix est dans une situation d'impasse et se retrouve à un état de standby c'est-à-dire qu'il ne sait pas à qui s'adresser pour rendre son action efficace, il y'a un manque de coordination et d'organisation structurel à leur sein.

La contribution de l'UE existe mais elle reste insuffisante par rapport à la tâche et mission à accomplir. Une éventuelle table ronde nationale entre les acteurs de la société civile et de l'UE serait un atout pour rendre efficace l'action de l'UE.

IV.2. Les rapports entre l'UE et ses États membres pour la paix au Burundi

L'UE agit en complémentarité avec ses EM dans ces actions pour la paix au Burundi[229]. Cependant, leur collaboration peut se traduire sur le terrain en une confusion. Il peut arriver que lorsque l'UE souhaite mener une action dans le cadre du partenariat avec un pays tiers, sa mise en œuvre entre en confrontation directe avec les intérêts politico-stratégiques d'un ou de plusieurs de ses EM ; « *les États membres agissent avant tout en fonction de leurs intérêts nationaux* »[230], lesquels, bien que légitimes, ne correspondent pas toujours à ce qu'ils ont décidés au niveau de l'UE.

Pour le cas du Burundi, chaque État membre de l'UE présent au Burundi conserve de justesse la faculté de signer des accords bilatéraux avec le Burundi. La Cour de Justice de l'UE déclare que : « *la compétence de la communauté (devenue UE) {…} n'est pas exclusive. Les Etats membres sont donc en droit de souscrire eux-mêmes des engagements à l'égard des Etats tiers*

[229] Brochure équipe Europe décembre 2019.
[230] STRUYE DE SWIELANDE.T., *La Chine et les grandes puissances en Afrique. Une approche géostratégique et géoéconomique,* Presses universitaires de Louvain, 2013, p.131.

collectivement ou individuellement, voire conjointement avec la communauté (devenue UE) »[231].

Toutefois, l'UE dans ses engagements avec un pays tiers, Elle consulte et tient compte des avis de chaque EM. Les propositions de l'UE qui n'entrent pas dans les intérêts de l'un de ses EM sont sujettes à une possible objection de d'un EM. Nous assistons en conséquence à un amalgame qui noie la contribution de l'UE dans le processus de consolidation de la paix au Burundi. Ce quiproquo entre l'UE et ses EM occasionne un ralentissement des actions de l'UE et une démarche ambivalente dans l'action de l'UE pour la paix au Burundi.

IV.3. Les contradictions sur l'appropriation de l'aide publique au développement de l'UE au Burundi

Dans le développement de notre travail, nous avons montré le lien étroit qui existe entre développement et consolidation de la paix[232]. Les deux concepts sont intimement liés et complémentaires.

Toutefois, comme nous venons de le voir précédemment les EM conservent une partie de leurs prérogatives, en matière de coopération et développement. Le cas éloquent est celui des FED qui sont financées par les contributions directes des EM de l'UE avec des taux de contributions différents selon chaque EM et de ceux du budget général de l'UE[233].

En l'occurrence, les EM conservent des marges de manœuvre et un pouvoir de négociation avec le pays tiers. D'où, le financement des projets peuvent être perturbé à l'exemple du 11e FED 2014-2020, qui a pris du retard[234].

La cour des comptes européens reconnait ces éventuels dysfonctionnements sur l'aide au développement : « *Mauvaise adaptation des objectifs à la situation propre de chaque pays tiers ; mauvaise gestion de risque pour l'efficacité(…) une focalisation sur les avantages plutôt que sur les résultats(…)* »[235].

[231] NEFRAMI,E., *L'action extérieure de l'UE. Fondements, moyens, principes,* Paris, LGDJ, 2010, p.49
[232] Voir le chapitre I.
[233] Voir rapport annuel de la délégation de l'UE au Burundi 2021
[234] *European Commission, communication from the Commission to the European Parliament, the Council and the court of auditors annual accounts of the European development fund* 2014,Brussels,2015
[235] *Cours des comptes européenne, La gestion, par la commission, de l'appui budgétaire général dans les pays ACP, ainsi que dans les pays d'Amérique latine et d'Asie*, Rapport spécial n°11/2010,Luxembourg,OPUE,2011,2011,pp.15

En effet, dit-on, l'aide est réellement efficace lorsqu'elle contribue à libérer de l'aide[236]. Autrement dit, lorsqu'elle prend la forme d'un soutien qui permet au pays et à la population de s'affranchir du rapport de dépendance que crée la relation d'aide, pour gagner réellement en autonomie.

Il en revient de même pour la consolidation de la paix au Burundi, c'est à la population burundaise de s'imprégner et de sauvegarder les pratiques et les mécanismes de consolidation de la paix[237].

Cependant, le processus d'appropriation de l'aide par la population burundaise reste fictif et les raisons sont multiples parmi elles ; le système et la structure de l'administration burundaise gangrenée par le clientélisme qui fait intervenir la corruption et l'incompétence[238].

Un autre problème est que dans son action l'UE ne tient parfois compte de réels enjeux de la population et automatise en déroulant sa vision et ses priorités qui ne correspondent guère aux demandes et besoins locaux[239]. Pareillement, il est véridique que l'UE demeure de loin le premier bailleur de fond dans les programmes de développement au Burundi avec une aide globale qui atteint 430 millions d'euros pour la période 2015-2020[240], Elle s'engage activement dans la réalisation des différents projets de construction des routes, d'écoles voire des hôpitaux au bénéfice de la population burundaise[241].

Ce malgré son importance, ce financement de l'UE reste volatile et profite à peu, son appropriation est encore désirable[242].

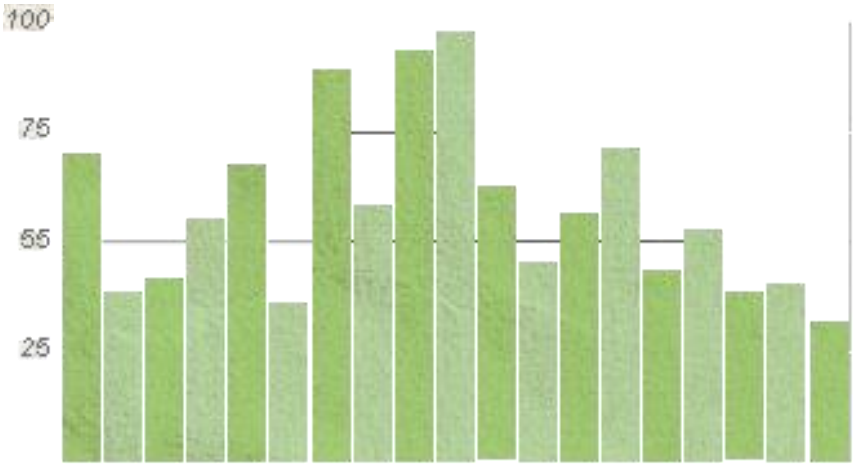
IV.4. Synthèse de financement des projets de l'UE au Burundi

Figure n°4

Millions d'€(paiements)

. *2001* . *2005* . *2010* . *2015*. *2019*

[236] Alternative Sud., *Objectif du Millénaire pour le développement. Points de vue critiques du Sud*,vol 13-1,2006
[237] Entretien avec un acteur politique, vendredi 24 novembre 2023 à Bujumbura, 10h 10'.
[238] Entretien avec un personnel de la DUE, mardi 6 février 2024 à 12h au siège de la DUE à Bujumbura .
[239] Entretien avec un acteur politique ,idem.
[240] https://www.iwacu-burundi.org/levée des sanctions de l'UE pour le Burundi.
[241] www.un.org/en/developement/desa/policy/cdp/ldc/ldc-list.pdf.
[242] https://www.iwacu-burundi.org/olucome: La corruption, une gangrène dans les marchés publics



Source : Brochure équipe Europe décembre 2019

Dans son fonctionnement sur les divers projets de développement national, le Burundi s'appuie sur l'aide financier qui provient de l'extérieure à hauteur de 50% dont une part égale à 20 % de l'UE.

Au vu de ce graphique, nous remarquons la constance de l'apport financier de l'UE mais la croissance est à questionner, elle est irrégulière en grande partie altérée par la situation sociopolitique du moment.

Nous en revenons donc à déduire que l'apport de l'UE reste éphémère et conjoncturel car le processus est fluctuant, marqué par des rebonds périodiques qui varient du temps à l'autre.

Par conséquent, cela ralentit l'action de l'UE en créant une condition d'enlisement ou d'austérité pour les programmes et projets en quête de consolidation de la paix au Burundi.

IV.5. Vérification des hypothèses

Dans le présent travail, nous en revenons à constater que depuis les accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, l'UE a continué à appuyer le Burundi dans divers projets de développement à travers son aide au développement qui devrait mener à consolider la paix au Burundi[243].

Toutefois, comme nous l'avons vu tout au long de notre travail, cette aide à toujours subi des fluctuations suite à des conjectures tant nationales qu'internationales en grandes parties liées à des crises sociopolitiques. Ces dernières ont entaché et ont détérioré la dynamique de

[243] Voir annexes

coopération entre l'UE et le Burundi dans un temps donné. La situation sécuritaire et la question de bonne gouvernance ont été la cause profonde des ruptures de cette dynamique[244].

Aussi, dans son action, l'UE se heurte à des obstacles, d'abord le caractère institutionnel de l'administration au Burundi surtout au niveau de la structure et de l'appropriation des divers projets. Il en est que ces projets nécessitent des systèmes d'imprégnation de la part des autorités administratives et la population cible dans le temps et dans l'espace[245].Ensuite, sur des éventuelles distorsions qui lui sont propres avec ses EM et enfin, sur la vision et les perspectives d'actions qui peuvent diverger avec les systèmes locaux.

Au-delà de ces contradictions, nous ne pouvons pas ignorer l'impact non négligeable des actions de l'UE dans divers domaines d'intervention comme la société civile avec le droit de l'homme, le genre, la santé, l'énergie, l'élevage et agriculture etc. qui font intervenir une chaine de solidarité avec la population bénéficiaire et dont la finalité mènent à une cohésion sociale des burundais[246].

De cela, nous affirmons la validité de nos hypothèses de départ.

Rappelons-les : Premièrement l'apport de l'UE pour le processus de consolidation de la paix est tributaire de la qualité de ses relations avec les autorités étatiques en place. Et deuxièmement, la configuration évolutive des dynamiques politiques internes au Burundi détermine le niveau des apports de l'UE en matière de la consolidation de la paix.

IV.6. Vérification théorique

Dans le désir de produire un travail scientifique objectif dans notre travail nous faisons recours à certaines théories d'analyse.

De la sorte, le choix rationnel nous éclaire que chaque action faite par l'UE est concomitante à sa stratégie d'action dans un pays tiers. D'où l'UE se réfère chaque fois à des textes, des accords préalablement établies.

[244] Entretien avec acteur de la société civile, vendredi 2 février 2024 à 16h.
[245] Entretien avec un personnel de la DUE, mardi 13 février 2024 à 15h.
[246] Id.

Le constructivisme nous amène à ne pas seulement considérer le concret c'est-à-dire le cadre théorique et l'idéal des projets sur papier mais aussi des contraintes abstraites causées par des aléas contextuelles, structurelles de la réalité sociale du terrain.

Le réalisme nous donne un aperçu objectif sur l'aide de l'UE pour la paix au Burundi en ce qu'elle est cantonnée aussi par des ambitions et intérêts propres à l'UE.

Enfin, le libéralisme vient nous mettre à jour sur les lignes directrices d'actions en matière de consolidation de la paix surtout avec le courant de la mondialisation.

Toutes ces théories en accessoire viennent appuyer notre analyse et nos résultats de recherche.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Nous voilà au terme de notre travail de mémoire intitulé : **Contribution de l'Union Européenne au processus de consolidation de la paix au Burundi (2005-2021).**

L'objet de notre mémoire était d'examiner les dynamiques qui entourent la contribution de l'UE dans le cadre de la consolidation de la paix au Burundi. Au fur et à mesure de notre recherche, il en découle que le processus de consolidation de la paix ne devrait pas être « *linéaire* » c'est-à-dire qu'il devrait tenir compte de la spécifité de chaque pays. Un consentement du pays hôte est indispensable d'autant plus que « les activités de consolidation de la paix ne peuvent se substituer aux efforts des autorités nationales »[247].

D'ailleurs, nous complètent dans notre analyse, certains chercheurs dont ; Francis FUKUYAMA [248] et Robert ROTBERG [249] en signifiant que les États sont différents et présentent des difficultés et des besoins spécifiques et par conséquent il faut en tenir compte de la spécifité de chacun pour mener à succès le processus de consolidation de la paix.

Corroborant ces propos , Matthew RYCROFT, ancien représentant du Royaume Uni auprès de l'UE au Conseil des Nations Unies avait indiqué que plutôt ce sont les acteurs nationaux burundais qui sapent les efforts de paix[250].

D'où un enchevêtrement confusionnel de la coopération UE-Burundi pour la paix est à remarquer. La dynamique a longtemps été caractérisée par des hauts ainsi que des bas, un moment de répit précédé par celui de tension ou vice versa. Cette divergence a constitué le point de départ de notre étude.

Une critique à l'égard de l'UE est que dans son partenariat, elle hausse de standard surtout au niveau de la bonne gouvernance en ignorant le niveau graduel d'un pays tiers. En effet, il est à constater qu'au départ de chaque accord de partenariat, les parties signataires sont dans un état

[247] Une nouvelle approche pour la consolidation de la paix, qui, selon de nombreuses délégations, doit également s'imposer avant et pendant les conflits, UN, 2016,7629 e séances du Conseil de sécurité
[248] FUKUYAMA,F., *State-Building: Governance and world order in the 21st century*, Ithaca ,N.Y: Cornell University Press,2004,p.2
[249] ROTBERG,R., The challenge of Weak, Failing and Collapsed state in CROCKER,C, HAMPSON,O,AALL P., *Washington Leashing the Dogs of War: Conflict management in a Divided World*, eds,Washington D.C ; US Institute of Peace Press,2007,p.84.
[250] Id.

d'ébullition et euphorique et acceptent volontiers les accords sur les lignes d'actions, les engagements et les procédures à suivre.

Pourtant, au cours du temps, ces accords sont mis à l'épreuve par des diverses raisons entre autres les ambitions de chaque pays qui ne correspondent guère avec ces accords, chaque acteur ayant tendance à hypostasier ses intérêts les plus importants ou encore l'incapacité et la faiblesse du système administratif en place pour se soumettre à ces accords.

Nous relevons par conséquent que chaque acteur devrait user de la souplesse et s'adapter pour l'efficacité de l'action en vue d'une paix durable dans le cas présent du Burundi.

Nous nous en remettons pour se souscrire au fait que les points de vue sont légions quant aux raisons pour lesquelles l'apport de l'UE n'est pas efficace. Mais au nom de l'objectivité et dans un sens d'équilibre, quoiqu'il en soit, l'UE a entrepris des actions innovantes pour la consolidation de la paix au Burundi comme nous l'avons vu longuement dans notre étude.

Admettons par la présente, le réalisme nous l'oblige que la tâche n'est pas du tout aisée, elle est d'autant compliquée et complexe à coordonner et organiser les activités de consolidation de la paix dans un pays en développement jusqu'à ce qu'il soit en mesure de répondre aux besoins de sa population.

Notre question de recherche consistait de savoir : **Dans quelle mesure, un acteur international au statut de l'UE contribue-t-il dans le processus de consolidation de la paix ?**

Nous avons vu que la situation sociopolitique de même que les relations avec les autorités étatiques du moment ont une influence significative ur les différentes interventions couvertes par l'UE dans le cadre de consolidation de la paix au Burundi. A cet égard nos réponses provisoires se sont retrouvées confirmer.

Différentes théories d'analyses ; le choix rationnel, le constructivisme, le réalisme et le libéralisme nous ont permis d'aborder objectivement notre travail de recherche.

Dans notre méthodologie de recherche, nous avons opté pour le qualitatif avec comme méthode l'analyse du discours critique. Nous avons fait recours également à la revue documentaire ainsi que des entretiens semi-directifs comme technique de recherche enfin de soumettre notre recherche à une analyse scientifique rigoureuse.

Par le dessus de tout, notre travail s'articulait sur quatre chapitres précédés par une introduction générale et clôturé par une conclusion générale.

Le premier chapitre portait sur le cadre conceptuel et théorique ; au niveau du cadre conceptuel, nous avons définis certains concepts clés jugés pertinents pour le cadrage et la compréhension de notre étude. Au niveau du cadre théorique, nous avons recouru à certaines théories des relations internationales dans un but de soumettre nos jugements à des fins scientifiques déjà prouvés.

Le second chapitre donnait lieu à l'architecture de l'Union européenne pour la consolidation de la paix. Nous avons exploré les textes, les traités, les conventions, les accords de coopération de l'UE avec les pays tiers dans le cadre de la consolidation de la paix.

Dans le troisième chapitre, il s'agissait de mettre en évidence les actions de l'Union européenne pour la paix au Burundi. Des fonds européens de soutien à la paix au Burundi sont observables à travers des organisations locales, régionales, internationales ou par les actions des États membres de l'UE présents au Burundi.

Pour couronner, le quatrième et dernier chapitre est consacré à une analyse critique des actions de l'Union européenne pour la paix au Burundi. Des opinions divergentes de la part de la société civile burundaise, les acteurs politiques ou encore du personnel de l'UE, nous ont permis de faire notre analyse et de formuler les conclusions de notre travail de recherche.

Pour finir, nous remarquons à travers l'histoire du monde que de tous temps, les circonstances ont obligé les hommes à chercher, à imaginer et à trouver des solutions et des systèmes adéquates aux crises. De la même façon, Marc MANIRAKIZA note explicitement: « *les crises ont toujours constitué des enrichissements pour les différentes civilisations »*[251].

Eu égard à l'Europe, qui dans les reflets de ces ruines après plusieurs siècles sanglants et rivalités implacables a trouvé la nécessité de rompre avec le passé et a fait que l'unité d'Europe devenait sa seule chance et la paix sa véritable vocation pour sauver leur civilisation. L'unité dans la guerre fut un vieux rêve impérial déclassé au dépend de l'unité dans la paix.

[251] MANIRAKIZA, M., *Le communautarisme : Théorie et Critiques des Doctrines Economiques*, Bujumbura, février, 2005.

Dans un sens optimiste, se devrait être pour le Burundi d'envisager l'avenir dans une cohésion sociale qui ne laisse aucune possibilité au conflit.

Ainsi, notre travail s'achève , de par-là, nous ne prétendons pas avoir épuisé le sujet dans tous ses contours. Le chantier reste long et par conséquent nos conclusions restent partielles[252].

De facto, l'avenir éclairera davantage à différents questionnements sur notre sujet en apportant des réponses dans une continuité du progrès scientifique. Pour cette raison, nous ouvrons les horizons pour ceux qui sont passionnés par la recherche dans le domaine de la consolidation de la paix au Burundi.

[252] Cf.POPPER,K.,*op.cit.*

BIBLIOGRAPHIES

I. Ouvrages méthodologiques

- ALPE, Y et al, *Lexique de Sociologie*, 2ème édition, Paris, Dalloz, 2007.
- ANSART et AKOUM., *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert/Seuil, 1999.
- BACHELARD,G., *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 12e éd. 1983.
- BATISTELLA, D., *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences-po,coll.''Références inédites'',3e éd, 2009.
- BATISTELLA,D (dir.).,*Relations internationales :bilan et perspectives*, Paris,Ellipses,2013.
- BATISTELLA,D., PETITEVILLE,F.,SMOUTH,M-C et VANESSON,P., *Dictionnaire des relations internationales*,Paris,Dalloz,3e ed, 2012.
- DIDIER, R., *Rédiger et soutenir un mémoire avec succès*, Groupe Eyrolles, 2007.
- EVRARD, Y et al, *Etudes de recherche en marketing*, Paris, Dunod, 2003.
- FEYERABEND, P., *Contre la méthode : esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Paris, Seuil, 1979.
- FOUCAULT, M., *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.
- GAUTHIER, B., *De la problématique à la recherche des données*, Québec, Presse de l'Université de Québec, 2002.
- GRAWITZ, M., *Méthode des sciences sociales*, 11ème édition, Paris, Editions Dalloz, 2001.
- GRAWITZ,M., LECA J.(dir.)., *Traité de Science politique*, Paris, Presses universitaires de France, 4 vol,2001.
- GUILHODIS, J-F., *Relations internationales contemporaines*, Paris, Litec, 3e éd, 2010.
- KUHN, T et MEYER, L., *La structure des révolutions scientifique*, Paris, Flammarion, 2008.
- LAFON, R*., Vocabulaire de Psychologie et psychiatrie de l'enfant*, Paris, PUF, 1973.
- LAKATOS, I., *Preuves et Réfutations : essai sur la logique de la découverte mathématique*, Paris, Editions Hermann, 1984.
- LOUBET DEL BAYLE, J, L., *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Toulouse, Prival, 1978.

- POPPER, K, R., *Conjectures et réfutations* : *la croissance du savoir scientifique* ; Paris, Payot, 1945.
- POPPER, K, R., *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, 1973.
- POPPER, K, R., *La quête inachevée* ; Paris, Calman- Lévy, 2012.
- QUIVY, R et CAMPENHOUDT, L.V., *Manuel de recherche scientifique en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2006.
- WEBER, M., *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965.
- WEBER, M., *Le Savant et le politique*, Paris, Plon, 1958.

II. Ouvrages généraux

- ARON, R., *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 8e éd., 1962.
- AXELROD, R., *Donnant-donnant. Théorie du comportement coopératif*(1984), Paris, Odile Jacob, 1992.
- BERGER, P., et LUCKEMAN, T., *The social construction of reality: A Treatise in the Sociology of Knowledge*, Anchor, 1966.
- BLAINEY, G., *The Causes of War*, New York, Free Press, 3e éd. 1988.
- CLAUSEWITZ, C, V., *De la guerre* (1816-1827), Paris, Minuit, 1955.
- DOYLE M., *Ways of war of Peace*,New York,Norton,1997.
- FUKUYAMA,F., State-Building: Governance and world order in the 21st century, Ithaca ,N.Y: Cornell University Press,2004.
- GALTUNG, J., *Peace, War and Defense: Essays in Peace Research*, vol.2, Copenhagen; Christian Ejlers, 1976.
- GALTUNG, J., "Violence, Peace and Peace Research", in *Journal of Peace Research* 6, n° 3, 1976.
- HOBBES, T., *Léviathan*, London, 1651.
- KANT, E., *Vers la paix perpétuelle* et autres textes, Paris, Garnier-Flammarion, 1991.
- KEONE,R et al., ''Forum on Alexander Wendt'',*Review of International Studies*,2000.
- KISSINGER, H., *Le chemin de la paix* (1957), Paris, Denoël, 1972.
- LEDERACH, P., *Building Peace: Sustainable Reconciliation in Divided Societies* Washington D.C. : US Institute of Peace Press, 1997.
- LOCKE, J., *Traité du gouvernement civil*, Paris, Garnier-Flammarion, 1984.

- LUND, M., *Preventing Violent Conflict: A strategy for Preventive Diplomacy*, Washington,D.C : US Institute of Peace Press,1996.
- MANIRAKIZA, M., *Burundi. De la révolution au régionalisme* 1966-1976, Paris/Bruxelles, Le Mât de Misaine, 1992.
- MANIRAKIZA, M., Le communautarisme : Théorie et Critiques des Doctrines Economiques, Bujumbura, 2005.
- MORAVCSIK, A., *The choice for Europe*, Londres, UCL Press, 1999.
- MORGENTHAU, H., *Politics Among Nations. The struggle of Power and Peace* (1948),New York,Mac Graw-Hill, 6e ed.Revisé par THOMPSON,K.1993.
- ONUF, N., *Word of our making. Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, Columbia, South Carolina University Press, 1989.
- POLANYI, M., *Science, faith and society*, Chicago, University of Chicago Press, 1964.
- ROTBERG, R., The challenge of Weak, Failing and Collapsed state eds,Washington D.C ; US Institute of Peace Press,2007.
- RUSSET, B., *Grasping the Democratic Peace*, Princeton, Princeton University Press,1993.
- SANDOLE, J.D., *Peacebuilding : Preventing Violent Conflict in a complex World* ,Cambridge ; Polity Press,2010.
- SHCHROEDER-GUDEHUS, B., *Les scientifiques et la paix : La communauté scientifique internationale au cours des années 20*, Presses de l'Université de Montréal, 2014.
- SNOW, C, P., *The two cultures and the scientific revolution*, 1959.
- WALTER, B., *Committing to Peace*: *The successful Settlement of Civil Wars*, Princeton, Princeton University Press, 2002.
- WALTZ, K., *Man, the State and War*, New York, Columbia University Press, 1959.
- WALTZ,K., *Theory of international Politics*, New York,Mc Graw-Hill,1979.

III. Articles et revues

- ADLER., Seizing the middle ground : Constructivism in world politics in *European Journal of International Relations*,1997
- AJELLO, C., *Cavalier de la paix, Quelle politique européenne commune pour l'Afrique?* Editions complexes, 2000.
- Alternative Sud., *Objectif du Millénaire pour le développement. Points de vue critiques du Sud*,vol 13-1,2006

- ANDRE,C et LUZOLELE,L., *Politique de l'Union européenne et effets pervers pour le conflit dans les Grands Lacs*, Rapports du GRIP,n°5, L'Afrique des Grands Lacs annuaire 2000-2001.
- AUTESERRE, S., *Construire la paix* : *Conceptions collectives de son établissement, de son maintien et de sa consolidation*, cairn, info, 2011.
- AXELROD, R., ''The Emergence of Cooperation Among Egoists'', *American Political Science Review*, 1981.
- BERNARD, C., *Introduction à la médicine expérimentale*, Baillière (Paris) ,1965.
- BLIN, A., *Du désarmement à la sécurité collective*, Grenoble, 2006.
- BOURDIEU, P., ''La spécifité du champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison'', *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1976.
- BOUTROS-GHALI, B., *Agenda pour la paix*, UNPD, New York, 1995.
- BROWN, M., *Ethnic Conflict and International Security*, Princeton University Press, 1993.
- Cahiers du CRA, *La crise d'août 1988 au Burundi*, n°6, avril 1989, Paris, Karthala, 1989.
- Commission européenne, Global Europe competing in the world. A contribution to the UE's Growth and Job strategy,Bruxelles –Commerce extérieur,2006.
- CROCKER, C, HAMPSON, F et al., *Managing Global Chaos*. *Sources of and Responses to International Conflict*, Washington.US Institute of Peace Press, 1996.
- De MONTBRIAL., Réflexions sur la théorie des relations internationales in *Politique étrangère*, n°3-1999-64^{e} année.
- DESCHAUX-DUTARD, D., *Introduction à la sécurité internationale*, Presses universitaires de Grenoble, 2018.
- DOYLE,M. et SAMBANIS, N ., *Making War and Building Peace*: *United Nations Peace operations*, Princeton, Princeton University Press, 2006.
- GARON, R., *La consolidation de la paix ; lorsque la théorie rattrape les pratiques ambitieuses*, Revue Etudes internationales, vol 36, n° 2, 2005.
- GATELIER, K, DIJKEMA, C et MOUAFO,H ., *La transformation politique des conflits*, Grenoble, 2007.
- GHALI, B., *Agenda pour la paix* (A /47/277), 1992.
- HABERMAS, J., ''Connaissance et intérêt'' in HABERMAS., *La science et la technique comme idéologie*, Paris, Gallimard, 1973.

- HILDE, J., *Les cadres stratégiques pour la consolidation de la paix* in AFRIQUE CONTEMPORAINE 2004/1(n°209).
- HOFFMAN, S., ''Liberalism and International Affairs'' in HOFFMAN., Janus and Minerva,BoulderWestview,1987.
- HOWARD, L.M., *UN Peacekeeping in Civil Wars*, New York, Cambridge University Press, 2008.
- JOE, J., *La paix démocratique : Un autre fausse perpétuel entre réalistes et libéraux*, academia, 2022.
- L'Accord de paix d'Arusha au Burundi : Limites et défis du partage ethnique du pouvoir, 2001.
- MANAHL, C., ''L'Union européenne face à l'escalade régionale des conflits des Grands lacs'', MARYSSE, S., REYNTJENS, F., *L'Afrique des Grands lacs*, Annuaire 1998-1999, Paris, L'Harmattan, 1999.
- MORAVCSKI, A., ''Taking Preferences Seriously. A Liberal Theory of International Politics'', in *International Organisation*, vol 51, 1997.
- NANTULYA, P., Burundi: *Why the Arusha Accords are central* in AFRICA CENTER FOR STRATEGIC STUDIES, 2015.
- ONEAL, J., RUSSET, B., *A la recherche de la paix dans un monde d'après-guerre froide caractérisée par l'hégémonie et le terrorisme*, Etudes internationales, vol 35, n°4, 2004.
- PARIS, R., *At war's End: Building Peace after Civil Conflict*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
- ROCHE., J, J., *Théories des relations internationales*, 6ème éd., Paris, Montchrétien, 2006.
- ROCHE., J, J., *Théories des relations internationales*, 6ème éd., Paris, Montchrétien, 2006.
- RUBINSTEIN, R., *Peacekeeping under Fire*: *Culture and Intervention*, Boulder, Paradigm publishers, 2008.
- SANDOLE, J.D., *Peacebuilding: Preventing Violent Conflict in a complex World*, Cambridge, Polity Press, 2010.
- STRAZISAR, N., *Rethinking the concept of Peace building: The case of Bosnia and Herzegovina*. International Studies Association, Mineapolis, 1998.

- TOTTÉ,M,DAHOU,Tet BILLAZ,R., La décentralisation en Afrique de l'Ouest. *Entre politique et développement* ,Cota-Karthala-Enda GRAF,Bruxelles-Paris-Grand Yoff-Dakar.
- VILMER, J.B. *Le réalisme dans Théories des relations internationales*, Cairn.info, 2020.
- VIRCOULON, T., *Leçon de la crise burundaise : les ratés du peacebuilding démocratique*, ifri, 2016.
- Virginia Page Fortna., *Does Peacekeeping Work? Shaping Belligerents' Choices after Civil War*, Princeton, Princeton University Press, 2008.
- WENDT, A., ''Anarchy is What States Make of it'' in International Organization, vol.46, 1992.
- WOODHOUSE et RAMSBOTHAM (dir.)., *Peacekeeping and Conflict Resolution*, London, Frank Cass Publishers, 2000.
- ZARTMAN, W., *Ripe for Resolution: Conflict and intervention in Africa*, New York, Oxford University Press, 1989.

IV. Thèses, mémoires, cours et autres documents

Thèses et mémoires

- BANSHIMIYUBUSA, D., *Les enjeux et défis de la démocratisation au Burundi*. Essai d'analyse et d'interprétation à partir des partis politiques. Science politique. Université Pau et des Pays de l'Adour, 2018 ;
- MANIRAMBONA, N., *Problématique de la coopération entre le Burundi et l'Union européenne de 2015-2020 face à l'accord de Cotonou*, mémoire, UB, SPTD, Bujumbura, 2023 ;
- MOUNDOUNGA, S., *L'Union européenne et la paix en Afrique subsaharienne*-Droit-Université de Grenoble, 2012 ;
- MUNTUNUTWIWE, J, S., *La violence politique au Burundi*, Essai d'analyse explicative, Pau, UPPA, 2009 ;
- MUSAMBA, E, B., *Etude sur la participation de la femme dans le processus de réconciliation et de consolidation de la paix dans le territoire de rutshuru de 2010-2016*, Distant production House University, Master, 2016

- NDAYIKENGURUTSE, G., *Le travail de la société civile au Burundi durant la période post-conflictuelle : actions, contraintes et contradictions*. Thèse de doctorat, Université de Namur, 2020.
- NIYONZIMA, C et GATORE, L., *Union Européenne dans la construction de l'Etat du Burundais (2002-2010) : Essai d'analyse politique*, 2013 ;
- RUKUNDO, S et SAHABO, Y., *L'apport des organisations internationales Humanitaire dans la résolution pacifique des conflits au Burundi : Cas du CICR* (1993-2008), mémoire, ULT, Bujumbura, 2009 ;

Cours

- BUGWABARI, N., *Cours d'Epistémologie des sciences sociales*, UB, MASTER I SPTD, 2021, inédit.
- HARERIMANA, G., *Cours de Courants de la pensée sociologique*, ULT, Bujumbura, Bac II, 2019, inédit.
- MUKURI, M., *Cours de Séminaire sur les techniques des travaux scientifiques*, UB, SPTD, Bujumbura, 2021, inédit.
- MUKURI, M., *Techniques de rédaction des travaux scientifiques*, UB, MASTER I SPTD, 2021, inédit.
- NDAYIKENGURUTSE, G., *Séminaire sur la politique de coopération et de développement,* UB, Master II SPTD/ Science Politique, 2023, inédit.
- NIMUBONA, J., *Cours d'épistémologie de science politique,* UB, M2, Bujumbura, 2022, inédit.
- NIMUBONA, J., *Cours de Méthodes de Recherche en Science politique*, UB, M2, Bujumbura, 2022, inédit.
- NIYONIZIGIYE, P, .*Cours de théories des relations internationales*, BAC II, ULT, Bujumbura, 2018, inédit.
- NIYONIZIGIYE, P., *Cours des Grands enjeux des relations internationales*, UB, Master II SPTD/Science Politique, 2022, inédit.
- RUNYAGU, V., *Cours d'Afrique et Mondialisation*, UB, Master II SPTD/Science Politique, 2023, inédit.

Autres documents

- '' Le partenariat stratégique Afrique-UE-une stratégie commune Afrique-UE'', Lisbonne 8-9 décembre 2007 ;
- Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, 2000 ;
- Assemblée générale des Nations Unies et Conseil de sécurité des Nations Unies, Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, A/55/305-S/2000/809,2000 ;
- Assemblée générale des Nations Unies, Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous, Rapport du Secrétaire général, A/59/2005, 21 mars 2005.

- Brochure équipe Europe, décembre 2019
- Commission européenne, Livre vert…, pp. X.
- Conseil Européen, Conclusions de la Présidences, Annexe V Déclarations sur les droits de l'homme, SN 151/2/91, Luxembourg, les 28 et 29 juin 1991.
- Construire la paix de l'intérieur : voyages à travers les expériences concrètes 2020-2022
- Convention UE-ACP signée à Cotonou, le 23 juin 2000.
- EU COUNCIL., *Negociating directives for the negociation of a development partnership agreement with the ACP contries,*30 june 1998 in
- Programme de l'union européenne pour le Burundi : identification et formulation du projet régional paix et sécurité pour la stabilité dans la région des Grands Lacs,11ème fed,2015.
- Rapport annuel ACP-UE.
- Résolution du Conseil et des Etats membres réunis au sein du Conseil sur les droits de l'homme, la démocratie et le développement, Bulletin des Communautés européennes, 11-1991.
- Sommet Afrique-Europe sous l'égide de l'OUA et de l'UE, Déclaration du Caire, 3 et 4 avril 2000.
- Stabilité économique, coopération économique et paix- le rôle du FMI, Allocution par Dominique Strauss-Kahn, Directeur général du Fonds monétaire international, le 23octobre 2009.
- Traité de L'Union européenne, 1992.
- UNIVERSITE DU BURUNDI., Règlement académique du cycle Mastère de l'Université du Burundi, Bujumbura, 2017.

Dictionnaires

- ''Toupictionnaire''; le dictionnaire du politique.
- Harvard Business School Publishing Corporation, 2005.Grand dictionnaire Encyclopédique Larousse, Paris, 1984.

Adresses électroniques

https : // www.academia.edu. 2022.

https : // www.imf.org/fr/News/Article, 2023.

https : //www.eduki.ch/ les notions de paix et de guerre PDF, 2022.

https : //www.oecd.org.

https ://bogs.ibo.org./Que vous a apporté la mémoire? Le blog de la communauté de l'IB, 2023.

https :www.jimbere.org/Exlusif/interview avec l'ambassadeur de l'Union européenne au Burundi,2020.

https//www.europa.eu/site officiel, 2022.

https://www.vie-publique.fr/fiches//Qu'est-ce que l'UE, 2023.

https:// w.w.w.observatoirepharos.com.

https:// www.africacenter.org.

https:// www.burundi-eco.com

https:// www.irenees.net/article 4/indice de paix, 2022.

https:// www.rfi.fr./ Archives d'Afrique, Spécial Pierre BUYOYA.

https:// www.un.org/documents/ga/docs/50/plenary/.

https:// www.un.org/en/peacebuilding/pbso/pdf/peacebuilding-orientation.pdf.

https://Europa.eu/pol/cfsp/index fr.htm

https://www.afrique.lalibre.be

https://www.banquemondiale.org

https://www.cairn,info/revue-critique-intewrnational-2011.

https://www.international –alert.org/

https://www.overseas-association.eu

https://www-cdn.oxfam.org

https://Iwacu-burundi.org

ANNEXES

Questionnaire d'entretien

- **UE et États membres**

1. Dans quelle dynamique se trouve votre partenariat avec le Burundi dans le cadre de consolidation de la paix ?
2. Votre constat sur votre partenariat avec le Burundi pour la paix ?
3. Quels sont les principaux obstacles de votre partenariat avec le Burundi pour la paix ?
4. Quel est le degré de votre implication dans le processus de consolidation de la paix au Burundi ?
5. Auriez-vous des perspectives d'avenir dans votre partenariat avec le Burundi pour la paix ?
6. Quel impact ont-ils vos projets sur la consolidation de la paix au Burundi ?
7. Pourriez-vous nous donner un exemple d'un projet qui a eu du succès dans le cadre de la consolidation de la paix ?

- **Société civile**

1. Comment évaluez-vous le partenariat UE-Burundi dans le domaine de consolidation de la paix ?
2. Votre collaboration avec les deux partenaires est-elle efficace ?
3. Les actions de l'UE pour la paix sont-elles cohérentes avec la réalité du terrain ?
4. Les actions de l'UE pour la paix ont-elles des effets sur le moyen, le court et le long terme ?
5. Y'a-t-il une continuité d'actions dans différents projets financés par l'UE dans le temps et dans l'espace ?
6. Auriez-vous des suggestions à faire pour une amélioration positive du partenariat UE-Burundi pour la consolidation de la paix ?

- **Acteurs politiques**

1. Quels sont les défis majeurs que vous rencontrez dans votre partenariat avec l'UE pour la paix ?
2. Quels sont les retombés de votre partenariat avec l'UE pour la paix?
3. Voyez-vous une perspective d'avenir dans votre partenariat avec l'UE pour la paix?
4. Trouvez-vous équilibrés les accords de coopération avec l'UE en matière de la paix ?
5. Qu'en pensez-vous des actions de l'UE pour la paix au Burundi ?
6. Êtes-vous satisfaits des actions de l'UE pour la paix au Burundi?

Liste des personnes contactées **Jour et lieu de rencontre**

- ✓ 3 fonctionnaires de l'UE : jeudi,3 mars 2022 à 11h au siège de la DUE à Bujumbura
 jeudi,10 mars 2022 à 9h30' au siège de la DUE à Bujumbura
 lundi,13 juin 2022 à 10h au siège de la DUE à Bujumbura

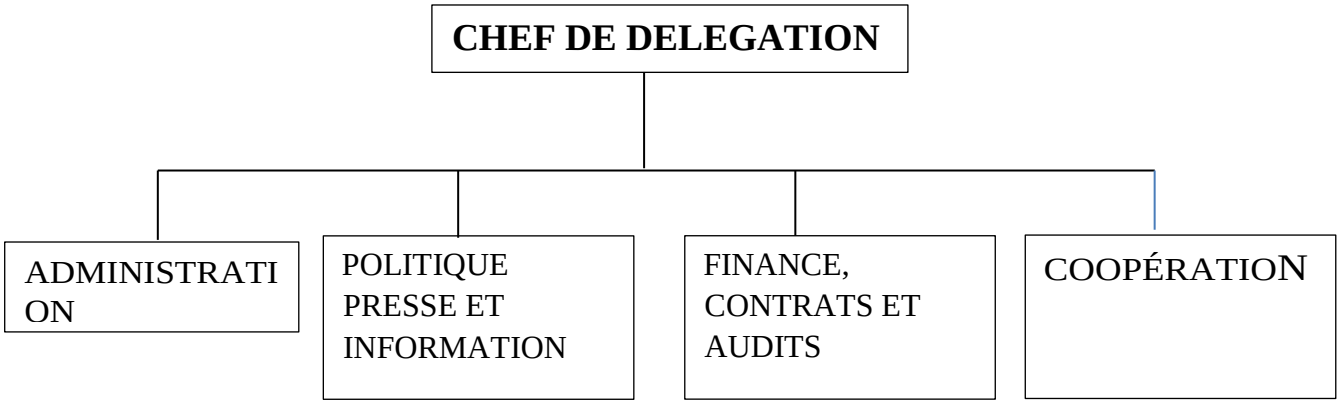
- ✓ 3 personnels de la DUE : mercredi,17 janvier 2024 à 11h au siège de la DUE à Bujumbura
 mercredi, 24 janvier 2024 à 14h au siège de la DUE à Bujumbura
 mardi, 13 février 2024 à 15h au siège de la DUE à Bujumbura

- ✓ 2 acteurs politiques : vendredi, 2 février 2024 à 10h 10' à Bujumbura
 Vendredi, 2 février 2024 à 14h30' à Bujumbura

- ✓ 2 personnels de la MAECD : lundi, 29 janvier 2024 à 8h30' à Bujumbura
 lundi, 29 janvier 2024 à 9h30' à Bujumbura

- ✓ 5 acteurs de la société civile : mardi, 16 janvier 2024 à 11h à Bujumbura
 lundi, 22 janvier 2024 à 14h à Bujumbura
 mercredi,24 janvier 2024 à 12h à Bujumbura
 mercredi ,24 janvier 2024 à 14h30' à Bujumbura
 mardi,12 février 2024 à 11h à Bujumbura

LA DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE AU BURUNDI



- Le Chef de Délégation est l'ambassadeur assurant la représentation de l'Union européenne auprès des autorités burundaises. Il a une fonction politique et administrative à la tête de la Délégation.
- En lien avec le Chef de Délégation, la Section administration est responsable de l'administration de la Délégation.
- La Section politique, Presse et Information suit et analyse la situation politique et ses développements au Burundi et dans la région. Elle suit également en lien avec la Section coopération la situation en matière de coopération, la situation en matière de droits de l'homme. Elle établit les liens avec les médias et d'autres interlocuteurs dans le monde de la diplomatie, la politique et l'administration et la société civile et assure la communication extérieure de l'UE, y compris sur les réseaux sociaux.
- La Section Finances, Contrats et Audits contrôle l'application des procédures financières et contractuelles applicables aux actions menées par l'Union européenne au Burundi. Elle conseille également les chargés de projets sur des outils de gestion et de programmation financière complexes.
- La Section Coopération est principalement chargée, en lien avec la section Finances, Contrats et Audits, de la conception, de l'initiation, du suivi et de la gestion des projets de coopération au développement financés par l'Union européenne au Burundi.

Mot du chef de la délégation

L'Union européenne (UE) est présente de manière ininterrompue au Burundi depuis 1978. Elle dispose pour cela d'une représentation diplomatique dans le pays, la Délégation de l'UE basée à Bujumbura.

Le rôle dévolu aux Délégations de l'Union européenne est de rendre « l'action extérieure de l'Union européenne plus cohérente et efficace et renforcer ainsi l'influence de l'UE dans le monde ». Les Délégations et leurs représentants entretiennent, de fait, un contact permanent avec les autorités des pays mais également avec les milieux économiques, la société civile et d'autres missions diplomatiques y compris des agences de développement.

Ainsi, l'Ambassadeur de l'UE échange avec les différentes composantes de la société sur la base des valeurs universelles de tolérance, de non-discrimination, de dialogue et de respect des droits humains.

Par ailleurs l'UE et le Burundi, à l'instar de 79 pays des Caraïbes, du Pacifique et de l'Afrique, sont liés par un important accord de partenariat, l'accord de Cotonou, qui couvre plusieurs aspects, notamment les politiques économiques et commerciales, mais aussi l'aide au développement en se concentrant sur la protection de l'environne- ment, l'égalité hommes-femmes et l'amélioration des services sociaux.

C'est dans ce cadre que la Délégation de l'UE joue également un rôle clé-dans la programmation, le suivi et la gestion de l'aide que l'Europe mobilise pour soutenir la population burundaise dans ses efforts de développement durable.

Un dernier aspect essentiel du travail de la Délégation au Burundi est la coordination de l'action européenne avec les Etats Membres de l'UE accrédités dans le pays à travers leurs ambassades respectives, et notamment la Belgique, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne, présents sur le territoire.

Malgré tout, bien souvent, au Burundi, comme en Europe du reste, nombreux sont ceux qui ignorent l'existence des Délégations et leur rôle au quotidien. Pour cette raison, je souhaite que cette brochure vous permette d'en apprendre un peu plus sur qui nous sommes et ce que nous faisons au quotidien.

Claude Bochu

Ambassadeur de l'Union européenne au Burundi

Décembre 2019